VENDREDI 29 MAI 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1887
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



La démultiplication bien pensée de l'agriculture



Image générée par IA

Diversifications, agrotourisme, vente directe, circuits courts… L'agriculture confrontée à de nombreux défis, cherche à répartir différemment ses risques économiques et à élargir ses champs d'action. Mais ces dynamiques doivent s'accompagner de réflexions stratégiques pour ne pas faire fausse route, que ce soit sur les secteurs où l'on souhaite s'engager, ou sur le calcul des prix que l'on veut pratiquer, garants d'une rentabilité. Parmi les exemples révélateurs de la prise en compte de ces évolutions, la Chambre d'agriculture de la Nièvre vient de lancer une enquête afin de mieux connaître les attentes et les pratiques des producteurs et des consommateurs, en vente directe. *Pages 04, 16 et 17*



P.10

PRODUCTIONS *Élevage*

Alsoni Conseil Élevage //Prêt pour la pesée et le pointage par imagerie 3D



P.12

PRODUCTIONS *Cultures*

Orges brassicoles // De la terre à la bière



P.28

MAGAZINE *Oxygène*

Peugeot 103 // Le mythe qui ne s'est jamais éteint





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ENQUÊTE: MIEUX CONNAÎTRE LES DYNAMIQUES DES CIRCUITS COURTS

.05 PRODUCTIONS VÉGÉTALES: DE RETOUR À FROMENTEAU

.06 CONJONCTURE: DES QUESTIONS ET TROP PEU DE RÉPONSES POUR LA FDSEA 89

.07 FERTILISATION: SOBAC CHERCHE À FAIRE LE PLEIN DES SOLS

.08 ENGAGEMENT SYNDICAL: UNE ENVIE DE DÉFENDRE LE MÉTIER

.09 SOIR DE FOOT: UNE TRAITE PAS COMME LES AUTRES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE: PRÊT POUR LA PESÉE ET LE POINTAGE PAR IMAGERIE 3D

.10 RACE BRUNE: QUI SUCCÈDERA À RIGATA?

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 ORGES BRASSICOLES: DE LA TERRE À LA BIÈRE

.13 MALTERIE: L'ART DE TROMPER LE GRAIN D'ORGE

.14 BLÉ TENDRE: CHOISIR ET ANTICIPER SES VARIÉTÉS POUR LES SEMIS CET AUTOMNE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.16 VENTE DIRECTE: VENDRE AU BON PRIX, SANS SE BRADER

.16 TRANSFORMATION: "ARTISANAL": UN TERME VALORISANT, MAIS STRICTEMENT ENCADRÉ

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.17 AGRITOURISME : UNE DIVERSIFICATION EN QUÊTE DE STRUCTURATION

SERVICES

.18 TABLEAU DE BORD

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.20 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.22 PETITES ANNONCES

.24 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.26 INITIATIVE: LA FRANCE DES FERMES DE PAULINE

.27 JOURNÉES NATIONALES DE L'AGRICULTURE: PARTIR À LA DÉCOUVERTE DES RÉALITÉS AGRICOLES

.28 PEUGEOT 103: LE MYTHE QUI NE S'EST JAMAIS ÉTEINT



// LE DESSIN

// EN BREF

Pesticides Les députés adoptent une clause miroir française générale

Dans la soirée du 20 mai, les voix combinées des députés RN, LFI et écologistes ont réécrit de façon bien plus stricte un article de la loi d'urgence agricole, en interdisant toute importation de denrée produite avec un pesticide prohibé en France, la ministre alertant contre une rédaction contraire au droit européen. *« Vous allez créer une forme de faux espoir auprès des consommateurs, puisque c'est rigoureusement interdit dans un marché unique. Et ça ne tiendra pas trois jours devant un juge »*, a répliqué la ministre de l'Agriculture Annie Genevard, tentant une suspension de séance pour convaincre suffisamment d'élus. En vain. Le PS s'est aussi largement opposé à une mesure *« qui défie la règle européenne" et "n'aura aucune efficience »*, selon le député Dominique Potier. Malgré cet appui, la quarantaine de parlementaires du camp gouvernemental n'a pas fait le poids face aux quelque 50 RN, 19 Insoumis, et 6 écologistes qui ont fait adopter l'amendement LFI. Ce n'est pas la première fois que l'Assemblée adopte une clause miroir générale. Adopté en 2018 en pleine polémique sur les accords de libre-échange (UE-Mercosur, Ceta), l'article 44 de la loi Égalim entendait déjà imposer qu'aucune denrée entrant sur le sol français ne soit cultivée avec des produits interdits en UE. Mais ce texte est resté jusqu'ici lettre morte, car il relève d'une compétence européenne.

Biogaz/biocarburant Le Conseil constitutionnel censure la suppression des ZFE

Le Conseil constitutionnel a censuré le 21 mai la suppression des zones à faibles émissions (ZFE), estimant que cette mesure intégrée dans la loi de *« simplification »* était trop éloignée du texte initial. Initiées en 2019, étendues en 2021, ces zones avaient favorisé le développement du BioGNV et des biocarburants. Elles entendent limiter les émissions de particules fines, responsables de maladies respiratoires et de décès, en interdisant certains véhicules en fonction des vignettes Crit'Air. Mais dans toutes les formations politiques, y compris celles qui y sont favorables, on juge la mesure mal ficelée ou insuffisamment accompagnée, et potentiellement génératrice d'injustice pour certains ménages ne pouvant changer de véhicule. Le Conseil ne s'est pas prononcé sur la constitutionnalité de leur suppression en tant que telle, mais a invoqué une *« jurisprudence constante »*, qui prévoit qu'il censure toute mesure introduite par amendement qui n'a pas de lien suffisant avec une disposition du texte initial ("cavalier législatif"). Et il a estimé que la suppression des ZFE, absente du texte initial, ne rentrait donc pas dans les clous. L'association Respire a salué *« une victoire pour la santé »* appelant toutefois à des ZFE plus *« justes et efficaces »* et à une relance des aides pour aider à changer de véhicule.

GNR Aides reconduites jusqu'en août, pas de réouverture des négociations commerciales

À l'occasion d'une conférence de presse du gouvernement le 21 mai, la ministre de l'Énergie, Maud Bregeon, a annoncé que les aides à l'achat de gazole non routier (GNR), de 15ct/l, sont reconduites jusqu'en août. Concernant le prix des engrais, le ministre de l'Économie Roland Lescure a renvoyé le secteur au plan récemment présenté par Bruxelles, dont les montants doivent encore être précisés d'ici l'été. Le gouvernement n'a pas précisé le financement des aides. Il n'a pas non plus fait la lumière sur le sort des reliquats d'aides à la bio non consommées pour 2025, 2026 et 2027, estimés à 100 M€/an, et convoités par Bercy. Enfin le ministre du Commerce, Serge Papin, a indiqué que le gouvernement n'appelle toujours pas à la réouverture des négociations commerciales, renvoyant les opérateurs aux clauses de révision des prix. Dans un communiqué paru le 20 mai, la FNSEA avait demandé une réouverture des négociations commerciales en raison de la flambée des prix du GNR et des engrais. Dans un communiqué le 21 mai, la CR a dénoncé le plan présenté par Bruxelles, dont les fonds vont *« surtout de servir indirectement à soutenir les fabricants et fournisseurs d'engrais, sans régler le problème de fond »*, qui est *« celui de l'indépendance et l'autonomie alimentaire »*.

// EN CHIFFRES

Foncier L'inflation s'est tassée pour les terres et prés en 2025, les vignes plongent encore


Réussir SA

Le marché du foncier agricole a globalement confirmé en 2025 les tendances de prix des années précédentes, selon une présentation le 21 mai par la FNSafer. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 460 €/ha (+ 0,9 %), soit une inflation contenue par rapport à 2024 (+ 3,2 %). Les zones de grandes cultures grimpent à 8 150 €/ha (+ 4,2 %), portées par de meilleures récoltes. Tandis qu'en élevage bovin, à 4 740 €/ha (-1 %), les prix reculent *« dans une conjoncture toujours porteuse pour la viande mais baissière en fin d'année pour le lait »*. Une quatrième augmentation consécutive est observée pour les terres et prés loués, à 5 350 €/ha (+ 2,5 %).
De leur côté, les vignes AOP plongent encore, à 171 400 €/ha (-2,9 %). Cette tendance cache des situations encore plus variées qu'en 2024.
La baisse des prix s'accentue dans les bassins Sud-Ouest (-28,1 %) et Bordeaux-Aquitaine (-23,8 %), la quasi-totalité des appellations girondines subissant un décrochage. À l'inverse, la hausse se poursuit en Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura (+ 3,9 %), soutenue par la Côte-d'Or et les meilleurs terroirs de Champagne. Une stabilité est notée en Languedoc-Roussillon (-0,2 %). Enfin, la crise s'accentue dans le Cognac. Cela fait chuter de moitié le prix des vignes à eaux-de-vie AOP, à 23 200 €/ha (-54,5 %).

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 130 € - **Prix au numéro:** 2,55 €
Imprimeries: Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

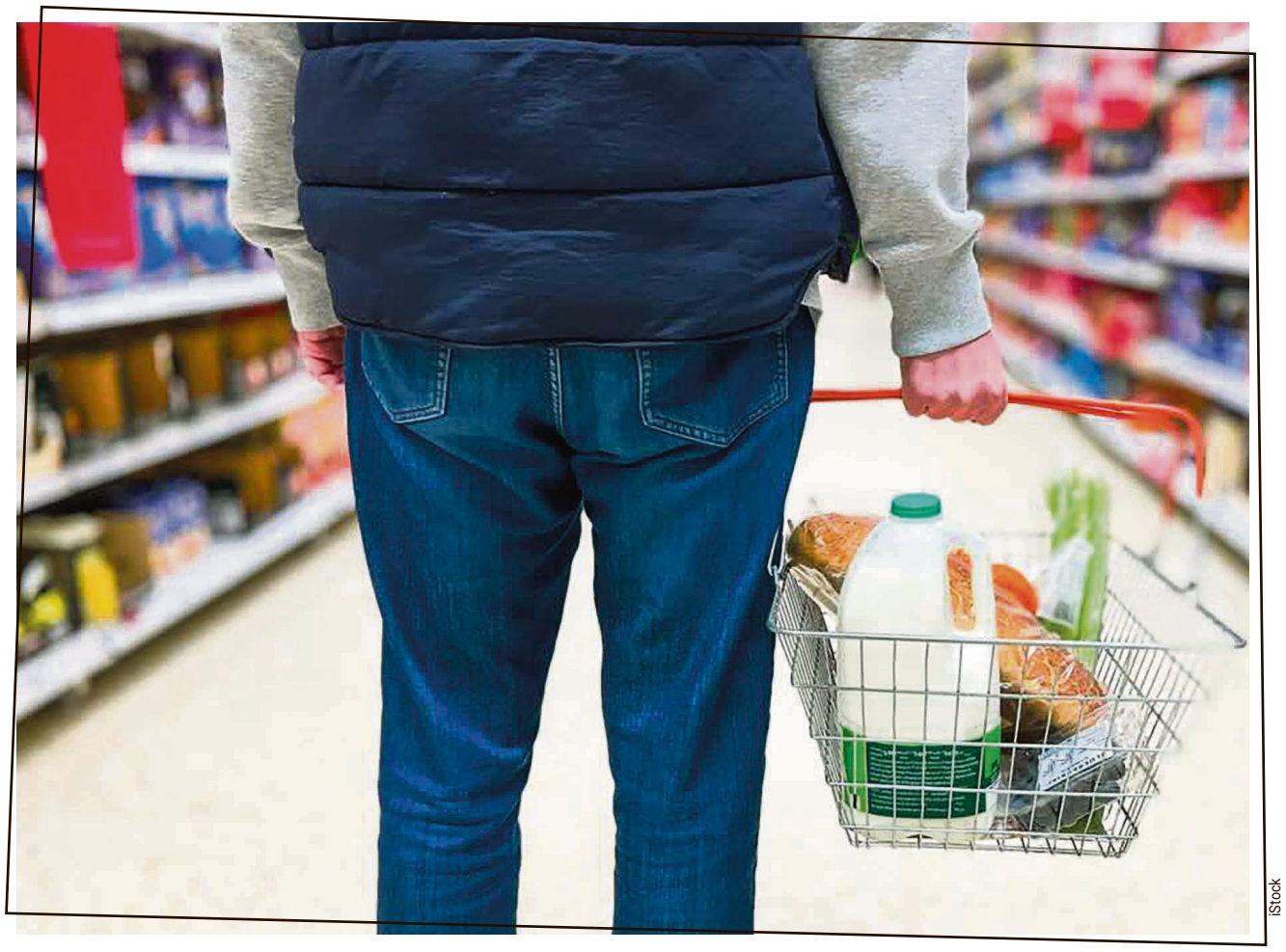
- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SÉNAT

Un rapport accablant contre la grande distribution

Après six mois de travaux, et près de 200 responsables auditionnés, la commission d'enquête sénatoriale sur les marges des industriels et des distributeurs a dévoilé son rapport le 21 mai. La rapporteure Antoinette Guhl (écologiste) et la présidente de la commission Anne-Catherine Loisier (centriste) émettent 24 recommandations, dont plusieurs portent sur la transparence.



iStock

Le rapport de la commission d'enquête propose 24 recommandations, notamment sur la transparence des prix en rendant obligatoire l'affichage des marges sur les produits non transformés, en priorité les fruits et légumes, voire sur les produits transformés labellisés (bio, AOP, Label rouge)…

Le rapport, porté par la sénatrice Antoinette Guhl (Écologiste, Paris), rapporteure et Anne-Catherine Loisier (Union centriste, Côte d'Or), présidente, pointe l'énorme déséquilibre des relations commerciales entre les enseignes de la distribution et leurs fournisseurs. *« Nous avons constaté l'existence de pratiques prédatrices des distributeurs, envers les industriels et les agriculteurs. En témoigne ce chiffre : seulement 8 % de la valeur ajoutée de l'alimentaire va aux agriculteurs »*, a déclaré Antoinette Guhl. Le rapport évoque des *« déséquilibres structurels »* : la répartition de la valeur est *« très déséquilibrée au détriment de l'amont (agriculteurs, producteurs, transformateurs et industriels) et au profit de l'aval (grande distribution) »*. Les sénateurs constatent également des *« relations commerciales brutales »* qui fragilisent l'agriculture et les industries agroalimentaires, et donc la *« souveraineté alimentaire du pays »*. *« L'industrie française est mise sous pression et les marges ont tendance, en particulier pour les PME, à se réduire »* ajoutent-ils.

Ainsi, les distributeurs sont accusés d'employer *« volontiers des méthodes de négociation assises sur la menace, l'intimidation et la contrainte comme des menaces de diminution de commandes, voire de déréférencement »*. La commission d'enquête dénonce et condamne *« fermement ces pratiques qui instaurent un climat de peur intolérable et compromettent les équilibres des filières alimentaires françaises »*. *« Le pouvoir de négociation des distributeurs leur permet en effet de comprimer, voire de capter les marges de leurs fournisseurs, ce qui dégrade la capacité à investir de l'ensemble des filières »*, a ajouté Antoinette Guhl. Le document pointe encore de nombreuses pratiques des GMS. Ainsi, *« une part croissante de la rentabilité de la grande distribution repose sur des services commerciaux facturés aux industriels, qui constituent des revenus hors marge, parfois qualifiés de marges arrière »*. Conséquence : les écarts entre le prix catalogue et le prix réellement perçu par le fournisseur *« peuvent être significatifs, traduisant l'importance des remises, ristournes et services commerciaux »*. Dès lors, la construction du prix est *« souvent déconnectée des coûts réels des produits »*.

Contournement de la loi

Le Sénat formule une vingtaine de propositions afin de rééquilibrer ces relations commerciales. Ils demandent notamment de faire *« toute la transparence sur les marges arrière en rendant publics leurs montants »* ; de rendre obligatoire la *« publication d'informations agrégées des données relatives aux magasins de ces groupements »*. Les sénateurs dénoncent vivement le système des centrales d'achats européennes. Ces dernières *« sont devenues l'outil favori des distributeurs pour contourner la loi française au profit de droits étrangers »* déclare Antoinette Guhl. De plus, cette *« massification »* des achats *« ne semble pas avoir d'effet favorable automatique sur le pouvoir d'achat des consommateurs »*, puisque *« depuis 2021, les prix de vente en magasin augmentent plus vite que les tarifs négociés avec les fournisseurs »* peut-on lire dans le rapport. Sur ce point, les sénateurs proposent de prendre, au niveau européen, une directive sur le contrôle de ces centrales d'achats.

Plusieurs autres propositions sont mises en avant : renforcement des moyens de la DGCCRF ; augmentation du plafond des amendes ; affichage obligatoire des marges sur les produits non transformés, *« en priorité les fruits et légumes »*, et sur les produits transformés labellisés (Bio, AOP, Label rouge). La Commission propose aussi de *« renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs »* grâce à des contrats pluriannuels et par un assouplissement du droit de la concurrence qui permettrait de faciliter la création d'organisation collective des producteurs.

Les sénateurs espèrent que les débats en cours, à l'Assemblée nationale, sur le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole permettront de retenir une partie de ces propositions.

D'après Actuagri

Les réactions

Le rapport du Sénat présenté le 19 mai par les sénatrices Antoinette Guhl et Anne-Catherine Loisier *« vient confirmer ce que le monde agricole dénonce depuis des années : le partage de la valeur est profondément déséquilibré, et toujours au détriment des producteurs »*, écrit la FNSEA sur son compte LinkedIn. *« Dans un contexte marqué par une instabilité géopolitique croissante, une hausse continue des charges, et des exigences réglementaires toujours plus fortes, les agriculteurs ne peuvent plus être la variable d'ajustement des négociations commerciales »*, ajoute-t-elle. La Fédération demande une application stricte des lois Égalim ; un meilleur encadrement des centrales d'achat ; le renforcement de la transparence sur les marges ; et de garantir une construction des prix à partir des coûts de production. *« Il revient désormais aux députés et sénateurs de se saisir du projet de loi d'urgence agricole pour adopter sans attendre les mesures qui permettront enfin une juste rémunération des agriculteurs »*, souligne la FNSEA

« Combat fratricide »

Pour les Entreprises françaises de charcuterie-traiteur (FICT), la commission d'enquête *« vient d'exposer au grand jour les comportements destructeurs de la grande distribution »*, réagit-elle dans un communiqué de presse. *« Le constat dressé est accablant »*, poursuit l'organisation professionnelle pour qui le rapport met en évidence les *« pratiques brutales de négociations (…) mises en œuvre par les distributeurs : menaces de déréférencement ; baisses soudaines de commandes ; exigences d'alignement tarifaire ; pénalités logistiques automatiques ; services commerciaux jugés fictifs ou disproportionnés »*. *« La guerre des prix à laquelle se livrent les distributeurs dans un combat fratricide est bien réelle. Elle a continuellement détruit de la valeur et fragilisé toute notre filière »*, déclare Christiane Lambert, présidente de la FICT. La fédération appelle les pouvoirs publics à traduire rapidement ces constats en décisions concrètes afin de garantir des relations commerciales réellement équilibrées et de préserver durablement la compétitivité des entreprises françaises de charcuterie.

« Imposture »

Pour sa part, la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) considère que les travaux du Sénat *« mettent en évidence le rôle des centrales d'achat européennes dans le contournement des règles et les déséquilibres de la filière »*. *« Un produit à base de lait français doit être négocié en France, selon les règles françaises »* insiste-t-elle par voie de presse. La FNPL regrette par ailleurs que *« les sénateurs aient laissé de côté un enjeu tout aussi central : les pratiques des industriels »*. *« Les éleveurs laitiers n'attendent pas des déclarations, mais des décisions concrètes pour assurer un revenu décent. Il va falloir du courage politique »* souligne Yohann Barbe, Président de la FNPL.

Enfin, une coalition d'organisations des industries agro-alimentaires (La Coopération agricole, l'Ania,…) se félicite que le rapport mette en lumière le fait que *« le pouvoir d'achat du consommateur français n'est pas protégé par la grande distribution. Depuis vingt ans, la grande distribution cultive un récit selon lequel elle serait le bouclier des Français face à des industriels qui chercheraient à augmenter les prix. La commission en démonte l'imposture avec une rigueur sans précédent »*. *« Les sénateurs ont fait un travail remarquable. Il appartient maintenant au Gouvernement et aux régulateurs de faire le leur »*, conclut la coalition.

// ENQUÊTE

58 Mieux connaître les dynamiques des circuits courts

La Chambre d'agriculture de la Nièvre missionne une étudiante afin de mener une étude sur la commercialisation en circuit court. Les résultats seront communiqués en juillet.

C'est avec la volonté d'établir un état des lieux de la commercialisation des produits agricoles en circuit court dans le département, que la Chambre d'agriculture de la Nièvre lance, ces jours-ci une vaste enquête. Elle repose sur un questionnaire portant sur les habitudes de consommation alimentaires, les attentes en matière de produits locaux et les contraintes rencontrées par les producteurs comme par les consommateurs. L'objectif est d'adapter l'offre des producteurs (gamme de produits, lieux de distribution…), et valoriser la consommation de produits locaux nivernais.

L'espoir est que les résultats de l'étude pourront permettre de proposer des pistes concrètes aux producteurs, d'identifier de nouvelles filières attendues, et de soutenir le développement de commerces de proximité tout en mettant en avant les produits locaux. C'est à Éléa Prieur que la Chambre d'agriculture a décidé de confier la conduite de ce travail d'enquête. La jeune femme, native de la Nièvre, étudiante à Lyon en master «Gestion des territoires et développement local, trouve dans cette étude à mener un «terrain de jeu» idéal en tant que stagiaire.



Éléa Prieur est étudiante en master « Gestion des Territoires et Développement Local ». Elle est chargée de mener à bien cette enquête sur les circuits courts.

Trois filières

« Dans le cadre de cette enquête, précise Éléa Prieur, *nous avons fait le choix de cibler trois filières : le maraîchage, la viande, en incluant la volaille et les ovoproduits, et les productions laitières. Nous allons aussi prendre en compte tous les magasins de producteurs afin de mieux connaître leurs fonctionnements et leurs attentes. Enfin, nous nous intéresserons aussi aux consommateurs. »* Mieux appréhender les attentes entre producteurs agricoles et magasins de producteurs peut notamment permettre à la Chambre d'agriculture de faire le lien entre les deux, de faciliter les échanges et donc la mise en place de circuits courts. En plus des filières et des magasins de producteurs, l'étudiante a fait le choix d'intégrer, assez logiquement, la dimension « consommateurs », tant il paraît évident que tous ces maillons sont interdépendants pour qu'un circuit court porte ses fruits. *« Le but,* précise-t-elle, *c'est aussi de donner des clés aux producteurs afin, en comprenant mieux les attentes des consommateurs, de pouvoir les attirer ».*

Restitution fin juillet

Plusieurs questionnaires ont déjà été lancés [1] durant la première quinzaine de mai, à destination des consommateurs et des exploitants. Ils sont accessibles jusqu'à la fin du mois de juin. Mais Éléa Prieur a aussi prévu de se déplacer dans les exploitations et les magasins pour renforcer la capacité à obtenir des réponses.

Dans la foulée, la stagiaire travaillera sur les réponses obtenues avant de faire une restitution fin juillet. Cette enquête, elle s'inscrit dans des questionnements propres à la Chambre d'agriculture, depuis le début de la nouvelle mandature. *« On espère que l'enquête,* précise Clémence Guillaumet, conseillère en circuit court et animatrice du réseau Bienvenue à la Ferme, à la Chambre d'agriculture, *nous permettra de mieux accompagner des porteurs de projets, parce que nous aurons une meilleure visibilité sur certains marchés agricoles en vente directe, et nous saurons lesquels ont un potentiel à développer et lesquels où il vaut mieux ne pas s'engager, parce qu'ils sont saturés ou qu'ils offrent un potentiel économique trop limité. C'est un outil d'orientation pour nous».*

Berty Robert

// EN SAVOIR +

[1] Lien pour accéder au questionnaire

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdBKI1ff_xGJZOMfFu6Ix8zFBCg-4cfsFDiLYZ6VM1j-a7GAgA/viewform?usp=header

// MARAÎCHAGE

21 Perrigny, c'est parti

Le pôle maraîchage biologique du Département de la Côte-d'Or a été inauguré la semaine dernière.



Le traditionnel couper de ruban, le 21 mai.

Le Conseil départemental de la Côte-d'Or avait acquis, en 2017, une surface de 20 hectares à Perrigny-lès-Dijon, afin de développer et mieux structurer la filière légumière à destination de la restauration collective (collèges et Ehpad). Ce projet est désormais pleinement opérationnel. Une visite inaugurale s'est déroulée en présence de François Sauvadet et Jacques de Loisy, respectivement présidents du Département et de la Chambre d'agriculture. *« Cette étape marque un grand jour en Côte-d'Or avec l'aboutissement de ce projet au service de l'agriculture, de la promotion des circuits courts, du bien manger mais aussi de l'insertion ! En effet, les légumes biologiques produits ici seront destinés à la restauration collective mais aussi à la restauration solidaire, les Restos du Cœur exploitant une partie des terres pour leurs propres besoins »,* se félicite François Sauvadet.

En détail

Le site comprend un bassin d'irrigation de 2,80 ha. La production à destination de la restauration hors domicile s'étend sur 13 ha (4 ha sont exploités par Croix-Rouge Insertion et 9 ha font l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt en cours. À ce titre, un exploitant agricole sera retenu dans les prochains jours). Le pôle de maraîchage biologique de Perrigny, c'est aussi 3,20 ha destinés à un chantier d'insertion en maraîchage opéré par les Restos du cœur. Un demi-hectare est réservé à un site de compostage en *« bout de champ »*, 0,86 ha l'est pour des haies déjà implantées. Sans oublier les 600 m² du bâtiment, dédié au stockage du matériel et des légumes en chambre froide.

Cette construction est équipée d'une aire de lavage extérieure avec une cuve de récupération d'eau de pluie. La toiture est recouverte de panneaux photovoltaïques (95 kWc). Actuellement occupé par Croix-Rouge Insertion, le bâtiment a vocation à être utilisé en gestion partagée avec les autres utilisateurs. Le coût du projet s'élève à 3,32 millions d'euros, financé à 85 % par le Département. Les 15 % restants se décomposent comme suit : 99 525 euros de l'Agence de l'eau, 412 750 euros de l'État et 6 790 euros du Conseil régional.

AG

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

De retour à Fromenteau

Quatre jours seulement après la fête départementale, le monde agricole avait une nouvelle fois rendez-vous à Fromenteau, cette fois-ci pour une rencontre « grandes cultures » proposée par Dijon Céréales.

« Vert l'Innovation », c'était le 21 mai. Cet événement organisé par Dijon Céréales a attiré de nombreux agriculteurs autour de thématiques diverses et variées comme les couverts végétaux, la fertilisation, la gestion des adventices ou encore les nouvelles variétés. *« Nous avons présenté nos essais à nos adhérents. Ces travaux consistent à trouver des solutions pour produire autant voire plus, tout en préservant la qualité de nos cultures »*, indique Benoît Collardot, rencontré dans une des allées de la visite proposée. La recherche de variétés plus résistantes aux bioagresseurs est notamment au programme : *« ce travail est continu et se fait sur la durée. De bons résultats nous permettront d'avoir des cultures tolérantes aux maladies et viroses apportées par les insectes. La génétique limitera ainsi l'utilisation de produits phytosanitaires »*. De nouvelles techniques de travail étaient présentées à l'image d'un drone ayant réalisé du semis sous couvert : un procédé prometteur qui séduit de plus en plus d'agriculteurs et qui permet d'obtenir davantage de biomasse, pour un coût maîtrisé.

De l'inquiétude

Les moissons arrivent vite. Nous avons demandé un état des lieux départemental des cultures à Benoît Collardot, à certainement un mois des premières parcelles fauchées : *« il y a tout d'abord de l'inquiétude par rapport aux journées très chaudes qui s'annoncent. Nous sommes aujourd'hui le 21 mai et nous partons vraisemblablement pour une dizaine de jours avec de fortes températures. Du stress hydrique et de l'échaudage sont à craindre, ce ne sont bien évidemment pas des conditions idéales ! Cela intervient après un mois d'avril très sec et très venteux qui a laissé des traces, notamment dans les cultures qui étaient en pleine montaison et qui avaient besoin d'eau, en particulier dans les terres superficielles. Là, je pense principalement aux céréales. Concernant le colza, cette culture a connu un certain nombre d'attaques d'insectes, notamment dans le Châtillonnais, alors que les trois dernières campagnes avaient été relativement calmes dans ce domaine. J'ai eu écho de certaines parcelles retournées. Ce même colza a souffert d'autre chose : de l'excès d'eau de novembre à février, surtout dans la plaine »*.



Benoît Collardot, président de la coopérative, évoque les différents essais mais aussi l'état des cultures, à un mois du début des moissons.

Des cours insuffisants

Benoît Collardot ajoute un mot sur les prix : *« bien qu'ils aient très légèrement augmenté, les cours restent malheureusement inférieurs à nos coûts de production… Nettement en deçà de ce dont nous aurions besoin pour couvrir nos charges et dégager des marges… Dans le même temps, les engrais et le carburant ne cessent d'augmenter, ce n'est vraiment pas évident. Nous sommes également inquiets pour la campagne 2026-2027. L'incertitude règne concernant le devenir de la guerre en Iran. Travailler dans l'incertitude, je pense qu'il va falloir s'y habituer »*.

AG

Un produit, Daniel !



Daniel Bouiller nous a présenté une nouvelle gamme de locaux phytos.

Un village fournisseurs avec de nombreux exposants avait pris place au silo de Fromenteau. Nous avons fait un arrêt au stand agroéquipements de Dijon Céréales pour y rencontrer Daniel Bouiller, à qui nous avons demandé de nous présenter le produit de son choix. Le responsable a hésité entre la protection des cultures, des éléments de signalétique, des équipements de manutention ou encore d'abreuvement. Son choix s'est finalement porté sur le stockage de produits phytosanitaires, avec la présentation d'une nouvelle gamme de locaux : *« C'est la première fois que nous les présentons ici. En même temps, c'est la première fois que nous en avons en stocks… Jusqu'à présent, nous passions commande quand un client en désirait un. Désormais, il est possible de les visiter et découvrir de près leurs différentes caractéristiques avant d'acheter »*, confie le chef produits. Ce dernier poursuit son descriptif : *« ces éléments sont livrés avec des étagères, ils se destinent aussi bien aux agriculteurs qui ne sont pas encore équipés, qu'à ceux qui veulent se mettre aux normes. Nous avons trois locaux phytos aujourd'hui, le plus imposant fait 9 m2 mais il existe encore plus grand. Cela va sans dire, tout est aux normes pour tout ce qui concerne l'isolation, la rétention, la ventilation… Il est possible de les mettre où l'on veut, ils sont déplaçables. Nous pouvons les raccorder électriquement pour installer un radiateur et maintenir les produits à une température souhaitée en hiver »*. Daniel Bouiller et son équipe présentaient une soixantaine de produits ce 21 mai. Le Côte-d'Orien rappelle que le catalogue de la maison dénombre près de 4 700 références, afin de répondre à toutes les demandes et tous les besoins du monde agricole.



// CONJONCTURE

Des questions et trop peu de réponses pour la FDSEA 89

Lors d'une conférence de presse organisée à Auxerre le 21 mai, la FDSEA et les JA de l'Yonne ont dessiné les grandes lignes d'un paysage inquiétant pour la plupart des productions. Avec, au final, une interrogation : que veut vraiment le gouvernement, mais aussi la société dans son ensemble ?



Lors de la conférence de presse à Auxerre le 21 mai. De gauche à droite : Sébastien Neveux, Antoine Vax (JA), Damien Brayotel (président FDSEA), Franck Pouillot (secrétaire général FDSEA) et Charles Baracco (JA). Manque Hélène Dapvril (vice-présidente FDSEA) également présente.

« C'est quoi, le modèle agricole d'après ? Des financiers, des industriels… Est-ce que c'est cela que les gens veulent ? » Damien Brayotel, président de la FDSEA89, posait sans détour la question, le 21 mai à Auxerre, à l'occasion d'une conférence de presse, réunissant aussi les JA89. Une France et une Union européenne qui donnent l'impression d'avancer sans vision à long terme, notre pays devenu plus importateur qu'exportateur de produits alimentaires… C'est une situation qualifiée d' *« alarmante »* qui était décrite à cette occasion, avec l'impression de ne pas être entendu et que tout est figé jusqu'aux élections présidentielles de 2027. L'impression qui prévaut, c'est celle d'un rouleau compresseur qui continue d'avancer sans qu'aucune décision importante ne soit prise pour sauver l'agriculture française. *« Pas de gouvernement stable depuis 3 ans,* listait Damien Brayotel, *une Présidente de la Commission européenne qui s'emploie à poursuivre sa destruction systématique de l'agriculture avec le Mercosur, le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) qui renchérit les engrais, les discussions sur la future PAC avec une baisse du budget qui se profile. Il faut croire que l'agriculture ne subit pas l'inflation… »* Les hausses de charges, les agriculteurs ne peuvent les inclure dans des prix de vente qu'ils ne fixent pas eux-mêmes. *« Nous subissons des contraintes terribles,* poursuit le président de la FDSEA89, *des marchés, du climat, des normes et à chaque fois que nous faisons des propositions et que nous demandons de l'aide, avec des agriculteurs qui sont parfois dans des situations catastrophiques, nous n'avons pas suffisamment de réponses. Quant à la Loi d'urgence agricole, actuellement en discussion au Parlement, elle semble largement dénaturée, et vu le temps qu'elle met à arriver, on s'interroge sur la conception même que les parlementaires se font de l'urgence… »* Un constat partagé par Sébastien Neveux, 3e vice-président du syndicat : *« Dans les débats parlementaires, plus de 2000 amendements ont été déposés, pour augmenter les Redevances pour pollution diffuse (RPD), pour empêcher une meilleure gestion de l'eau… l'objectif de déposer autant d'amendements, c'est bien qu'il ne se passe rien. »*

État des lieux

- Dans l'Yonne, ces dix dernières années, 3 élevages sur 10 ont disparu
- Le cheptel en bovins lait et allaitant a diminué de 20 %
- En exploitations céréalières, un revenu courant avant impôt moyen par chef d'exploitation, après paiement des charges sociales, en baisse de 6 800 euros et trois années de revenus négatifs
- En France, 900 000 ha de surface de céréales à paille perdues entre 2015 et 2025
- En production céréalière, l'aide d'urgence Otex 15 dégagée fin janvier représente environ 3 000 euros/exploitation, avec seulement 500 exploitations éligibles

La rentabilité et le revenu

Dans ce contexte se posent aussi aux responsables syndicaux agricoles des questionnements sur ce que peuvent apporter les Conférences sur la souveraineté alimentaire qui se déroulent actuellement dans les régions (l'une, consacrée au secteur de la volaille, s'est tenue au Lycée de La Brosse, près d'Auxerre, le 20 mai). Avec, en arrière-plan, la question fondamentale de la rentabilité économique et du revenu, avec des charges en hausse et des prix qui ne sont pas à la hauteur dans beaucoup de productions. *« En grandes cultures,* souligne Damien Brayotel, *nous en sommes à trois années de suite avec des revenus négatifs et on craint que la campagne 2026 soit la quatrième. » « Si les grandes cultures étaient un secteur industriel,* illustre Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA, *avec les résultats négatifs que nous enregistrons depuis trois ans, l'usine serait fermée… »* Les règles à l'intérieur du marché européen ne sont pas les mêmes pour tout le monde : *« On ne peut pas,* poursuit Franck Pouillot, *à la fois, mettre en place des contraintes très importantes pour nous, et ouvrir le marché à des concurrences qui ne respectent pas ces contraintes. Aujourd'hui, on n'en est plus à se demander si nous allons être en revenu négatif, mais si nous allons semer… »*

« Une administration qui ne change pas de logiciel »

Du côté de l'élevage, le contexte actuel interpelle doublement : par la menace qu'il fait peser sur le renouvellement des générations, mais aussi sur celle concernant le maintien d'outils d'abattage locaux : *« Il faut de la rentabilité,* précise Charles Baracco (JA) *et une vision sur le long terme pour permettre à des jeunes de s'installer. Après des niveaux de prix plutôt bons en bovins, le prix du kilo de carcasse a perdu 1 euro en un mois ! La raison ? En grande partie des concurrences intra-européennes… Il faut bien comprendre que, dans notre métier, ces difficultés ont un gros impact psychologique : on ne les oublie pas une fois rentré chez nous le soir, on vit en permanence dedans. »* Les attentes en matière de simplification administrative demeurent aussi largement insatisfaites : *« nous avons une administration qui ne change pas de logiciel »* déplore Damien Brayotel, en citant l'exemple du guichet unique de la haie, sur lequel une réunion avait lieu récemment et où la FDSEA 89 a claqué la porte après avoir expliqué qu'il était hors de question de cautionner ce mécanisme en l'état. Enfin, Hélène Dapvril, vice-présidente de la FDSEA, rappelait un élément fondamental qu'il serait bon que nos élus ne perdent pas de vue : *« Les agriculteurs sont aussi en grande partie ceux qui font vivre les campagnes. »* En moyenne, par le mécanisme des filières, on estime qu'un agriculteur fait vivre 7 personnes autour de lui…

Berty Robert

// FERTILISATION

89 Sobac cherche à faire le plein des sols

Spécialisée en techniques de fertilisation, la société aveyronnaise Sobac organisait une journée consacrée à la présentation des solutions qu'elle propose. Rendez-vous était donné sur une exploitation de l'Yonne, dans le Sénonais.



Une centaine de personnes avait fait le déplacement sur la ferme d'Olivier Dechambre, à Veron.

Pousser la microbiologie des sols, favoriser la production d'humus : il y a chez Sobac quelque chose du pompiste qui vous propose de vous faire le plein, sauf qu'ici, le réservoir, c'est le sol. Depuis plus de trente ans, cette entreprise aveyronnaise développe un modèle basé sur les Technologies Marcel Mezy (TMM), du nom d'un des fondateurs de l'entreprise. Ce procédé mis au point dans les années quatre-vingt permet de fertiliser les sols mais aussi d'utiliser moins d'eau et d'intrants chimiques (engrais azotés et pesticides), en s'appuyant sur la maîtrise et la compréhension du fonctionnement des micro-organismes, afin de booster la production d'humus dans le sol qui, entre autres, retient plus facilement l'eau. La régulation du PH qui en résulte également permet une pénétration racinaire beaucoup plus profonde. Les solutions Sobac comportent 28 000 souches de micro-organismes. Avec une telle densité, l'entreprise assure que ses solutions ont les moyens de correspondre aux besoins de n'importe quel sol.

Gamme complète

En plus de trente ans d'activité, Sobac a développé une gamme complète de fertilisants adaptés à plusieurs activités agricoles. Régulièrement, elle va à la rencontre des cultivateurs et le 21 mai, c'était le cas dans l'Yonne, à Véron, au sud de Sens, sur l'exploitation d'Olivier Dechambre. Cet exploitant travaille depuis 5 ans avec Sobac mais ses réflexions sur l'amélioration de ses sols sont plus anciennes. *« J'exploite 350 ha en grandes cultures,* détaille-t-il, *dont 150 ha irrigués, à cheval sur la vallée de l'Yonne et le Pays d'Othe. Mes rotations sont cloza-blé-orge sur la partie non irrigable et maïs-blé sur la partie irrigable. Lorsque j'ai repris des parcelles en Pays d'Othe, j'ai vraiment cherché à améliorer ces sols. J'ai fait le choix de moins labourer, d'apporter de la matière organique extérieure. »*

Ces choix se sont révélés payants dans une certaine mesure mais l'agriculteur icaunais souhaitait pousser plus loin cette logique. C'est là que son chemin a croisé celui de Sobac. *« Leurs solutions,* poursuit-il, *me permettent d'apporter quelque chose en plus aux pratiques que j'ai adoptées. J'ai d'abord commencé avec de petites quantités, mais l'augmentation du prix des engrais, depuis déjà quelques années, m'a incité à augmenter mon recours à leurs solutions. »* Les produits en question ont pour nom Bacteriolit ou Bacteriosol : le premier apporte le principe actif TMM sous la forme d'une poudre à épandre sur les effluents d'élevage, ce qui permet de mieux structurer l'azote et de réduire les émissions d'ammoniac. Le deuxième est une évolution du premier, mais présentée sous forme de granulés à épandre sur les sols, et destiné à répondre à des problématiques plutôt céréalières ou maraîchères.

Un objectif de baisse des coûts

À Véron, Sobac présentait aussi son « petit dernier » nommé Quaterna : lancé en avril, il résulte de dix années de recherche. Il utilise les TMM sous forme soluble, ce qui fait qu'il peut être utilisé dans un pulvérisateur, ou un système de goutte-à-goutte, en maraîchage, par exemple. Face à la centaine de participants rassemblée le 21 mai, Olivier Dechambre a dressé un bilan de cinq ans de collaboration avec l'entreprise de fertilisants : *« Sur le long terme je pense que ce sont des choix pertinents et les conséquences actuelles sur le prix des engrais de la situation géopolitique me donnent raison. Sobac n'est pas une baguette magique, mais cela me permet incontestablement de mieux exploiter mes sols, d'en récupérer le maximum du potentiel. Mon objectif, c'est que l'amélioration de mes sols grâce à ces technologies me permette, dans un second temps de faire des économies. »* C'est déjà en partie le cas : Olivier Dechambre estime que, sur ses 350 ha, l'économie apportée par les solutions Sobac est de l'ordre de 34 500 euros.

Berty Robert



Un profil de sol qui permettait de comprendre les principes de fonctionnement des produits présentés.

// FILIÈRE BOIS

21 Sapin Expo, de retour à Saulieu

Sapin Expo, le salon français de matériels et de services dédiés aux producteurs de sapins de Noël, va se tenir le 11 juin à Saulieu, en Côte-d'Or.

5 millions de sapins de Noël naturels sont vendus en France chaque année pour un chiffre d'affaires de 152,7 millions d'euros. Le marché n'a rien d'anodin et c'est pour répondre aux questionnements qui peuvent le traverser, en matière d'équipements, d'innovations, de réglementation, qu'a lieu tous les quatre ans, le salon Sapin Expo.

Sa troisième édition va se tenir le jeudi 11 juin, de 9 h 30 à 18 heures, à espace Jean-Bertin de Saulieu, en Côte-d'Or. Ce rendez-vous des professionnels du sapin de Noël prend un relief particulier cette année avec l'obtention récente de l'Indication géographique protégée « Sapin du Morvan ». Destiné à tous les producteurs de sapins de Noël français et internationaux, membres ou non de l'Association française du sapin de noël naturel (AFSNN) ou de l'Union des producteurs de sapins de Noël du Morvan (UPSNM) ainsi qu'à tous ceux que la production de ces conifères intéresse, Sapin Expo est la grande réunion des spécialistes et des fournisseurs du secteur, et un moment propice aux rencontres et aux échanges entre professionnels. C'est l'occasion de s'informer sur les nouvelles pratiques de culture comme sur les outils de dernières technologies et de découvrir les fournisseurs les plus impliqués de cet univers.

Des semences à la facture électronique…

Les visiteurs pourront rencontrer :
- Les semenciers et les pépiniéristes producteurs de plants,
- Les distributeurs de machines (tracteurs, épointeuses, planteuses, palettiseurs…),
- Les distributeurs de matériels (filets, emballeuses à filet, palettes, bûches et supports à sapin…),
- Les entreprises spécialisées dans les solutions de flocage,
- Les grossistes en intrants et produits phytosanitaires traditionnels et biologiques,
- Les imprimeurs spécialisés en étiquettes sapin, transport et logistique, spécialistes communication,
- Les producteurs de produits dérivés du sapin (bières au sapin, huile essentielle de sapin, bonbons au sapin, saucissons au sapin…) A noter aussi dans le programme : un atelier sur la facturation électronique, prévu à 15 heures.

Mais aussi un grand nombre de spécialistes du service tels que professionnels de l'assurance, de l'expertise comptable, des partenaires bancaires… L'assemblée générale de l'AFSNN, regroupant près de 115 producteurs impliqués dans des modes de culture raisonnés, se déroulera en parallèle du salon.

Berty Robert, avec communiqué

www.sapin-expo.fr



Ce salon fédère tous les acteurs économiques du sapin de Noël.

// ENGAGEMENT SYNDICAL

21

Une envie de défendre le métier

La manifestation du 20 mai à Dijon a été l'occasion d'échanger avec Marie-Pierre Rougieux, agricultrice à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux.

Nous la croisons à toutes les sorties syndicales depuis des mois. La semaine dernière encore, elle faisait encore partie de la délégation présente devant les locaux de la DDT pour dénoncer les normes et contraintes à répétition. Nous avons profité de l'occasion pour faire connaissance. Marie-Pierre Rougieux est à la tête d'une exploitation de polyculture-élevage à Saint-Nicolas-les-Cîteaux avec son mari Grégory, lui aussi présent à Dijon le 20 mai. *« J'ai toujours été syndiquée, mais il est vrai que je m'implique davantage depuis un petit moment. Mes enfants sont plus grands, ce qui me laisse un peu plus de temps »*, indique la mère de famille de 44 ans. L'envie de se mettre à disposition de la profession l'anime : *« faire partie d'un collectif qui défend nos intérêts est important à ses yeux. Les enjeux de l'agriculture deviennent critiques, les agriculteurs sont de plus en plus malmenés et nous sommes de moins en moins nombreux dans nos campagnes, alors il faut s'engager »*.



L'éleveuse charolaise fait désormais partie du conseil d'administration de la FDSEA21.

À la MSA et Groupama

Marie-Pierre Rougieux, qui a rejoint le conseil d'administration de la FDSEA21, préside l'échelon local MSA de Nuits-Saint-Georges et a été récemment élue vice-présidente de la caisse Groupama de ce même canton : *« c'est un tout, c'est un réseau agricole, tout est lié pour défendre tous ensemble notre profession ! Je le dis souvent mais quand on s'engage, on ne le fait pas pour soi, mais pour tout le monde… »*. Seule féminine présente à l'action syndicale de la semaine dernière, Marie-Pierre Rougieux n'a pas hésité à participer elle aussi aux échanges avec les représentants de l'administration : *« bon, c'est vrai, je suis parfois la seule femme du groupe, alors si des copines pouvaient me rejoindre ! (rires) Non, plus sérieusement, j'estime être à ma place ici, comme tout le monde. Je suis née dans l'agriculture, j'ai ma propre ferme et j'ai aussi mon mot à dire. Mercredi dernier, lorsque l'administration nous expliquait qu'elle se devait de contrôler 5 % des agriculteurs pour s'assurer qu'il y a bien des exploitants devant chaque aide Pac, je n'ai pas pu me retenir. J'ai relayé une information que je venais d'avoir. Les Émirats arabes unis touchent eux aussi des aides européennes de la politique agricole commune ! Une famille multi-milliardaire, propriétaire de terres en Italie, en Roumanie et dans je ne sais plus quel autre pays, perçoit ainsi plus de 70 millions d'euros de subventions, est-ce bien normal ? »*.

AG

// ÉVÈNEMENT

58

Un forum pour renforcer ses revenus

Le Forum des opportunités organisé le 2 juin sur une exploitation de Suilly-la-Tour par la Chambre d'agriculture de la Nièvre ambitionne de fournir aux participants des idées de diversification et de développement de leurs activités. Avec l'amélioration et la consolidation des revenus en point de mire.

Incertitude sur les cours des céréales, hausse des coûts énergétiques ou des engrais… Ce contexte préoccupant, en particulier pour les exploitations en grandes cultures renforce le besoin de sécuriser les revenus. Fournir des idées dans ce domaine, c'est l'ambition du Forum des opportunités, organisé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre mardi 2 juin, de 9 h 30 à 17 h 30. Il aura pour cadre l'exploitation de Bastien Ravery, à Suilly-la-Tour (1, Le Magny), entre Cosne-Cours-sur-Loire et La Charité-sur-Loire, dans l'ouest du département. Cet événement pourra provoquer des déclics, faire émerger des pistes réalistes de diversification ou d'évolution des systèmes, et donner des clés concrètes pour structurer des projets économiquement viables. Les participants qui réfléchissent à diversifier leur exploitation, que ce soit en productions animales, végétales ou énergétiques, trouveront sur place des exemples concrets présentés par des agriculteurs ayant franchi le pas et avec lesquels ils pourront échanger et poser toutes les questions nécessaires.

De nombreux partenaires seront présents et vous pourrez déjeuner sur place grâce aux JA de la Charité, pour un tarif de 10 euros (réservation au 03 86 93 40 30). Avec cette nouvelle édition, la Chambre d'agriculture affirme sa volonté de soutenir les agriculteurs, de favoriser les installations et de valoriser les opportunités économiques d'une filière qui a un rôle clé dans l'agriculture de demain. Au-delà de la présentation des opportunités, cette journée se veut un véritable temps de prise de recul et de réflexion, permettant aux agriculteurs de mieux appréhender leur situation, d'identifier des leviers d'amélioration et d'explorer de nouvelles pistes, sans nécessairement remettre immédiatement en cause leur système de production actuel.

Berty Robert

Ce Forum des opportunité trouve toute sa justification dans le contexte d'incertitude croissante qui se pose à l'agriculture en général, et aux productions végétales en particulier.





// SOIR DE FOOT

21

Une traite pas comme les autres

Trois éleveurs de vaches laitières, passionnés de football, nous racontent leur traite de demain en fin d'après-midi, alors que la finale de la ligue des champions se déroulera dans le même temps.

Celles et ceux qui n'aiment pas le football ne peuvent pas comprendre. Une finale de ligue des champions disputée par un club français, c'est très rare et ce genre de match vaut plus qu'un coup d'œil. En un demi-siècle, ce type de rendez-vous se compte sur les doigts d'une main. Pas de chance pour les éleveurs laitiers passionnés par ce sport, la finale PSG-Arsenal de ce samedi 30 mai débutera à 18 heures et non 21 heures comme d'ordinaire : cet horaire correspond également à celui de la traite… En abordant trois *« footeux »* à la fête du lait de Fromenteau, nous pensions en trouver un qui aurait avancé son travail. C'est visiblement raté… Mais pour ne rien vous cacher, nous n'étions pas si loin du but. Nous restons persuadés qu'aucune des trois traites évoquées ne débutera en retard !



Alain Terrillon, Florian Lamarche et Émeric Loosli, rencontrés à la fête du lait à Fromenteau (21).

Déjà fait, mais pas demain

Alain Terrillon avait déjà *« fait ça »* lors de certains matchs très importants, notamment lors de la coupe du monde 1998 : *« Je ne vais pas avancer la traite cette fois-ci, je suis passionné par le foot mais peut-être un peu moins qu'avant, à cause de toute la dimension business que ce sport prend depuis un petit moment. J'ai sans doute un peu moins d'atomes crochus avec le football, donc je maintiens le début de la traite à 17 heures ! J'en aurai pour 1 h 30. Je vais donc rater la première demi-heure. Je me dépêcherai ensuite pour aller devant la télé… Mais j'aurai le téléphone sur moi pour suivre le début du match. Le score, je le connaîtrai en direct comme vous »*. L'éleveur de 53 ans domicilié à Griselles, ancien joueur à Laignes et Montigny-sur-Aube, n'aurait avancé la traite qu'en cas de finale de coupe du monde disputée par les Bleus : *« oui, cela aurait été le seul cas de figure où je me serais sans doute adapté, même si le jeu de Deschamps me fait moins rêver qu'avant ! »*.

C'est Paris, donc…

Florian Lamarche, éleveur à Turcey, va lui aussi commencer la traite à partir de 17 heures : *« On ne va pas traîner, mais on ne va pas changer nos habitudes. Nous aussi, nous aurons le téléphone sous la main. Mon frère est encore plus mordu que moi et c'est certain, nous allons tous nous dépêcher pour aller suivre le match après. Pour la première mi-temps, c'est râpé… Nous aurions avancé la traite uniquement si le finaliste avait été Auxerre, qui est notre équipe préférée ! Nous sommes allés les voir et les supporter pour leur dernier match à domicile de la saison. Ils avaient visiblement besoin de nous car ils ont gagné un match capital pour leur maintien, ce dernier est finalement acquis ! »*. Pour en revenir à la finale de la ligue des champions, l'ancien joueur de CCOF (Centre Côte-d'Or Football) et Sombernon, aujourd'hui âgé de 45 ans, va logiquement supporter Paris : *« c'est un club français, c'est normal, nous serons tous à fond derrière cette équipe ! Mais cela reste Paris, donc nous ne décalerons pas la traite ! »*.

Les vaches avant tout

Pour Émeric Loosli, éleveur de 42 ans basé à Chazeuil, la question de décaler la traite ne se pose pas : *« J'aime le foot, j'y ai joué pendant 25 ans, à Selongey puis Vingeanne, je suis beaucoup les matchs à la télé, mais c'est sûr, je ne vais rien changer pour cette rencontre. Je vais débuter la traite à 17 heures comme tous les jours. Nous allons rater la première mi-temps nous aussi, mais aussitôt le travail terminé, nous irons voir la suite du match au foyer rural de notre village, qui propose une retransmission pour l'occasion. J'arriverai pour le début de la seconde mi-temps »*. Les trois Côte-d'oriens sondés pronostiquent tous une victoire de Paris : Alain Terrillon voit bien un *« 3-0 »*, Florian Lamarche cite un score de 2-1 ou 3-1. Émeric Loosli réfléchit davantage avant de lâcher un 2-0. *« Le jeu du PSG est un régal pour tout amoureux du foot, que l'on aime cette équipe ou non »*, souligne Alain Terrillon.

AG

Lui, ne va rien rater



Mickaël Clerget, éleveur à Courcelles-Frémoy, sera devant sa télé en temps et en heure, et peut-être même pour l'avant-match. L'homme de 53 ans pourra se le permettre grâce à ses trois robots de traite installés depuis plusieurs campagnes : *« L'astreinte n'est plus la même qu'avant, je compterai néanmoins sur ma compagne et notre fils pour assurer le travail pendant ce laps de temps. Les autres éleveurs que vous avez interrogés dans cet article vont encore dire que je ne fous rien mais moi, au moins, je ne vais rien rater de la moindre minute du match ! »*. **L'ancien joueur de l'USC Dijon, Quetigny, EF Villages, Véronnes et Aignay-le-Duc, qui a même évolué au niveau national dans les jeunes catégories, voit lui aussi une victoire du Paris-Saint-Germain :** *« Ce sera compliqué, mais un petit 2-1 serait pas mal, cela m'irait bien. Les Parisiens ont les capacités de le faire. Je prends de plus en plus plaisir à les voir jouer, alors que ce n'était pas forcément le cas avant. Nous avons besoin de gagner pour améliorer le maigre palmarès des clubs français dans les coupes d'Europe »*. **Mickaël Clerget suit régulièrement l'actualité du foot, même en dehors de ces matchs** *« historiques »* **:** *« je trouve que notre championnat a bien progressé. Nous avons eu un bel exercice avec quatre ou cinq clubs qui tirent tout le monde vers le haut. J'aime bien suivre des équipes comme Lille ou Lens, qui ont chacun des joueurs expérimentés comme Giroud ou Thauvin. Avoir de vieux briscards dans son groupe permet de tenir mentalement. En disant ça, je pense à Marquinhos qui joue depuis une paire d'années au PSG. Et il est toujours là ! »*.

// SYNDICALISME

89

Antoine Vax, nouveau président des JA de l'Yonne

Les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne ont trouvé leur nouveau président en la personne de cet agriculteur-viticulteur de Laroche-Saint-Cydroine. Il succède à Charles Baracco.



Antoine Vax, 24 ans, nouveau président des JA89, a recréé, il y a trois ans, une structure JA sur le canton de Migennes.

Prendre des responsabilités syndicales à l'échelle d'un département n'est pas chose facile et, souvent, les candidats ne se bousculent pas. Antoine Vax, le nouveau président des Jeunes agriculteurs (JA) de l'Yonne a pourtant le profil et la volonté nécessaires : Septième génération d'une famille d'agriculteurs, il a recréé, il y a trois ans, un canton JA sur la zone de Migennes, à partir d'une feuille blanche, et rien que ce fait en dit beaucoup sur la solidité de ses convictions. Installé à Laroche-Saint-Cydroine, entre Joigny et Migennes, le jeune homme de 24 ans travaille en grandes cultures, betteraves, et cultive aussi un peu de vigne en Chablisien. Il est, par ailleurs, irriguant. *« Je compte même me diversifier encore plus à l'avenir,* confie-t-il, *en productions d'asperges et de fraises, afin d'installer ma sœur qui devrait nous rejoindre d'ici deux à trois ans. »*

Implication cantonale

La volonté de son engagement au niveau départemental, il l'a nourri par son implication cantonale : *« Quand j'ai relancé les JA au niveau du canton de Migennes, l'idée c'était de créer du lien. Lorsque je me suis installé, j'avais mon matériel, aujourd'hui, on en partage à plusieurs, parce qu'avec d'autres jeunes du canton, en échangeant, on a découvert des problématiques communes sur lesquelles on pouvait s'aider. Sur ces aspects, les jeunes ont des mentalités assez différentes de leurs aînés. On se considère plus comme des collègues, entre nous… »* Antoine Vax est conscient du niveau d'implication qu'une présidence départementale exige mais il est prêt à relever le gant. *« Dans le contexte économique que l'on connaît actuellement,* conclut-il, *avec des incertitudes à tous les niveaux, on sait qu'on milite face à des directions prises qui risquent de rendre notre avenir très compliqué. Pour moi, être agriculteur, c'est ma carrière. Je ne compte pas faire ça dix ans et m'arrêter… »*

Berty Robert

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE

58

Prêt pour la pesée et le pointage par imagerie 3D

Couvrant désormais cinq départements, Alsoni Conseil Élevage continue d'améliorer son taux de pénétration en développant le conseil aux éleveurs. Acteur historique de la collecte des données génétiques, l'association va déployer la pesée et le pointage des veaux par imagerie 3D. Une petite révolution qui va dans l'intérêt des éleveurs.



Lors de l'assemblée générale, le président Benoit Lamarre a présenté le dernier prototype du portique Pheno 3D grâce auquel, à partir de 2027, la pesée et le pointage des veaux seront réalisés par imagerie 3D.

Fin avril, Alsoni Conseil Élevage a tenu son assemblée générale à Charolles, en Saône-et-Loire. C'était la première du nouveau président Benoit Lamarre. Éleveur à Reclesne, près d'Autun, il a succédé au Nivernais Nicolas Bouchard en 2025. Il a rappelé qu'Alsoni est née de la fusion, il y a presque dix ans, des trois Bovins Croissance de Saône-et-Loire, de la Nièvre et de l'Allier, et a rendu hommage *« au travail effectué en amont par mes prédécesseurs »*. En 2021, les éleveurs du Rhône ont rejoint Alsoni et en 2025, sa zone d'activité s'est étendue au département de l'Ain. Alsoni compte un peu plus de 900 adhérents dans les départements 71, 58, 03, 69. Un nombre stable par rapport à 2024, mais le volume d'activité est en légère baisse du fait d'une érosion des naissances. Il manque 3 000 veaux par rapport à la campagne précédente pour un total de près de 80 000 naissances. *« La FCO a eu un impact significatif sur le nombre de veaux sevrés, d'où des répercussions sur l'activité d'Alsoni, »* confirmait Benoit Lamarre. *« Cet impact se traduit par une perte de recettes de 30 000 € débouchant sur un résultat déficitaire de 56 000 €, »* indiquait le trésorier Pierre-Yves Vannier. La baisse de production liée au sanitaire n'est pas la seule responsable : Alsoni subit aussi l'effondrement des soutiens de l'État, déploraient les responsables. *« Avec la baisse des aides, on savait qu'on allait vers un déficit »*, confirme Nicolas Bouchard. Malheureusement, cela se conjugue avec la FCO, une volonté de ne pas trop augmenter les prix aux adhérents et la nécessité d'investir en ressources humaines et en technologies…

Montée du conseil et de l'appui technique

Si le contrôle de performances (pesées, pointages) reste le cœur de métier d'Alsoni avec un taux de pénétration en hausse constante, le conseil continue de prendre de l'ampleur (rations, suivi herbe, tri des génisses, plans d'accouplement…). Au fil du temps, Alsoni s'est dotée d'une équipe de techniciens experts reconnus pour lesquels l'association investit en formation. Toujours dans cet objectif de *« donner du sens à la mesure »*, le déploiement de l'appui technique en élevage va de pair avec une modernisation de la collecte des précieuses données. Le contrôle de performances qui était effectué jusqu'alors au moyen de bascules, de tables de pointage, autrefois de toises, est en train de subir une véritable mutation technologique… Depuis quelque temps, un projet de pesée et de pointage des veaux par imagerie 3D se dessine sous l'égide d'un consortium de plusieurs acteurs nationaux dont fait partie Alsoni. La technologie repose sur un scanner 3D, combiné à de l'intelligence artificielle (IA), qui va permettre d'automatiser et de fiabiliser les mesures sur un animal pour en extraire les phénotypes clés. *« L'outil est notamment en mesure de fournir les notes de pointage et le poids d'un animal avec une précision de 4 % »*, faisait valoir Benoit Lamarre. L'ambition est ainsi de *« faire entrer la sélection des bovins dans l'ère du phénotypage à haut débit »*, argumentent les porteurs du projet. À Charolles, les responsables d'Alsoni ont présenté l'un des derniers prototypes du portique mis au point pour la technologie Pheno 3D. C'est sous cet appareil que les jeunes bovins passeront pour la prise de mesures. Repliable et portatif, ce portique accompagnera les techniciens lors de leurs visites en élevages. Le projet en est dans sa phase de test et les premières collectes de données via Pheno 3D sont prévues en 2027.



En 2025, Alsoni comptait 900 adhérents sur une zone couvrant la Saône-et-Loire, l'Allier, la Nièvre et le Rhône. L'Ain vient de rejoindre l'association.

Pas de portiques sur les concours !

Si elle est attendue par les responsables d'Alsoni qui entrevoient d'ores et déjà son potentiel technique et pratique ainsi que les enjeux dans un nouveau monde de données, cette nouvelle technologie n'est pas sans susciter quelques réticences de la part des éleveurs. *« Si Pheno 3D apportera bien de la précision dans les pesées et le pointage, il ne devra pas remplacer la discussion avec l'éleveur »*, rassuraient les intéressés. Pas de risque non plus que les portiques se substituent aux juges des concours ! *« Pheno 3D, ce sont des algorithmes qui utilisent les données pour de l'indexation »*, recadrait Benoit Lamarre. En clair, ils ne changeront rien aux jugements qui continueront de mettre en avant les animaux qui ont le plus de *« de race, de chic, de classe… »*. L'assemblée générale était suivie d'une table ronde consacrée à la place de l'éleveur dans ce nouveau monde de données. La mise en place du nouveau règlement zootechnique européen a libéralisé la génétique et, de ce fait, l'usage des données qui sont le fondement des outils de sélection. Tous ces chiffres (identité, performances, sanitaire…) qui proviennent des élevages et qui circulent via le numérique sont devenus un véritable trésor de guerre pour nombre d'opérateurs. Ces données, fournies trop gracieusement et dont Alsoni est un collecteur bienveillant, ont une valeur qui ne doit pas être volée aux éleveurs. Conscient de ces enjeux, Alsoni apporte toute l'exigence, l'éthique et la vigilance d'une structure portée par la profession. L'investissement collectif dans Pheno 3D est une réponse à ces défis. D'un montant de 1 million d'euros, *« son développement n'a pas coûté 1 € aux adhérents »*, indiquait Benoit Lamarre. Pour le financement des futurs portiques dont elle va s'équiper, Alsoni est heureuse de pouvoir compter sur le soutien du Conseil départemental de Saône-et-Loire. Pour la collectivité, ce geste est motivé par l'installation qui, estime Frédéric Brochot, vice-président du Conseil départemental en charge de l'agriculture, a besoin de la technologie pour attirer les jeunes.

Marc Labille

21

Qui succèdera à Rigata ? // RACE BRUNE

Le concours interrégional de Châtillon-sur-Seine couronnera une nouvelle grande championne samedi 6 juin.

Plus de 50 plaques seront remises aux éleveurs dans une semaine à Châtillon. L'une d'elles pèsera un peu plus lourd que les autres, comme le fait remarquer Mickaël Clerget, le président du syndicat de la race Brune : *« C'est celle de la grande championne, c'est en effet le titre le plus convoité à chaque édition. Comme son nom l'indique, il s'agit de la plus belle brune du concours. Le juge la déterminera entre les championnes jeune, espoir et adulte qui seront préalablement désignées, je pense aux alentours de 17 heures »*. L'an passé, la mise avait été remportée par Rigata, une vache appartenant à Gérald Étienne de Quemigny-sur-Seine. Cette grande championne en titre ne sera pas du rendez-vous 2026, mais lorgne déjà sur le concours national de 2027 à Beaune. *« C'est sa mère qui sera à Châtillon cette année »*, nous annonce Gérald Étienne. Pour mémoire, en 2024, c'est une vache en copropriété, appartenant au Gaec Changarnier, à l'EARL Saint Roch, à l'EARL du Meix de Chêne et au Gaec de Grand vie, qui avait été sacrée (Orchidée). En 2023, Majesté (Gaec Loosli) s'était imposée. Encore plus loin, en 2022, c'est Loraine (Gaec Changarnier) qui avait tapé dans l'œil du jury et triomphé.

Bien d'autres titres

Les prix spéciaux sont nombreux, à Châtillon. Il y a notamment le prix longévité, qui récompense la vache présente sur le concours avec le plus grand nombre de kilogrammes de lait produits par jour de vie. En 2025, c'est Mafaveur, du Gaec Changarnier, qui avait reçu cette distinction avec le score exceptionnel de 26,1. *« Il y a aussi les prix des meilleures laitières sur la carrière et sur une lactation, mais aussi celui de la meilleure fromagère… »*, liste Mickaël Clerget. Les vaches à plus de 100 000 kg de lait, elles, ne sont plus récompensées à Châtillon : elles le sont désormais lors de l'assemblée générale de BGS. *« Cela a été le cas en mars dernier. Oui, des vaches brunes à ce niveau de production, c'est rare. Il y en a 26 actuellement en France, dont sept en Côte-d'Or »*, nous apprend Olivier Bulot, directeur de Brune Génétique Services. Mickaël Clerget enchaîne avec d'autres prix spéciaux : *« le prix d'élevage récompense le plus beau lot de trois de vaches, le prix de famille met en avant trois brunes issues de la même lignée maternelle. Il y a aussi le challenge interdépartemental. La Côte-d'Or le remporte souvent, mais cela est tout à fait normal puisque le 21 a le plus grand choix d'animaux le jour du concours… Ce même challenge a une autre valeur quand celui-ci se déroule à Cournon ! »*.

AG



La vache de la SCEA du Thorey (Quemigny-sur-Seine) avait remporté le prix le plus prestigieux du concours en 2025.



Interview de Pascal Le Brun, président du Cniel

À l'occasion de la Journée mondiale du lait, le 1er juin, quel message souhaitez-vous adresser aux éleveurs laitiers ?

Je leur adresse un message de reconnaissance. Derrière chaque litre de lait, il y a des femmes et des hommes engagés au quotidien, des savoir-faire, des territoires qui vivent

La filière laitière française a de vrais atouts : sa diversité, la qualité de ses produits, son ancrage territorial, sa capacité d'innovation. Mais nous sommes aussi à un tournant. Les défis sont là : renouvellement des générations, compétitivité, climat, attentes sociétales, souveraineté alimentaire. Nous devons les regarder en face et avancer avec ambition.

Justement, le Cniel porte aujourd'hui un nouveau projet stratégique pour la filière. Pourquoi est-ce important ?

Parce qu'il fallait fixer un cap clair pour les années à venir. Nous sommes sortis du temps de la réflexion. Nous entrons dans celui de l'action

Ce projet stratégique repose sur trois priorités : compétitivité, résilience et attractivité. L'objectif est de donner de la visibilité à la filière et de créer les conditions pour qu'elle reste compétitive, partout sur le territoire, dans les années à venir.

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour les éleveurs ?

Cela veut dire que l'interprofession doit être utile au quotidien. Cela suppose aussi que chaque maillon de la filière, en commençant par les éleveurs, puisse vivre correctement de son travail. C'est indispensable pour investir, moderniser les outils de production et assurer leur transmission. Derrière cette feuille de route, il y a des actions concrètes et opérationnelles : accompagner la transition environnementale, investir dans la recherche, améliorer les références économiques, promouvoir les métiers et soutenir la valorisation de nos produits en France et à l'international. L'attractivité est un enjeu majeur. Pour donner envie aux jeunes de rejoindre nos métiers, ils doivent être modernes et rémunérateurs.

"NOTRE FORCE, C'EST LE COLLECTIF"

Beaucoup d'éleveurs connaissent le Cniel, mais parfois moins ses missions. À quoi sert concrètement le Cniel ?

Le Cniel, c'est notre interprofession, à nous éleveurs, coopératives, industriels privés, acteurs du commerce et de la restauration.

Notre rôle est simple : agir collectivement plutôt que seul pour unir nos forces. Le Cniel travaille sur la qualité du lait, la recherche, les données économiques, la promotion des produits laitiers, les enjeux sanitaires et environnementaux ou encore la représentation de la filière auprès des pouvoirs publics.

Quand nous développons des références techniques, quand nous investissons dans la recherche ou quand nous défendons la place des produits laitiers dans le débat public, ce sont des outils qui bénéficient directement à l'ensemble de la filière.

Pourquoi cette notion de collectif est-elle aussi importante aujourd'hui ?

Parce que c'est notre force. Ce projet stratégique, nous l'avons construit ensemble. C'est ensemble qu'il faudra le porter.

Aucun maillon ne pourra relever seul les transformations qui nous attendent. Eleveurs, transformateurs, acteurs du commerce, partenaires techniques, recherche, enseignement : tout le monde a un rôle à jouer.

La souveraineté alimentaire ne se décrète pas. Elle se construit chaque jour, maillon par maillon, territoire par territoire, décision après décision.

Un dernier mot à l'occasion de cette Journée mondiale du lait ?

Cette journée est l'occasion de rappeler que le lait n'est pas seulement un produit du quotidien. Derrière, il y a des métiers, des territoires, des entreprises et une filière stratégique pour la France.

Et surtout, il y a des éleveurs. Sans eux, rien n'est possible.



Pascal Le Brun,
président du Cniel

Retrouvez nos missions et nos engagements sur :
cniel.com

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

// ORGES BRASSICOLES

De la terre à la bière

Le 12 mai Soufflet Agriculture et Soufflet Malt organisaient en Côte-d'Or un événement autour de la filière des orges brassicoles. Semis, variétés, conduites culturales, transformation en malt : toutes les étapes menant de la terre au verre de bière ont été détaillées.



La sélection variétale en orges de brasserie est un travail très complexe qui a fait l'objet d'une large présentation à l'occasion de cet évènement.



Soufflet Agriculture faisait découvrir des essais variétés à Varanges, au sud-est de Dijon.

Cultures, transformation, stockage, commercialisation… toutes les étapes qui touchent à la filière des orges de brasserie étaient détaillées et expliquées le 12 mai, à l'occasion de la journée spéciale organisée par Soufflet Agriculture et Soufflet Malt, en Côte-d'Or. Destinée aux agriculteurs qui produisent ces orges, cette journée permettait de prendre conscience de la grande complexité et des niveaux d'exigence propres à cette filière, et ce dans un contexte plus général où Soufflet a pris l'engagement de réduire de 30 % ses émissions de Gaz à effet de serre (GES), et même de 50 % en malterie, ce qui implique un travail de fond sur l'optimisation des fertilisations chez les producteurs. *« Dans notre métier, on en apprend tous les jours »* confirme Emmanuel Bonnin, technicien filière chez Soufflet Agriculture, en charge du développement variétal. De par sa fonction, il est au croisement du travail des sélectionneurs de semences et des attentes des cultivateurs… en ne perdant jamais de vue les exigences très fortes des brasseurs. *« Je dis souvent,* poursuit-il, *que le semencier en a « gros sur les épaules » avec toutes les attentes que nous formulons. »* La sélection variétale *(voir encadré)* était un des gros chapitres de cette journée qui débutait par un tour de plaine à Varanges, au sud-est de Dijon.

Actions et conséquences

Dans les innombrables croisements auxquels procèdent les sélectionneurs, les priorités sont données aux capacités de rendement, de résistance aux maladies, au stress hydrique, à la verse, la précocité… Ce travail de sélection a notamment permis d'avoir aujourd'hui la quasi-totalité des variétés d'orge tolérante à la Jaunisse nanisante de l'orge (JNO). Mais agir sur un curseur n'est pas sans conséquences : *« Quand on amène un gène de tolérance face à des maladies ou des ravageurs,* explique Emmanuel Bonnin, *cela peut avoir un impact négatif sur la qualité du malt. C'est un gros débat pour nous. On est constamment en quête d'une bonne adéquation entre qualité et tolérance. Sans oublier le facteur-clé du rendement. Dans mon travail, j'ai toujours en tête la nécessité d'amener un progrès aux producteurs. Si c'est pour rétrograder, ce n'est pas la peine. »* Les malteurs et brasseurs recherchent des variétés polyvalentes afin de répondre à des cahiers des charges différents et qui vont permettre d'atteindre le plus rapidement possible l'efficience industrielle. *« Pour la qualité malterie,* poursuit le technicien de Soufflet, *le but est d'avoir des orges qui germent le plus vite possible pour être rapidement maltables, et donc libérer facilement de l'amidon. Une malterie a aussi besoin de mettre un maximum d'orge dans son germoir. Nous prêtons donc attention au critère du Poids spécifique (PS). Sur les variétés en essai, on regarde les rendements mais aussi les calibrages, les PS. »*

La question protéique

Autre critère très important pris en compte dans cette filière : les taux de protéines des orges. Les brasseurs peuvent être gênés par des taux trop élevés ou trop bas qui influent sur les comportements de la bière. De plus, des taux de protéines différents entraînent des germinations différentes au sein des malteries, ce qui, dans le process industriel, est très difficile à gérer. Aujourd'hui, chez Soufflet, on estime que l'idéal en taux de protéine se situe entre 9,5 et 11,5, mais, à l'avenir, il se pourrait que l'on tende vers un taux de 8, conséquence d'une diminution des fertilisations azotées tout en cherchant à maintenir les niveaux de rendement actuels. Mais cette éventuelle évolution reste conditionnée à un autre point : que les brasseurs acceptent de faire évoluer leurs cahiers des charges. Une perspective loin d'être évidente… *« Sur une même variété,* confirme Emmanuel Bonnin, *les différences protéiques peuvent avoir des conséquences énormes. »* C'est toute la difficulté de conjuguer un processus agricole qui prend d'abord en compte des critères liés à la nature, et le process industriel du malteur en bout de chaîne, qui veut que tout soit « carré ». Cette complexité, le technicien de Soufflet l'illustre de la manière suivante : *« Une orge de brasserie, ce n'est pas du blé ! Vous pouvez mélanger 15 variétés de blé, le tas de Blé pour la meunerie française (BPMF) fera quand même du très bon pain. En orge de brasserie, on a la variété KWS Faro (2016) qui représente 70 % des orges d'hiver brassicoles maltées en France, on trouve aussi un peu de Carrousel (2023), de Comtesse… mais on est sur un niveau de sélection très différent de celle du blé. »* Soufflet s'appuie sur des essais de variétés répartis dans les différents bassins de production. L'important étant de bien connaître les différents sites pédoclimatiques afin de cerner au mieux ces variétés. Dans sa fonction, Emmanuel Bonnin s'intéresse aux variétés d'orges sur les deux dernières années précédant



Rendement, désherbage, résistance aux maladies, qualité brassicole… Les exigences envers cette culture sont multiples.

Les trois orges

- L'orge d'hiver, semée vers le 15 octobre et qui fait son cycle en 250 jours. Gros intérêt : la sécurité au niveau du rendement (en moyenne 7 t/ha) mais en termes de qualité, on n'a pas la prime que l'on peut obtenir avec les orges de printemps.
- L'orge de printemps est plus délicate à mener en termes de potentiel en étant plus sensible aux problématiques météo, notamment avec les risques de coup de sec au printemps. D'où des rendements beaucoup plus aléatoires.
- L'orge de printemps semée à l'automne, vers le 11 novembre. Elle associe l'intérêt qualité du malt, et le potentiel de rendement, à partir du moment où elle est correctement menée. Toutefois, il faut ici prendre en compte le risque de gel et d'éventuelles difficultés au moment du semis, dans des parcelles argileuses. Elle est plus difficile à désherber et réclame des parcelles saines, propres sans oublier qu'il faudra une protection fongicide supplémentaire. Sur les plateaux, c'est beaucoup plus risqué, mais en plaine, il y a un intérêt calibrage sur ces orges.

leur inscription. La résistance à la verse, notamment, est scrutée de près : *« Une orge versée ne calibre pas… »* Il regarde aussi la résistance aux maladies, en écho aux restrictions croissantes des moyens de lutte chimiques.

Problématique du désherbage

À l'issue d'une année où le technicien va se trouver face à une dizaine de variétés prétendantes à l'inscription, il va en conserver une ou deux par semencier. En parallèle, Soufflet Agriculture procède à des « pilotes » avec des semences afin de produire des variétés tests. *« Demain*, précise-t-il, *la nouveauté s'appellera peut-être Hopinel ou Larochel, des variétés que le sélectionneur Secobra vient d'inscrire. »* Au-delà de ces nouvelles variétés, la filière va devoir faire avec les restrictions croissantes sur les moyens de production, notamment en matière de protection des cultures. Romain Laville, technicien cultures du service Agronomie, Conseil, Innovation chez Soufflet Agriculture ne le cachait pas : *« L'orge risque d'être de plus en plus difficile à conduire par rapport à la problématique « Désherbage ». Demain, nous ne pourrons plus utiliser le Flufénacet. Nous aurons l'Aclonifène, déjà utilisé en blé et qui va arriver sur l'orge, mais les solutions pour désherber l'orge, notamment sur les problématiques vulpins, très fréquentes en Côte-d'Or, se font rares. L'orge a tout de même une qualité : c'est une culture qui a tendance à taller et donc à concurrencer les graminées. »* Préserver l'excellence française reconnue en orges brassicoles passera donc par la capacité à relever de nombreux défis techniques.

Berty Robert

Le labyrinthe sélectif

Amélie Genty est sélectionneuse d'orges d'hiver au sein de l'entreprise Secobra. En expliquant le travail de sélection des variétés, elle décrit d'abord une accélération des processus. *« En vingt ans, la durée entre le moment où on entame les croisements et l'inscription de la variété a été divisée par deux. Ce processus réclame tout de même encore cinq ans. »* Il faut au moins sept générations pour fixer une variété. À chaque génération, le sélectionneur retient moins de plantes : *« on peut partir d'un million de variétés potentielles pour, à la fin, n'en inscrire que deux ou trois. Nous travaillons exactement comme les agriculteurs, mais en miniature : nos parcelles font 10 m2. Nous faisons beaucoup de récoltes manuelles et ce travail réclame rigueur et de précision. »* Dans un processus de croisement, on cherche à cumuler les avantages de chaque « parent ». Un sélectionneur peut procéder à un nombre de croisements annuels compris entre 500 et 1 000 et même si ces entreprises s'appuient aujourd'hui sur des outils prédictifs, rien ne remplace l'expérience terrain. Il peut aussi y avoir de bonnes variétés dans l'absolu qui, pourtant, ne donnent pas de descendance : ce fut le cas, par exemple, d'Esterel (1995). À l'inverse, des croisements avec des variétés moyennes et sur lesquelles on ne parierait pas grand-chose a priori débouchent parfois sur de très bons produits. La sélection est à chaque fois un pari. Le travail de terrain s'enrichit aussi d'un recours aux empreintes génétiques. Entre l'inscription d'une variété et son référencement, il faut encore franchir quatre ans de seuils de qualité. En orge de printemps, la nouvelle référence qualité aujourd'hui s'appelle Sting (inscrite en 2021). Par rapport à RGT Planet, elle représente 300 bières de plus/ha. L'important est de passer sous les fourches caudines de l'instance de qualité qu'est le Comité bière malt orge (CBMO). Si, en plus, le leader mondial des brasseurs, Heineken, valide aussi cette variété, les portes de tous les pays sont alors ouvertes.

// MALTERIE

L'art de tromper le grain d'orge

Afin d'avoir un aperçu complet de la filière des orges brassicoles, Soufflet Malt proposait aux agriculteurs de visiter sa malterie de Brazey-en-Plaine, en Côte-d'Or. Où l'on découvre que les étapes vers la production du malt reposent sur une capacité à faire germer un grain d'orge, mais pas trop…



L'étape de la trempe est la première qui mène au malt. Les grains d'orge sont plongés dans des cuves remplies d'eau.
(En médaillon) À l'issue des étapes du maltage, le malt obtenu présente un goût légèrement toasté.

Dans le cadre de la journée organisée le 12 mai en Côte-d'Or par Soufflet Agriculture et Soufflet Malt, une visite de la malterie de Brazey-en-Plaine, au sud de Dijon, était programmée. Ici, 30 personnes travaillent sur un site, construit dans les années soixante-dix, et qui fonctionne en continu. 75 000 t de malt en sortent chaque année. Le site dispose de six cellules de stockage d'orge pour un total de 6 000 t. L'objectif étant d'avoir environ 15 jours de production d'avance. C'est le temps nécessaire à la malterie pour réceptionner les grains et procéder à certaines analyses : taux de protéine, humidité, capacité du grain à germer… La particularité du métier de malteur, c'est qu'il doit s'adapter au caractère saisonnier de l'activité de ses clients, en l'occurrence les brasseurs. Logiquement, on boit plus de bière en été qu'en hiver. L'activité monte donc en puissance à partir de février-mars pour atteindre un pic en été, avant de redescendre progressivement en septembre-octobre. Néanmoins, la production reste lissée sur l'année. D'où la nécessité de disposer de capacités importantes de stockage de malt. Si la brasserie constitue l'essentiel des débouchés du site de Brazey-en-Plaine, de manière marginale, il travaille aussi pour des producteurs de boissons maltées (Ovomaltine, Tonimalt…) ou de farines de malt utilisées comme adjuvants de farines, pour ajouter du pouvoir diastasique (capacité à dégrader l'amidon).



Dans cette cuve, près de 120 t d'orge en cours de germination.

Trois étapes

La fabrication du malt repose sur trois étapes : la trempe, la germination, et le touraillage (qui consiste à sécher et à donner du goût, par de l'air chaud, au malt vert provenant de la germination). Une fois les analyses de l'orge menées à terme, et avant d'entamer ce parcours, la matière est préparée. Cela passe par un nettoyage, avec un calibreur, un trieur graines rondes et un nettoyeur-épurateur. Le site est aussi extrêmement vigilant sur la présence d'insectes car il lui est interdit de traiter le malt.

– La trempe : l'objectif est de réveiller le grain d'orge. Entre un grain d'orge et le malt vert on va passer d'un taux d'humidité de 12 % à 44-45 %. En humidifiant le grain d'orge, on hydrate l'embryon qui va commencer à germer. La difficulté de cette opération est de parvenir à faire monter le grain jusqu'à un taux d'humidité de 45 %, mais sans le noyer. Pour cela il faut alterner des phases sous l'eau et sous l'air. Le but de ces phases successives est de permettre une homogénéisation du taux d'humidité dans le grain, ce qui lui permet de respirer. Sur l'étape de la trempe, la variété de l'orge et son taux de protéine sont des facteurs importants. Plus le taux de protéine est élevé, plus il faudra de temps pour assimiler l'eau. D'où la nécessité de porter la plus grande attention au taux de protéines des différents lots avant de les soumettre à la trempe. Une trop grande diversité de taux de protéines conduirait à des problèmes, un peu comme si vous tentiez de cuire des pâtes pendant 10 minutes alors que certaines sont cuites en 5 et d'autres en 15 : vous obtenez des pâtes trop cuites et d'autres pas assez… L'homogénéité sur les taux de protéine doit aussi se retrouver sur la taille des grains : plus un grain est petit, plus il prendra l'humidité rapidement. Si on a des grains de tailles trop différentes, on risque d'avoir des taux d'humidité excessifs pour certains grains, et insuffisants pour d'autres.

Leurrer le grain

– La germination : pendant cette opération, le grain va puiser dans ses ressources d'amidon afin de produire une tige. L'objectif du malteur c'est de conserver ces ressources à l'intérieur du grain, que ce dernier s'auto-digère afin de conserver ces ressources pour le brasseur. Il faut donc que le grain germe, mais juste ce qu'il faut pour rendre disponible au brasseur des ressources normalement destinées à la croissance de la plante. C'est là qu'intervient cette capacité à leurrer le grain d'orge. En phase de germination, qui s'étale sur cinq jours, il faut être vigilant sur la température, maintenue entre 15 et 18°, sur l'oxygène, et sur le maintien du taux d'humidité, pour éviter que le grain ne se rendorme.

– Le touraillage : l'objectif est de stabiliser le produit après la trempe et la germination. Les brasseurs imposent à la malterie de redescendre à un taux d'humidité de 4 %. Il faut donc un système de séchage efficace pour y parvenir. Cette étape se fait sur deux jours : la première journée avec un gros débit d'air pas très chaud et la seconde avec un débit moindre, mais beaucoup plus chaud. L'enjeu est de rendormir le grain progressivement en évitant de faire du caramel et de tuer les enzymes produits pendant la germination. C'est l'étape la plus complexe. On va monter jusqu'à une température de séchage de 85 ° mais en suivant une dizaine de paliers de progression.

En totalité, la transformation de l'orge en malt aura réclamé une dizaine de jours. Le malt obtenu est à nouveau analysé pour voir s'il est conforme au cahier des charges fixé par les clients brasseurs. Ces cahiers des charges prennent en compte entre 20 et 30 paramètres. La malterie procède ensuite à un assemblage des malts, en fonction des clients.

Berty Robert

// BLÉ TENDRE

Choisir et anticiper ses variétés pour

Les choix variétaux en blé tendre d'hiver pour les semis 2026 devront conjuguer potentiel de rendement, qualité et robustesse agronomique dans un contexte climatique et sanitaire toujours plus exigeant. À partir des résultats pluriannuels du réseau d'essais régional, Arvalis Bourgogne Franche-Comté dresse un panorama des variétés confirmées, récentes et nouvelles les plus adaptées aux conditions de la région, avec une attention particulière portée à la tolérance aux maladies, au poids spécifique et à la valorisation meunière.

Satisfaire les débouchés

Les variétés de blé choisies doivent trouver des acheteurs. Tous les acteurs dans la région cherchent la perle rare : un BPS, à bonne valeur boulangère, sans gros problème agronomique, avec un bon PS, et si possible tolérant aux fusarioses d'épis. Choisir des variétés qui s'approchent de ce profil, avec un minimum de 3 variétés à l'échelle de l'exploitation est conseillé pour diversifier les types variétaux et donc limiter les risques d'accident climatiques.

Raisonner en pluriannuel

Il est tentant de raisonner ses choix en fonction de la campagne précédente. Toutefois, les campagnes étant différentes d'une année sur l'autre, il est toujours nécessaire d'avoir un recul pluriannuel sur le contexte régional.

• Recommandations générales

- Après la régularité de rendement, le **PS** est un critère de choix important, car les réfactions pèsent lourd.
- La **tolérance aux maladies foliaires** est un critère primordial. Une variété tolérante permet non seulement de contenir le coût de la protection fongicide, mais est aussi un gain de souplesse dans l'organisation du travail en limitant le nombre d'interventions :
- En priorité, préférer des variétés peu sensibles à la septoriose sur toute la région (note ≥ 6.5), et si possible peu sensibles aux rouilles (rouille brune, rouille jaune).
- Choisir des variétés avec une note « piétin verse » ≥ 5 dans les situations à risque : limons battants, blé fréquent, semis précoce.
- Choisir des variétés avec une note fusariose ≥ 6 dans les situations les plus à risque de DON comme les blés de maïs/sorgho sans labour.
- **Respecter l'adaptation des variétés au milieu**. Type de sol, date prévisionnelle de semis, sont autant de facteurs qui doivent rentrer en compte dans le choix de la variété.
- Ne pas oublier que la **tolérance au chlortoluron** est un élément décisif des programmes de lutte contre le ray-grass dans les situations difficiles.

• La proposition de choix que nous faisons se répartit en 3 catégories :

- les **nouveautés** bénéficient d'une seule année d'essai après l'inscription et peuvent être testées sur une petite surface. Leur comportement et leur performance peuvent fortement varier l'année prochaine.
- les **variétés récentes** sont présentes dans nos essais depuis 2 ans. Leurs performances nous paraissent intéressantes, elles peuvent être testées sur une partie de la sole.
- les **variétés confirmées** sont testées dans nos essais depuis au moins 3 ans. Elles ont démontré sur cette durée une bonne régularité de productivité et leurs caractéristiques sont bien cernées. Dans les conditions qui leur correspondent, elles peuvent constituer la base d'un assolement.



Arvalis propose un panorama des variétés issu des essais régionaux pluriannuels. Réussir SA

Ces recommandations ne sont pas exhaustives. D'autres variétés peuvent également avoir leur place dans la sole de blé tendre régionale, car adaptées à des contextes particuliers ou à la faveur de contrats spécifiques.

Léa Bounhoure et Diane Chavassieux,
Arvalis Bourgogne Franche-Comté

Préconisations des variétés de blé tendre d'hiver pour la Bourgogne Franche-Comté

Les nouvelles variétés 2026

Ces variétés ont été inscrites à l'automne 2025 sur la base de résultats d'essais de préinscription réalisés en 2024 et 2025 sur la zone « semi-tardive » (nord) ou la zone « semi-précoce » (nord et centre) ou la zone « précoce » (centre et sud).
La liste des variétés sélectionnées ci-dessous n'est pas exhaustive. Celles-ci sont d'abord de précocité adaptée aux régions Bourgogne Franche-Comté et Alsace et de qualité boulangère. Par ailleurs elles sont productives et/ou ont des caractéristiques agronomiques jugées intéressantes pour ces régions. En conséquence, les commentaires proposés pour ces variétés restent provisoires et seront validés une fois la récolte 2026 réalisée. En particulier, la tolérance au chlortoluron sera actualisée au cours de l'été.

FUNNY (FLORIMOND DEPREZ 2026, VO)

Précoce à épiaison, FUNNY associe une productivité élevée en 2024 et 2025 (réseau centre et sud) , à un profil agronomique très équilibré. Malgré quelques symptômes de rouille jaune à surveiller, ses faibles pertes de rendement dans les parcelles non protégées témoignent de ses bons niveaux de résistance à la septoriose et à la rouille brune. Il est aussi très résistant au piétin verse. Son PS est élevé, et sa teneur en protéines est assez bonne en comparaison des variétés de son niveau de productivité. En observation par la meunerie, FUNNY présente un profil alvéographique équilibré. À l'essai de panification, le résultat final est bon. Ce blé affiche un profil de pâte légèrement extensible.

KWS FOUDRE (KWS MOMONT 2026, VO)

En tête du classement rendement de sa série (nord et centre) en moyenne sur 2 ans, KWS FOUDRE apporte de la productivité. semi-précoce à épiaison, son profil agronomique est assez équilibré. Assez résistant aux principales maladies foliaires, ses pertes de rendement en l'absence de protection fongicide sont dans la moyenne de sa série. Il est de plus résistant au piétin verse, mais sa tenue de tige n'est que correcte. Son PS est élevé, et sa teneur en protéines est assez bonne compte tenu de sa productivité élevée. En observation par la meunerie, KWS FOUDRE affiche un profil alvéographique équilibré. À l'essai de panification, le résultat final est bon et régulier.

LG ALLURE (LIMAGRAIN 2026, VO extensible)

Précoce à épiaison, LG ALLURE s'est montré très productif dans les essais du réseau d'inscription (nord et centre), bien qu'il ait pu être légèrement pénalisé en 2024 par la forte pression de septoriose. Il est de plus résistant au piétin verse, à la cécidomyie orange et aux mosaïques. Il est en revanche sensible au chlortoluron. Assez résistant à la rouille jaune, mais moyennement résistant à la septoriose et surtout à la rouille brune, ses pertes de rendement dans les parcelles non traitées fongicides sont supérieures à la moyenne de sa série. Son PS est assez bon et sa teneur en protéines est élevée par rapport aux variétés de productivité équivalente. En observation par la meunerie, LG ALLURE présente des W moyens et des P/L équilibrés. À l'essai de panification, il affiche un caractère extensible, ce qui pénalise le résultat final dans la moitié des cas.

RGT ARPEGIO (RAGT 2026, VO)

Semi-tardif à semi-précoce, RGT ARPEGIO associe une productivité élevée en 2024 et 2025 (réseau nord), à un très bon niveau de résistance aux principales maladies foliaires se traduisant par les plus faibles pertes de rendement de sa série en l'absence de protection fongicide. Il est en revanche sensible à l'oïdium. Son PS est assez bon, et sa teneur en protéines est élevée compte tenu de sa productivité. En observation par la meunerie, RGT ARPEGIO présente des W élevés et un profil de pâte équilibré. Ses résultats, au test de panification, sont bons et réguliers.

RGT SPACIO (RAGT 2026, VO)

Semi-précoce à épiaison, RGT SPACIO a une productivité légèrement supérieure à la moyenne de sa série en 2024 et en 2025 (réseau nord et centre). Il se distingue dans les parcelles non traitées fongicide par son très bon niveau de résistance aux principales maladies foliaires. De plus, sa qualité de grains est bonne, avec un bon PS et une teneur en protéines élevée compte tenu de sa productivité. En observation par la meunerie, RGT SPACIO présente des W très élevés. À l'essai de panification, le résultat final est bon et régulier. Ce blé apporte du volume aux pains.

SU TUCSON (SAATEN UNION 2026, VO)

Précoce à épiaison, SU TUCSON s'est montré assez productif en moyenne sur 2 ans (réseau nord et centre). Assez résistant à la septoriose, mais assez sen-

les semis cet automne

sible aux rouilles jaunes et brunes, ses pertes de rendement en l'absence de protection fongicide sont très élevées. Il est résistant aux mosaïques et à la cécidomyie orange. Il présente une bonne qualité de grains, avec un PS et une teneur en protéines très élevés compte tenu de sa productivité.
En observation par la meunerie, SU TUCSON présente des W très élevés et des P/L autour de 1. Au test de panification, le résultat final est bon et régulier.

Les variétés récentes 2025

CONQUISTADOR (UNISIGMA 2025, VRM)

Relativement en retrait en 2025, la productivité de CONQUISTADOR reste proche de la moyenne de sa série sur 3 ans. Précoce à épiaison, il possède quelques atouts agronomiques. Sa tenue de tige est bonne et à l'exception de la rouille brune, ses niveaux de résistance aux maladies foliaires, ainsi qu'au piétin verse et à la fusariose des épis sont très bons.
Il est aussi résistant aux mosaïques et à la cécidomyie orange. Son PS est élevé et sa teneur en protéines est assez bonne. Recommandé par l'ANMF, CONQUISTADOR affiche une force boulangère très élevée et des P/L équilibrés. En panification, son comportement est bon, avec notamment des beaux volumes de pain.

KAKTUS (DSV FRANCE 2025, VRM)

Précoce à épiaison, KAKTUS possède plusieurs atouts agronomiques. Il a confirmé en 2025 un assez bon niveau de productivité. Sa tenue de tige est bonne et son profil de résistance aux principales maladies foliaires est équilibré. Il cumule également les résistances au piétin verse, aux mosaïques et à la cécidomyie orange.
Assez sensible à l'accumulation de mycotoxines, il ne devra pas être semé dans les situations à risque agronomique. Son PS et sa teneur en protéines sont assez bons. Recommandé par l'ANMF, KAKTUS affiche une force boulangère élevée et des P/L autour de 1. À l'essai de panification, son comportement de pâte et de pain est d'un bon niveau.

KWS MILLESIME (KWS 2025, VRM extensible)

Précoce à épiaison, très précoce à montaison et semi alternatif, KWS MILLESIME a un rythme de développement adapté aux semis tardifs.
Il a confirmé en 2025 son bon niveau de productivité en zone centre et surtout en zone sud. Assez résistant à l'oïdium, il n'est que moyennement résistant à la septoriose, à la rouille brune et assez sensible à la rouille jaune.
Il s'est en revanche distingué par son très bon comportement vis-à-vis de la fusariose des épis et du risque DON associé. Son PS est élevé et sa teneur en protéines assez bonne compte tenu de sa productivité. Recommandé par l'ANMF pour son caractère extensible, KWS MILLESIME a une force boulangère moyenne et des P/L équilibrés. Au test de panification, son comportement est variable mais souvent d'un bon niveau.

RGT MAJESKO (RAGT 2025)

semi tardif à semi-précoce, RGT MAJESKO a une productivité pluriannuelle dans la moyenne de sa série en moyenne sur 3 ans dans le nord et dans le centre.
Il se distingue par ses très bons niveaux de résistance aux principales maladies foliaires, à l'exception de l'oïdium, se traduisant par de très faibles pertes de rendement en l'absence de protection fongicide.
Il apporte également un peu de résistance à la fusariose des épis et au risque DON associé. Sa tenue de tige est moyenne. Son PS est juste correct, et sa teneur en protéines est légèrement supérieure à la moyenne des variétés de son niveau de productivité. RGT MAJESKO affiche une force boulangère élevée et des P/L assez élevés.
Au test de panification, le résultat final est bon, avec un très bon comportement de pâte. La note de pain peut être pénalisée par des volumes moyens.

SU MASTER (SAATEN UNION 2025, VRM)

Malgré d'assez bons résultats obtenus en 2025 notamment en zone centre, la productivité pluriannuelle de SU MASTER, semi-précoce à épiaison, reste légèrement inférieure à la moyenne de sa série sur 3 ans.
Sa tenue de tige est juste correcte, mais son profil de résistance vis-à-vis des principales maladies est équilibré. Son PS et sa teneur en protéines sont assez élevés.
Recommandé par l'ANMF, SU MASTER présente une force boulangère élevée en moyenne, et des P/L autour de 1. À l'essai de panification, le résultat final est bon et régulier. Cette variété apporte du volume.

SU HYSTORIC (SATEN UNION 2025)

Blé hybride semi-précoce, SU HYSTORIC associe une productivité élevée et régulière depuis 3 ans, un profil agronomique équilibré et une bonne qualité de grains. À l'exception de quelques symptômes de rouille jaune, il est assez résistant aux principales maladies foliaires, au piétin verse ainsi qu'à la fusariose des épis et au risque mycotoxine associé. Son PS est élevé et sa teneur en protéines est assez bonne compte tenu de sa productivité très élevée. Attention, il est sensible au chlortoluron. SU HYSTORIC présente une force boulangère élevée et des P/L équilibrés. À l'essai de panification, son comportement de pâte et de pain est globalement bon.

Les éléments présentés dans le tableau permettent de positionner la gamme variétale adaptée au secteur selon les dates de semis optimales, tout en proposant différents macarons qui mettent en avant les atouts des variétés.

SEMIS PRECOCE 1er au 15 octobre → Risques désherbage et/ou JNO accrus	
Valeurs sûres	**Inscriptions récentes et nouveautés**
KWS SPHERE (2020) JUNIOR (2021) <u>Et sur les sols les plus profonds :</u> CHEVIGNON (2017) KWS EXTASE (2018)	KING KONG (2024) RGT LOOKEO (2024) RGT MAJESKO (2025) KWS FOUDRE (2026) RGT ARPEGIO (2026)
SEMIS INTERMEDIAIRE 15 – 25 octobre → Risques désherbage et/ou JNO modérés	
Valeurs sûres	**Inscriptions récentes et nouveautés**
LG ABSALON (2016) LG ARLETY (2022) KWS PERCEPTIUM (2022) INTENSITY (2023) * KAROQUE (2023)	RGT LOOKEO (2024) SU PULSION (2024) KAKTUS (2025) FUNNY (2026) LG ALLURE (2026) * RGT SPACIO (2026)
SEMIS TARDIF A partir du 25 octobre → Risques désherbage et/ou JNO contrôlés	
Valeurs sûres	**Inscriptions récentes et nouveautés**
PRESTANCE (2021) CELEBRITY (2022)*	THERMIDOR (2024) CONQUISTADOR (2025) KWS MILLESIME (2025) *

Toutes les variétés de ce tableau sont BPS excepté LG Absalon et Thermidor.
* Blé à tendance extensible

Variété avec des épis barbus

À potentiel de rendement équivalent, profil protéines intéressant (note GPD >5).

Résistantes aux cécidomyies orange.

Bon comportement vis-à-vis des maladies foliaires (hors situations à risque PV et Fusarioses).

Tolérantes au chlortoluron

Résistantes aux mosaïques.

Léa Bounhoure et Diane Chavassieux, Arvalis Bourgogne Franche-Comté



DIVERSIFICATION

// VENTE DIRECTE

Vendre au bon prix, sans se brader

En circuits courts, vendre davantage ne suffit pas toujours à sécuriser une exploitation. Encore faut-il savoir si chaque vente rémunère réellement le produit, le temps de travail, la commercialisation et les charges engagées.

Dans les fermes, sur les marchés, en magasin de producteurs ou auprès de clients professionnels, la question revient sans cesse : à quel prix vendre ? Derrière cette interrogation simple en apparence, se cache souvent un vrai sujet de fond. Car en circuit court, le prix n'est pas seulement une affaire de calcul. Il engage une stratégie commerciale, une clientèle, un positionnement, une charge de travail et, surtout, la capacité de l'agriculteur à vivre de sa production.

À la chambre d'agriculture du Rhône, Axelle Verniol connaît bien ces problématiques. Conseillère en stratégie commerciale au sein de l'équipe circuits de proximité et agritourisme, elle intervient auprès de producteurs qui cherchent à développer leurs débouchés ou à remettre à plat leurs pratiques commerciales. *« Ils viennent me voir quand ils cherchent un circuit, quand ils ont perdu un marché, quand ils souhaitent développer leur vente de façon générale »*, explique-t-elle. Très vite, le sujet du prix s'impose. *« Ils n'osent pas augmenter leur prix »*, constate-t-elle, notamment lorsqu'il faut distinguer la vente aux particuliers de la vente aux professionnels.



Image générée par IA

En circuit court, le prix n'est pas seulement une affaire de calcul. Il engage une stratégie commerciale, une clientèle, un positionnement, une charge de travail et la capacité de l'agriculteur à vivre de sa production.

Connaître son prix de revient

Pour Axelle Verniol, le premier enjeu est clair : avant de fixer un prix, il faut savoir ce qu'il coûte réellement. *« La première chose, c'est connaître leur prix de revient. C'est-à-dire savoir à quel prix il faut que je vende pour pouvoir gagner ma vie »*, résume-t-elle. Or, cette donnée de base reste souvent floue, surtout lorsque l'exploitation combine plusieurs débouchés : circuit long, vente directe, transformation, marchés, professionnels ou particuliers. La difficulté, c'est qu'il n'existe pas de réponse toute faite. *« Un prix de revient est différent d'une exploitation à une autre »*, insiste la conseillère. Taille de la structure, charges techniques, choix d'investissement, volume vendu, mais aussi rémunération souhaitée par l'exploitant : tout entre en ligne de compte. *« Dans un prix de revient, on prend en compte à combien je vais me rémunérer »*, rappelle-t-elle. Autrement dit, le prix juste ne peut pas se limiter au coût de production ou aux matières premières. Il doit aussi intégrer la rémunération de celui ou celle qui travaille.

Cette approche demande du temps, mais elle permet de sortir du pilotage à l'aveugle. *« Je ne peux pas leur donner une réponse comme ça en deux minutes. Il faut qu'on fasse ce calcul ensemble »*, souligne Axelle Verniol. L'objectif n'est donc pas d'imposer un tarif standard, mais de construire une grille adaptée à chaque exploitation, à chaque produit et à chaque circuit.

Vendre n'est pas toujours gagner

L'une des idées fortes de son accompagnement tient en une phrase : un produit qui se vend bien n'est pas forcément rentable. À la question de savoir si un produit vendu est automatiquement rémunérateur, la conseillère met en garde contre un piège bien connu : vendre à tout prix, sous la pression de la concurrence ou d'un client professionnel, n'est pas une bonne idée. *« On peut vendre à perte »*, rappelle-t-elle.

Ce risque existe notamment lorsque le producteur ne connaît pas précisément ses marges. Certains baissent leurs prix pour conserver un marché, pour répondre à une demande insistante ou simplement parce qu'ils ont peur d'être jugés trop chers. Mais cette logique peut fragiliser l'exploitation. *« Bien vendre, c'est avant tout bien se rémunérer grâce à son travail et à sa production »*, insiste Axelle Verniol.

Le sujet est particulièrement sensible en agriculture, où l'habitude de ne pas compter son temps reste très ancrée. Or, les circuits courts demandent aujourd'hui une énergie considérable : tenir un marché, livrer, prospecter, répondre aux clients, préparer les commandes, animer un point de vente, gérer la communication… Tout cela doit être intégré dans le prix. *« La problématique en agriculture, c'est qu'on ne compte pas son temps »*, observe-t-elle. *« Maintenant, vendre, ça coûte beaucoup de temps »*.

Ne pas oublier le temps commercial

Pour de nombreux producteurs, la vente directe apparaît d'abord comme un moyen de mieux valoriser la production. Mais lorsque les volumes augmentent, le temps disponible devient vite un facteur limitant. Axelle Verniol le voit régulièrement. *« J'ai déjà vu des agriculteurs qui venaient me voir et qui me disaient qu'ils voulaient vendre plus, mais qu'ils n'y arrivaient pas par faute de temps »*. Et lorsque la question de l'embauche se pose, une autre réalité apparaît : si les tarifs n'ont pas intégré ce besoin, le modèle économique bloque.

D'où l'importance d'anticiper dès le départ. Le temps de commercialisation ne peut pas rester invisible. Il doit être considéré comme une composante à part entière du prix. Sans cela, le producteur risque de multiplier les ventes sans dégager la rentabilité nécessaire pour déléguer, investir ou simplement préserver son équilibre de travail.

Défendre son prix sans se brader

Reste ensuite à assumer son prix face au client. Là encore, Axelle Verniol invite les producteurs à se préparer. Face à une demande de baisse, notamment de la part d'un professionnel, il ne s'agit pas de répondre à chaud. *« Quand on a une objection sur le prix, il faut avoir préparé son argumentaire et donc savoir valoriser son produit »*, explique-t-elle. Valoriser ne veut pas dire réciter un discours commercial. Il s'agit plutôt d'expliquer en quoi le produit répond à une demande précise : qualité, origine, proximité, traçabilité, saisonnalité… Sur ce point, la conseillère est ferme : *« brader, n'est pas du tout une solution »*. Bien sûr, une promotion peut avoir un sens pour déstocker un produit frais arrivant en fin de vie. Mais cela ne peut pas devenir une stratégie.

Le circuit court repose sur la proximité, mais cette proximité ne doit pas conduire les agriculteurs à sous-estimer leur travail. Pour Axelle Verniol, la base reste donc incontournable : connaître sa stratégie, connaître ses tarifs, savoir à qui l'on vend et pourquoi.

Dans un contexte où les producteurs doivent sans cesse s'adapter, cette remise à plat commerciale peut devenir un véritable levier. Car derrière chaque tarif bien posé, il y a une idée simple : le travail agricole a une valeur, et cette valeur mérite d'être défendue.

Rémi Morvan

// TRANSFORMATION

"Artisanal" : un terme valorisant, mais strictement encadré

Très utilisé en vente directe et dans les productions transformées à la ferme, le terme « artisanal » séduit les consommateurs. Toutefois, son usage est strictement défini par la loi. Les Chambres de métiers et de l'artisanat et les Chambres d'agriculture appellent à la vigilance, notamment pour les agriculteurs concernés par des activités de transformation.

Pain artisanal, glace artisanale, bière artisanale… sur les étals de marchés, dans les boutiques de producteurs ou encore à la ferme, le terme "artisanal" s'affiche de plus en plus. Des mentions qui séduisent des consommateurs en quête de proximité et de savoir-faire. Mais derrière cet argument de vente se cache une réalité juridique bien précise, encore trop souvent ignorée. La Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA) et la Chambre régionale d'agriculture alertent sur la multiplication des usages approximatifs. Car, si la démarche est souvent sincère pour valoriser un produit fermier ou un travail manuel, l'utilisation du terme "artisanal" n'est pas libre. Contrairement à une idée reçue, les agriculteurs ne sont pas les seuls concernés. *« L'usage abusif touche de nombreux secteurs »*, rappelle la CMA. Des entreprises commerciales ou industrielles peuvent être tentées de s'approprier cette appellation pour renforcer leur image. Mais cette pratique peut constituer une tromperie pour le consommateur, notamment dans les métiers nécessitant une qualification reconnue.

Un cadre réglementaire précis

Dans le secteur agricole, les cas les plus fréquents concernent les exploitants qui transforment leur production : fromagers, brasseurs, boulangers à la ferme, producteurs de jus ou de confitures. *« Ils sont à la frontière entre agriculture et artisanat »*, souligne la CMA. En effet, transformer une matière première est au cœur des métiers artisanaux. Mais juridiquement, tout dépend du statut choisi et de l'organisation de l'activité. Dans les circuits courts - vente à la ferme, marchés, magasins de producteurs - le terme "artisanal" est également très présent. Il renvoie à une fabrication en petites quantités et à une certaine qualité. Mais cette dimension descriptive ou marketing ne suffit pas à en justifier l'usage légal. Pour pouvoir utiliser les termes "artisan", "artisanal" ou "fabrication artisanale", plusieurs conditions cumulatives doivent être remplies. La réglementation, fixée notamment par l'article L241-1 du Code de l'artisanat, impose d'abord une immatriculation au registre national des entreprises (RNE), dans la section des métiers et de l'artisanat.

Le professionnel doit également exercer une activité figurant dans la liste officielle des métiers artisanaux. S'y ajoute une exigence de qualification : diplôme, titre ou expérience professionnelle reconnue dans le métier exercé. Enfin, l'entreprise doit compter moins de 11 salariés au moment de sa création. Cette reconnaissance n'est pas qu'administrative. Elle atteste d'un savoir-faire maîtrisé et constitue une garantie pour le consommateur. Pour les agriculteurs concernés par une activité de transformation, une solution existe : la double immatriculation. Elle permet de conserver un statut agricole tout en étant reconnu comme artisan pour l'activité de transformation. Une démarche encore peu connue, mais encouragée en cas d'usage du terme "artisanal".

Jusqu'à 7 500 euros d'amende

Dans les faits, les sanctions restent limitées. La plupart des situations relèvent de zones grises et font l'objet de demandes de mise en conformité plutôt que d'amendes immédiates. Pour autant, le cadre est clair : l'usage abusif du terme "artisan" est passible d'une amende pouvant atteindre 7 500 euros. Les contrôles sont réalisés par les agents de la DGCCRF chargés de vérifier la loyauté des informations fournies aux consommateurs. Au-delà de la sanction financière, les conséquences peuvent être plus lourdes. En cas de litige (intoxication alimentaire, défaut de fabrication…), un consommateur pourrait estimer avoir été trompé sur la qualification du professionnel. La responsabilité du producteur pourrait alors être engagée. Se pose également la question des assurances. Une activité relevant en réalité de l'artisanat mais déclarée uniquement comme agricole pourrait ne pas être correctement couverte, exposant l'exploitant à des difficultés en cas de sinistre. Pour la CMA, l'objectif est avant tout pédagogique. Il ne s'agit pas de freiner les initiatives ni de remettre en cause la qualité des productions agricoles, mais de préserver la valeur du mot "artisan". Dans un contexte où les consommateurs sont attentifs à l'origine et aux méthodes de fabrication, la transparence devient un enjeu central. Utiliser les bons termes, au bon moment, et dans le respect de la réglementation, c'est aussi renforcer la confiance.

Léa Rochon

// AGRITOURISME

Une diversification en quête de structuration

En septembre dernier, le Premier ministre a confié au député du Loiret Anthony Brosse (Ensemble) et à la sénatrice de Haute-Savoie Sylviane Noël (Les Républicains) une mission parlementaire sur le développement de l'agritourisme en France. Les deux parlementaires viennent de remettre leur rapport. Celui-ci dresse un état des lieux du secteur et formule plusieurs propositions pour accompagner son essor.



Sylviane Noël

Sylviane Noël, sénatrice (LR) de Haute-Savoie, a été chargée d'une mission parlementaire sur l'agritourisme.

Selon votre rapport, seulement 3 % des exploitations agricoles françaises pratiquaient l'agritourisme en 2020. Pourquoi ce pourcentage est-il si faible ?

Sylviane Noël : *« Contrairement à l'Italie, qui a adopté une loi sur l'agritourisme au début des années 2000, la France n'a pas mené de politique suffisamment offensive et structurée en la matière. Lors des auditions, les agriculteurs et agricultrices qui se sont lancés nous ont expliqué avoir bénéficié de peu de soutien. La France manque de structuration sur ce sujet : elle s'est contentée de créer des labels sans disposer d'une véritable visibilité nationale ni d'une stratégie suffisamment forte. Nous l'avons constaté dès le début de notre travail, puisque nous avons eu beaucoup de difficultés à obtenir des chiffres sur ce sujet ».*

Dans ce contexte, pourquoi l'œnotourisme fonctionne-t-il si bien par rapport aux autres modèles d'agritourisme ?

S. N.: *« En France, l'œnotourisme est structuré autour d'un conseil et du label "Vignobles & Découvertes", qui ont tous deux permis un réel essor de ce modèle. Pour les autres formes d'agritourisme, l'accueil pédagogique à la ferme, la dégustation et la fabrication de produits, le camping ou encore le gîte à la ferme, existent également. L'idée n'est pas de concurrencer les hôtels en milieu rural, mais d'offrir de nouveaux débouchés aux agriculteurs volontaires tout en rapprochant les citoyens du monde agricole. Les exploitations agricoles ayant une activité d'agritourisme présentent trois fois moins de risques de péricliter dans les cinq années à venir, il s'agit donc d'un enjeu de taille ».*

Afin d'établir une comparaison, le Premier ministre vous a demandé de vous pencher sur le cas de l'agritourisme en Italie. Quels enseignements en avez-vous retirés ?

S. N.: *« En 2023, la France a enregistré 100 millions de touristes étrangers, pour 71 milliards de dollars de recettes. L'Italie a, quant à elle, accueilli 57 millions de touristes étrangers pour 56 milliards de dollars de recettes. Les touristes étrangers en Italie dépensaient en moyenne 38 % de plus par personne qu'en France. En Italie, le modèle repose sur une réglementation spécifique : les caractéristiques des exploitations agricoles agritouristiques sont définies par des lois nationales et régionales. Les exploitations agricoles doivent être actives et offrir une véritable production agricole en complément des services touristiques. Entre les repas, les produits et les activités proposés, l'agritourisme italien est devenu une véritable filière économique, et pas seulement autour du vin, mais également dans les secteurs de l'élevage et du maraîchage. La stratégie de communication constitue un facteur explicatif : sur les bords des routes, de nombreux panneaux indiquent les installations agritouristiques labellisées avec un nombre de tournesols correspondant à la qualité du service ».*

À l'issue de cette mission d'information, quelles recommandations avez-vous formulées ?

S. N.: *« Nous souhaitons qu'un guichet unique soit créé afin de guider les exploitations dans leurs démarches et leur communication, à travers un label national d'agritourisme inspiré du modèle italien, c'est-à-dire reposant sur un niveau de confort offert aux clients. Actuellement, les labels et plateformes sont trop éparpillés, ce qui empêche d'avoir une réelle visibilité. Il est également essentiel d'adapter certaines règles d'urbanisme, aujourd'hui trop rigides. Lors des auditions, des agriculteurs nous ont cité l'exemple d'une exploitation tenue de matérialiser une place handicapée sur son immense cour de ferme où il était possible de garer des centaines de voitures. Autre exemple : construire un bâtiment neuf en zone agricole afin d'accueillir une activité agritouristique est quasiment impossible. La communication et la formation sont également des piliers essentiels. Nous recommandons au Gouvernement de mobiliser davantage les fonds européens Feader, Leader et Interreg, qui sont actuellement sous-utilisés ».*

Quel est désormais l'avenir de cette mission parlementaire ?

S. N.: *« Avec le député Anthony Brosse, nous espérons que le Gouvernement va s'en saisir. À l'exception des mesures concernant l'urbanisme, de nombreuses recommandations peuvent être appliquées rapidement, sans intervention législative ».*

Propos recueillis par Léa Rochon

// BIENVENUE À LA FERME

Mieux structurer la filière agritouristique

Face à l'évolution des attentes des agriculteurs comme des visiteurs, l'association Bienvenue à la ferme souhaite accélérer la structuration de l'agritourisme. Son président, Maxime Buizard, plaide notamment pour davantage d'accompagnement, un renforcement des partenariats territoriaux et la création d'un label commun à l'ensemble des filières.



Bienvenue à la ferme

Selon Maxime Buisard, président du réseau Bienvenue à la ferme, l'agritourisme doit être considéré comme une véritable activité économique, et non comme une activité secondaire.

En 2025, le réseau Bienvenue à la ferme comptait 1 982 adhérents engagés dans des activités agritouristiques, soit 24 % de l'ensemble de ses membres. Un chiffre en baisse de 15 % sur les sept dernières années, sans pour autant inquiéter son président, Maxime Buizard. Selon lui, cette évolution reflète avant tout deux tendances : les départs à la retraite de nombreux agriculteurs, dont les repreneurs n'ont pas souhaité poursuivre l'activité agritouristique, mais aussi l'évolution des attentes des professionnels. « Le réseau a été fondé il y a quarante ans par des agriculteurs désireux de partager leur quotidien avec des personnes parfois éloignées du monde agricole, rappelle-t-il. Aujourd'hui, les nouvelles générations conservent cette volonté de transmission et de partage, mais elles attendent davantage d'accompagnement, d'outils et de mise en réseau. »

Des offres de plus en plus diversifiées

Si l'accueil traditionnel à la ferme conserve toute son attractivité, les offres tendent désormais à se diversifier. « Nous voyons des exploitants situés à proximité des centres urbains proposer des salles pour des réunions d'équipe ou des comités d'entreprise, avec des animations parfois supplémentaires, comme des jeux d'évasion, tels que des Cluedo géants dans les vignes, ou encore des ateliers d'initiation à la fabrication de fromage au lait cru », illustre Maxime Buizard. Pour autant, ces nouveaux aménagements représentent un investissement conséquent qui « doit être pensé comme de véritables activités économiques, et non comme des activités secondaires », insiste-t-il. Selon le président du réseau, le développement de l'agritourisme passera nécessairement par un travail partenarial entre les chambres d'agriculture, les agences de développement touristique et les comités régionaux du tourisme. « Des départements comme la Corrèze, la Meurthe-et-Moselle ou encore l'Isère l'ont bien compris. Tous ces acteurs ont choisi de mettre en avant l'agriculture, la gastronomie et l'art de vivre rural dans leur communication. Il faut désormais sensibiliser les élus locaux au potentiel économique de l'agritourisme. »

Auditionné par la sénatrice Sylviane Noël et le député Anthony Brosse dans le cadre d'une mission parlementaire, le responsable plaide également pour la création d'un label unique commun à l'ensemble des filières. Celui-ci garantirait des standards harmonisés en matière d'hygiène, de sécurité sanitaire des aliments et de qualité d'accueil pour les visiteurs. Autre enjeu majeur, selon lui : réorienter les financements européens de la politique agricole commune (Pac) et des groupes d'action locale (GAL), portés par les communautés de communes, vers les activités de transformation à la ferme et l'agritourisme.

Léa Rochon

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



CUMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

CHANTIERS DE SEMIS EN ENTRAIDE



CUMA DE VAL RENARD

basée dans l'Yonne, secteur de Cruzy-le-Châtel

Activité : Potentiel de rendement moyen en blé de 60 à 65 q/ha.



Groupe: 9 adhérents pour un rayon d'action de plus de 25 km (Aube et Yonne).

Le semis direct pour s'adapter et pérenniser les exploitations

Volume annuel: 1 160 ha/an.
Temps annuel : 200 heures de semis/an.
Coût moyen du chantier : 31,70 €/ha.

Les moyens

En Cuma
Semoir HORSCH Avatar traîné 12 m, acheté neuf en 2021.
Valeur d'achat : 147 000 € avec subvention PCAE de 37 000 €
En entraide
Main-d'œuvre (semis et approvisionnement), tracteurs des adhérents (semis et approvisionnement), bennes/conteneurs des adhérents (approvisionnement).

Fonctionnement du chantier

L'investissement a été réfléchi sur les plans techniques (par l'essai d'une machine sur l'automne 2020), économique et de gestion (par la création d'une CUMA, le conseil et l'accompagnement avec la réalisation de diagnostics de mécanisation, d'un plan prévisionnel d'investissement et d'une demande de subvention au printemps 2021).
Il n'y a pas d'organisation complexe, pas de mise en commun systématique des moyens de production (traction, carburant et main-d'œuvre). Le fonctionnement repose sur la volonté de maximiser l'utilisation de l'outil pour réduire les coûts :

1. Par une approche "pragmatique" du chantier de semis :
- Semer des mélanges de variétés, en vrac, utilisables par tous pour limiter le nettoyage du semoir et faciliter le transport en conteneurs ;
- Être capable de semer du blé, fin septembre avant l'orge, notamment sur de petites parcelles et/ou à faibles enjeux dans le champ, en moins bonnes conditions, de forcer le semis pour 20 % des surfaces ;
- Utiliser, après achat en commun, le même engrais au semis pour "booster" le démarrage de la culture ;
- Être deux autour du semoir, "un qui conduit et un qui approvisionne" ;
- Avoir la possibilité de se passer les tracteurs attelés d'une exploitation à une autre en période contrainte, de s'appuyer sur un nombre important de personnes formées à l'utilisation du semoir.

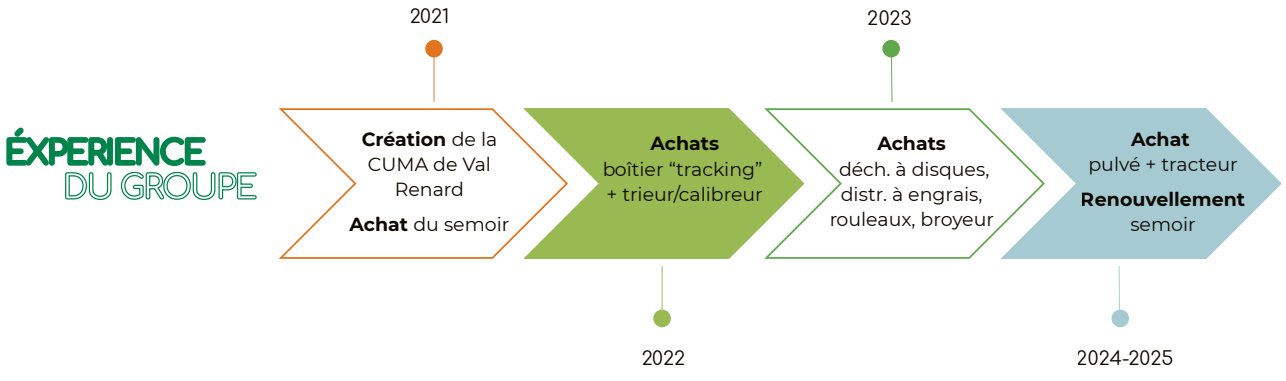
2. Par le souci constant de "tirer le meilleur parti" du rayon d'action important regroupant tous types de sols et tous résidus de cultures ou interculture pour allonger la période de semis.
3. Par une organisation anticipée (= rétroplanning) **et modifiable** via les réseaux sociaux avec le souci de "passer chez tout le monde" pour limiter le stress.

AVANTAGES

- Souplesse du dispositif ;
- Efficacité économique des chantiers de semis en potentiels limités ;
- Partage d'expériences facilitant le changement de pratiques.

INCONVÉNIENTS

- Repose sur l'adaptabilité et l'engagement permanent des adhérents ;
- Concerne un groupe réduit.



La parole des adhérents enquêtés

« Nous sommes sur le plateau de Bourgogne Tonnerrois et nous ne parvenions plus à faire du colza. En parallèle nous étions plusieurs à avoir du matériel à renouveler sans avoir toujours la capacité financière de le faire. En 2021, nous sommes partis à 4 agriculteurs pour acheter un semoir de semis directs. La Cuma nous permettait d'accéder à certaines subventions et de mutualiser nos connaissances techniques. Nous avons été très bien accompagnés par Richard Wylleman, conseiller agroéquipement à la FRCuma BFC, que je tiens à remercier. Nous abordions une nouvelle technique sans nous sentir seul. Par ailleurs, chacun, nous avons conservé nos propres semoirs. Cela nous permettait de commencer à travailler en semis direct sur une partie de nos surfaces, tout en conservant la sécurité de nos semoirs personnels. C'est un système qui apporte de la souplesse. Néanmoins, de plus en plus, nous avons eu recours aux semis directs. Cinq ans après cette décision, on ne ferait pas marche arrière. Avant le semis direct, nous étions à 145 euros/ha pour implanter une culture. Avec le semoir de semis directs et la Cuma, nous sommes descendus à 55 euros/ha. Cela nous a permis de réduire les dépenses en carburant et le nombre d'heures sur nos tracteurs. La Cuma a fait d'autres investissements depuis : un second semoir de semis directs, des rouleaux, un broyeur d'accotement, un trieur rotatif, un déchaumeur à disques, un scalpeur. On finalise actuellement le financement d'un pulvérisateur. Notre Cuma fédère aujourd'hui 9 associés. Ce que je retiens de ces choix, c'est qu'opérer en Cuma demande à revoir sa vision du travail sur son entreprise. Il faut bâtir l'organisation nécessaire entre associés pour parvenir à faire un maximum d'ha avec notre semoir. On fait en sorte de mettre de l'huile dans notre fonctionnement. Il y a de l'écoute mutuelle et de la souplesse ».

Sébastien Neveux, président de la Cuma de Val Renard

Repères et chiffres clés

Périodes de travail :
- Automne : 500 à 600 ha de blé et d'orge d'hiver (= période à enjeux),
- Été : 300 ha de couverts en intercultures + 100 ha de colza,
- Printemps : 70 ha d'orge de printemps et tournesol.

Temps de travail : classiquement de 7 h à 21 h, soit 14 h/jour avec recours forcé au travail de nuit très ponctuel.
Main-d'œuvre mobilisée : 2 personnes.
Débit de chantier moyen : 6,0 ha/h (soit 84 ha/jour au maximum).
Temps de remplissage : 30 minutes.
Prix de revient du semoir : 13, 2 €/ha contre 19,30 €/ha pour les groupes organisés avec semoir de 12 m (source : GPR 2023).
Coût moyen du chantier : 24,70 €/ha (hors approvisionnement du semoir) contre 32,00 €/ha pour les groupes organisés avec semoir de 12 m (source : GPR 2023).
Économies : de 23 % par rapport à la référence.
Coût global du chantier : 31,70 €/ha (avec approvisionnement du semoir).
Économies à l'échelle de l'exploitation : réduction de 30 % des heures de traction à l'hectare SAU.

Champs du possible

L'évolution de la CUMA s'est faite avec des investissements réalisés dans de nouveaux matériels (déch. à disques indépendants, distr. à engrais, rouleaux, trieur calibreur, broyeur d'accotements).
L'avenir se construit avec le renouvellement du semoir et un changement de stratégie par augmentation du nombre d'adhérents et de la surface engagée pour maintenir le prix. De nouveaux investissements dans un pulvérisateur traîné avec tracteur dédié utilisable pour le semis sont en réflexion.

L'œil de l'expert

La genèse du groupe repose sur le parcours et les compétences des adhérents et le partage d'objectifs communs. La réussite tient de leur capacité à s'adapter et à trouver des solutions avec une grande réactivité aux problématiques des exploitations des zones intermédiaires. L'avenir dépend de la capacité à maintenir le niveau d'engagement et la motivation des adhérents en "rythme de croisière".

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Odyssées de l'agrivoltaïsme à Dijon

• Jeudi 4 juin

Le Pôle d'innovation en agroécologie Agronov organise Les Odyssées de l'Agrivoltaïsme, de 8 heures à 17 heures à Dijon Métropole, 40 avenue du Drapeau. Le but est de structurer et de professionnaliser la filière agrivoltaïque. Pour s'incrire, scanner le QR Code.

// Quatre ans d'essais de fertilisation à Rouvres-en-Plaine

• Mardi 9 juin

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose un événement destiné à présenter un retour sur quatre ans d'essais système, à partir de 9 h 30 sur la plateforme expérimentale. Au programme : retour sur 4 rotations avec différents sytèmes de fertilisation, avec ou sans apport extérieur, suivi des teneur en PK. Pour participer, scannez le QR Code.

// Sapin Expo à Saulieu

• Jeudi 11 juin

Sapin Expo, salon français de matériels et de services dédiés aux producteurs de sapins de Noël, se tiendra dans l'espace Jean Bertin, de 9 h 30 à 18 heures. Ouvert à tous ceux que la production de ces conifères intéresse, c'est la grande réunion des spécialistes et des fournisseurs du secteur.

sapin-expo.fr

YONNE

// Assemblée Générale de la FDSEA

• Jeudi 4 juin

la FDSEA de l'Yonne organise son assemblée générale sur le thème « Compétitivité et souveraineté agricole et si l'État était notre principal frein ? », à partir de 13 h 15 au sein de la salle polyvalente de Perrigny. À cette occasion, le sénateur de Haute-Loire Laurent Duplomb viendra faire une intervention.

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Régler ma moissonneuse-batteuse

• Mardi 2 Juin à Francheville

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Remplir mon Tesa simplifié

• 11 juin en visioconférence

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Ovins et agrivoltaïsme

• Mercredi 3 juin

Dans le cadre de ses actions de promotion de l'élevage ovin dans la Nièvre, la Chambre d'agriculture propose une formation sur l'agrivoltaïsme. L'occasion de faire des choix éclairés si l'on réfléchit à un projet agrivoltaïque couplé à une production ovine.

nievre.chambres-agriculture.fr

// Réglage gagnants pour plus de rendement

• Jeudi 4 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation destinée à optimiser les réglages de votre moissonneuse-batteuse pour gagner en qualité et en rendement. Identifiez les points clés, limitez les pertes et améliorez la performance de vos récoltes grâce à des apports techniques et des mises en pratique sur machines. Le lieu est encore à définir.

Chambre d'agriculture : 03 86 93 40 37

// Vérification périodique des engins et accessoires de levage

• Mardi 16 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation qui se tiendra à Nevers. Elle permettra aux participants de maîtriser la réglementation et les méthodes de contrôle pour réaliser les vérifications générales périodiques en toute autonomie. Vous pourrez ainsi sécuriser vos équipements, identifier les anomalies et assurer la conformité de vos engins et accessoires de levage.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// CHRONIQUE JURIDIQUE

Servitude de passage : pas d'acquisition par un usage trentenaire

Contrairement à une idée très répandue, une servitude passage ne peut pas s'acquérir par un usage trentenaire. Le fait de passer, depuis plus de 30 ans, sur une propriété voisine ne crée donc pas un titre juridique.

Certaines servitudes sont établies par la loi (servitudes de vues pour l'urbanisme par exemple), d'autres pour l'usage des particuliers (les distances de plantation, notamment.) D'autres enfin le sont par le fait de l'homme. Pour cette dernière catégorie, plusieurs modes d'établissement existent dont l'acte de propriété et la prescription.

Ainsi, un bien peut s'acquérir par prescription trentenaire. Cela signifie qu'une personne n'ayant aucun titre de propriété et se comportant de façon publique et non équivoque en qualité de propriétaire pendant plus de 30 ans, pourra en acquérir définitivement la propriété. On dit que la prescription acquisitive permet d'acquérir la propriété en cas de possession continue, ininterrompue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire (articles 2258 et 2261 du Code civil).

De la même façon, l'usage prolongé d'une servitude peut donner lieu à l'établissement définitif de celle-ci :

Cette possibilité existe pour certaines servitudes mais pas pour celles de passage. En effet, le code civil distingue 2 types de servitude : les servitudes continues et discontinues selon qu'elles ont besoin de l'intervention humaine ou non pour leur exercice. Ainsi, la servitude de conduite d'eau est une servitude continue car les ouvrages sont permanents et aménagés à cet effet. La servitude de passage est en revanche discontinue.

Par ailleurs, il faut distinguer selon que la servitude est apparente ou non. Si la servitude est apparente et continue, alors, le titre de propriété n'est pas nécessaire pour l'acquérir et la prescription trentenaire s'applique. Ainsi, en est-il d'une servitude de vue, avec une ouverture même réalisée irrégulièrement et non contestée pendant trente ans par le voisin. Il faut donc retenir que si l'un de ces caractères manque, il faudra un acte de propriété. Ainsi, une servitude de passage, par définition apparente mais non continue, ne pourra s'acquérir qu'avec un acte de propriété.

Marie Charrier-Ennaert

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er mai 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er mai 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,11
17 - 24	3	12,28
25 - 35	4	12,55
36 - 51	5	13,08
52 - 73	6	13,70
74 - 104	7	14,50
105 - 143	8	15,50
144 - 196	9	16,78
197 - 270	10	18,58
271 - 399	11	21,15
400	12	24,16

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse « *mesurée* », les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

26/05/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 100 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,91	5,94	5,92	+ 0,14
		350-400	5,59	5,59	5,59	+ 0,01
		400-450	5,64	5,64	5,64	
	R	300-350	5,52	5,82	5,69	+ 0,22
F	U	250-300	5,74	5,88	5,80	+ 0,04
		300-350	5,60	5,91	5,80	+ 0,27
	R	300-350	5,45	5,57	5,55	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 185 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,37	5,37	5,37	+ 0,07
		400-450	5,30	5,45	5,37	+ 0,04
		450-500	4,92	5,36	5,17	+ 0,31
		500 et +	4,85	4,85	4,85	=
F	U	350-400	5,48	5,59	5,55	+ 0,21
		400-450	4,83	5,15	5,05	+ 0,01
	R	350-400	5,20	5,24	5,21	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 129 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,62	4,03	3,70	- 0,09
	R	+ 500 kg	3,35	3,56	3,45	
F	E	24 à 36 mois	4,73	5,60	5,08	- 0,25
	U	24 à 36 mois	4,22	4,59	4,43	+ 0,14
		- 5 ans	3,92	4,49	4,12	=
		5 à 10 ans	3,83	4,26	3,98	- 0,03
		+ 10 ans	3,73	3,86	3,78	- 0,04
	R	24 à 36 mois	3,78	4,21	4,01	+ 0,02
		- 5 ans	3,61	3,87	3,79	+ 0,09
		5 à 10 ans	3,76	3,85	3,80	+ 0,06
		+ 10 ans	3,52	3,69	3,61	- 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 414 - Taux de vente : 99 %.

Broutards / taurillons / laitonnnes / génisses : La faiblesse de l'offre a contribué à confirmer la stabilisation des prix observée la semaine dernière, et même à regagner quelques centimes dans les jeunes animaux herbés, et tout ça dans une meilleure ambiance commerciale.

Vaches / génisses de 30 mois : Faible présentation mais avec des acheteurs tout de même présents. Les cours sont reconduits dans une bonne ambiance et une bonne dynamique.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/05/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : ? - Vente : ? %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,41	5,41	5,41	+ 0,03
F	U	300-350	5,04	5,04	5,04	- 0,08

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : ? - Vente : ? %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U		3,51	3,83	3,67	
F	U	5 à 10 ans	3,64	4,00	3,82	+ 0,04
		10 ans et +	3,51	3,69	3,60	

Bovins gras : 25
Vaches de viande : 6,86 € à 6,92 € kg de viande.
Peu d'apport cette semaine. Les cours ont tendance à se maintenir dans toutes les catégories.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/05/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 104 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,53	5,65	5,61	
		de 38 à 44 kg	5,47	5,90	5,72	
		> 44 kg	5,57	6,00	5,66	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 20 - Vente : 80 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,93	2,42	2,18	

OBSERVATIONS

Effectif global : 124 - Taux de vente : 92 %
Agneaux : À l'approche de la fête de l'Aïd, les agneaux se valorisent convenablement. Très peu d'invendus.
Brebis : Cours reconduits dans les bonnes brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/05/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 558 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,53	6,38	5,81	+ 0,14
		de 44 à 50 kg	5,21	5,87	5,61	=
		+ de 50 kg	4,16	4,83	4,50	- 0,07
	R	de 38 à 44 kg	4,55	5,44	5,33	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif :255 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			2,03	2,45	2,19	- 0,15
F	U	+ de 60 kg	2,30	2,73	2,55	- 0,16
	R	+ de 60 kg	2,08	2,28	2,25	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 833 - Taux de vente : 96 %
Agneaux : Une offre généreuse en ce dernier marché avant la fête musulmane de l'Aïd el Kébir. Une qualité correcte et des acheteurs au rendez-vous. Les cours franchissent un nouveau palier cette semaine. Tendances à confirmer dans les semaines à suivre.
Brebis : Des apports qui augmentent également avec la sortie des animaux de prime. De plus, avec davantage d'offre les cours cèdent quelques centimes, mais les prix pratiqués reste encore très attractifs.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

20/05/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 780 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,48	6,45	5,51	- 0,24
		de 38 à 44 kg	5,28	6,09	5,48	- 0,23
		> 44 kg	5,28	5,65	5,45	- 0,30

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 304 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,02	2,98	2,41	=

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 46 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		31	50	46	- 4,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 181 - Taux de vente : 94 %
Agneaux : Les cours diminuent à l'approche de la fête musulmane, les commandes semblent deja couvertes pour la plupart des acheteurs présents. Ambiance commercial neanmoins favorable et taux de vente de plus de 90 %.
Brebis : La demande est toujours aussi forte, cours reconduits.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

25 Mai 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

os bovins finis : vers une stabilité en femelles, plus compliqué jeunes bovins.

vins maigres : Peu de sorties. Le marché reste incertain, mais riente de façon plus positive sur les bons animaux.

POLITIQUES

L'Union européenne et le Mexique ont signé ce 22 mai la révision de l'accord commercial qu'ils négociaient depuis quelques années. L'accord doit désormais être suivre la procédure de ratification, au Parlement européen (à la majorité simple), puis en Conseil.
Bien que présenté comme largement favorable, l'accord compte une nouvelle concession de 10 000 tonnes de viandes bovines à droits réduits… qui s'ajouteront donc aux volumes précédents ! De toute évidence, aucune règle concernant les conditions de productions n'est prévue !

SANITAIRE

Un CROPSAV sur la tuberculose bovine s'est tenu en Nouvelle-Aquitaine 2026 et a fait le point sur la maladie, avec 84 foyers en France dont 6 région. Les échanges ont confirmé la nécessité de poursuivre la mise en la feuille de route 2024-2029. Les acteurs ont insisté sur le besoin d' une coordonnée et durable associant État et professionnels, afin de cor maîtrise sanitaire et l'accompagnement des élevages. La DGAL également aujourd'hui la mise en place d'un groupe de travail sur le recherche sur la maladie. Sur le piégeage et la vaccination des blaireau confirmé une réflexion sur l'extension du dispositif et son financeme d'urgence agricole devrait permettre une avancée sur ce sujet.

Action syndicale de la FNB

Face aux baisses de prix brutales imposées aux éleveurs depuis plusieurs semaines, le bureau de la FNB a mené la semaine dernière une action coup de poing dans un magasin parisien, en apposant des stickers « *Les abatteurs tuent l'élevage* » sur les produits commercialisés sous les marques des abatteurs. Avec des pertes pouvant atteindre 200 à 350 € par bovin en quelques semaines, la FNB dénonce des baisses injustifiées au regard des fondamentaux du marché et une remise en cause directe du travail engagé pour redonner un avenir à l'élevage bovin français. Si les abatteurs persistent à casser les prix, la mobilisation se poursuivra et pourra monter en puissance dans les territoires. **La FNB appelle les opérateurs à prendre leurs responsabilités avant que la colère des éleveurs ne s'amplifie !**

FAIT DE LA SEMAINE

Partant du constat que « *la répartition de la valeur est très déséquilibrée, au détriment de l'amont* », une commission d'enquête sur les marges des industriels et de la grande distribution a été instituée au niveau du Sénat pour éclairer les politiques et les concitoyens sur la « *fabrication des prix* ». Plusieurs auditions des acteurs de la filière, dont celle de la FNB, ont été ainsi menées. Le rapport qui en est ressorti, listant 24 recommandations, révèle que l'agriculture perçoit 8 % de la valeur dans la chaine alimentaire.

FOCUS

Emmanuel Bernard, éleveur dans la Nièvre et vice-président de la FNB, a été réélu à la présidence de la section bovine d'Interbev, l'interprofession bétail et viande. Dans un contexte de fortes tensions sur les prix payés aux producteurs, cette réélection s'inscrit dans la continuité du travail engagé pour défendre les intérêts des éleveurs bovins. Pour la FNB, la priorité reste claire : défendre le revenu des éleveurs en continuant à faire du prix rémunérateur et du coût de production un enjeu central des travaux de la filière bovine.

CHIFFRE A RETENIR

-72 centimes

C'est la chute enregistrée entre le prix des jeunes bovins mi-février (7,73 €/kg carcasse) et la cotation publiée la semaine dernière par FranceAgriMer, tombée à 7,01 €/kg carcasse entrée abattoir. Alors que la filière affiche des ambitions de souveraineté, une telle dévalorisation du travail des éleveurs est inacceptable. **La FNB appelle les éleveurs, dans la mesure du possible, à ne pas laisser partir leurs animaux sans juste rémunération.**

EN REGION

Dans la lignée des actions menées la semaine dernière par la FDSEA et les JA de Corrèze, mais aussi dans plusieurs départements, la FNB encourage les sections bovines à organiser des contrôles de provenance des viandes et produits alimentaires dans les rayons ou plateformes logistiques. L'objectif : vérifier concrètement l'origine des produits et dénoncer les incohérences entre les discours sur la souveraineté alimentaire et la réalité des importations, alors que les éleveurs français respectent des normes parmi les plus exigeantes.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 20

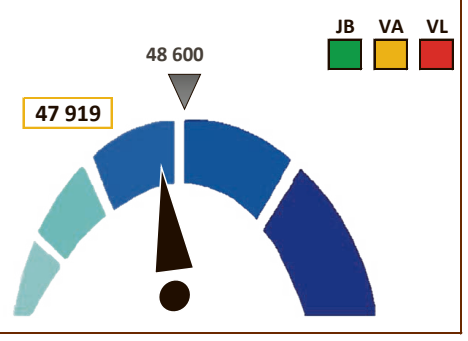
	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne
Références	48 600	14 850 (% /sem.2025)	10 000 (% /sem.2025)
S16	53 630	17 431	9 198
S17	50 597	15 695	8 557
S18 (4 jours ouvrés)	46 825	11 896	7 912
S19 (4 jours ouvrés)	47 617	12 551	8 195
S20 (4 jours ouvrés)	47 919	9 898	7 185
Moyenne glissante 5 semaines	49 318	13 494	8 209
Evol A-1 (moy glissante)	-13,2%	-13%	-14%

Effectifs et sorties	
Ecoulement JBviande :	
Abattages hebdo = 10 750 têtes	
11 333	léger ralenti
10 846	léger ralenti
10 109	léger ralenti
10 718	léger ralenti
nc	nc
Cumul S1 à S19 :	
léger ralenti	

Cotations		
Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)
6,28	6,08	4,16
7,59	7,49	5,83
7,49	7,37	5,61
7,37	7,22	5,50
7,30	7,10	5,40
7,26	7,01	5,32

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

6,87 Génisse R + (€/kg éc.)

6,08 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

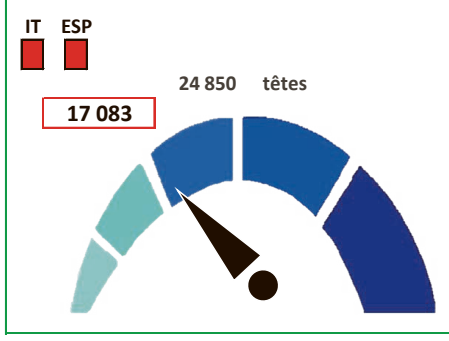
4,16 Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

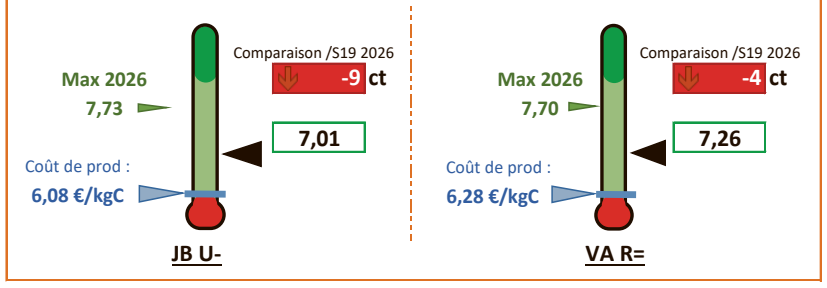
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :

-1% /2025

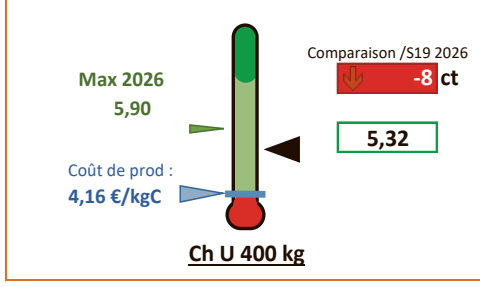
1er mars 2026

Ecoulement des JB :

léger ralenti

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 21 du 18 au 22 mai 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	1 263	↗
MAIGRE	5 016	↗
VEAUX	3 054	↗
OVINS/CAPRINS	6 613	↗

marchés.

• **Broutard(e)s :** le négoce est contrasté selon les régions et les catégories. Les cours se stabilisent globalement, avec quelques hausses sur les bons animaux grâce à une demande plus active, mais le commerce reste difficile pour les animaux lourds et l'export. Les ventes demeurent lentes dans plusieurs secteurs malgré des apports souvent modérés. En femelles, le commerce est globalement calme à compliqué, avec des apports plus importants et une demande limitée. Cours majoritairement reconduits, parfois en légère hausse sur les génisses, mais plus difficiles à maintenir sur les veaux lourds et certaines catégories intermédiaires.

• **Gros bovins maigres :** l'activité commerciale est globalement dynamique avec une demande soutenue, notamment en limousines et charolaises. Les cours se stabilisent ou regagnent légèrement du terrain dans les bonnes catégories, mais plafonnent dans certaines races en raison d'un contexte viande peu porteur. Les animaux ordinaires restent plus difficilement valorisés.

• **Boucherie :** le commerce est contrasté selon les catégories, avec une pression baissière persistante des acheteurs. Les bonnes vaches bouchères restent mieux valorisées, tandis que les réformes et les entrées de gamme sont plus difficiles à commercialiser. Offre légèrement en hausse et tri plus marqué.

• **Ovins :** la conjoncture est globalement dynamique avec des effectifs plus importants. Cours majoritairement reconduits, parfois plus difficiles à maintenir selon les places. Bonne demande pour les animaux de qualité, permettant des ventes fluides à des niveaux soutenus.
En brebis, le commerce est actif, avec des apports en hausse. Cours globalement stables à légèrement baissiers, sauf pour les bonnes qualités en hausse.

PETITES ANNONCES

AGRIOCCASIONS
Les belles occasions de votre région

Une nouvelle édition de nos AGRIOCCASIONS arrive bientôt. En attendant, consultez les dernières offres sur le site de votre hebdomadaire.



Matériel

Tracteur

07 - Cause retraite vends tracteur 4x4 Claas Lexos 230 FB fruitier 2015 1480 heures 78 ch très bon état andaineur Kverneland 9546 2015 4.6m très bon état 2 saisons atomiseur Tecnoma 1000l bon état général sans TVA.
✆ 06 71 21 49 36

18 - Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 63.000 euros.
✆ 06 19 82 10 03

38 - achete tout tracteur en panne tout probleme marque et état indiffèrent
✆ 06 95 67 51 58

39 - Vends pour collection 2 tracteurs Allis Chalmers, 2 roues étroites complètes 9/5/48 avec jumelage 9/5/48.
✆ 06 84 83 19 90 h.repas

Travail du sol

01 - Vends cover crop Quivogne PXL 28 disques porte culti déchaumeur 3m 13 dents herse rotative Vicon TOP 3m.
✆ 06 31 90 33 10

Récolte

01 - Vends presse MD JD 346 en l'état prix 1800 euros ; presse MD JD 342 en l'état prix 2400 euros ; ou 3800 euros les deux.
✆ 06 30 65 25 48

01 - Cse cess vends faneuse Pottinger 6 toupies 6m90, 2 amortisseurs, année 2017, semoir anti limace 24m Delimbe année 2020.
✆ 06 16 34 95 84

Divers

01 - Vends herse plate Lachau 6m, chizel 9 dents, tonne à eau 19000 l, racleur à lisier 3 m.
✆ 06 17 79 82 75

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

10 - Retraité vend 2 sem mono Nodet-Gougis, pneu 2 6 R/3M av, 3 dist micro 1000 € HT. 8 R/4 M av dist mic pneu + 3 trém Fert 2000 €. MB IH 541, 4,20 m 2910 H pour tsol 2500 €. Cab IH XL. (1501)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (2101)
✆ 06 30 11 59 25

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

38 - Vends hangar métallique 100 m2, 10x10 : 5000 euros.
✆ 06 88 97 20 13

38 - Vends faucheuse Kuhn FC 202 cause achat plus gros.
✆ 07 43 37 09 72

38 - Vends trisoc Pottinger servo25, enroul Irrifrance 7300, pulvé Hardi 800L 12m, ensil fléau JF130, 2ha couvert intégrale.
✆ 07 78 43 05 29

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

38 - Recherche petite bétonnière, capacité béton 250L, chargement à la main, moteur thermique. Cuve en bon état pour usage immédiat.
✆ 06 24 87 28 37
ou 06 30 36 49 28

42 - Cause retraite vend camion frigo, série Renault Midlum 180, état exceptionnel, entretien régulier Renault + matériel maraîcher.
✆ 06 13 71 82 00
ou 06 41 55 39 97

42 - Vends récolteuse fléau 1,50 m Vibro Carre + semoir Nod. et 2,50, très bon état.
✆ 06 70 71 21 86

69 - Recherche : tracteur et micro-tracteur toutes marques, tout état même HS à partir de 1970 - Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

69 - Vends 2 brouettes fruitières Delannoy grand modèles bon état + 1 semoir engrais Vicon pendulaire 754 b. e..
✆ 04 78 81 85 79

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

73 - A vendre : remorque magasin 6 m réfrigérée 14000 euros, bétaillère 5 places 3200 €, tonne à eau 2000 l - 1500 €. Le tout en bon état et à débattre.
✆ 06 29 59 36 22

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends Renault Trafic 1 modèle 2.1 D - 1988 - pour ou en pièces détachées (démarreur, boite de vitesse, moteur -tournant-, roues, portes, siège, etc.
✆ 06 43 09 13 80

21 - Vends 306 Turbo diesel pour pièces, roulante, moteur 280 000 km, 400 euros justifiés. Vds support coupe MB 6 m2, 12 cm, tonne à eau 800 l, prix à débattre. (2103)
✆ 06 87 46 62 34

74 - Vends Peugeot Expert 2013 291000 km, aucune réparation à prévoir, contrôle - 6 mois, 3200 HT.
✆ 06 66 57 06 20

Tourisme

58 - Vends C4 essence 80 000 km, moteur PureTech, dist ok, batterie neuve, CT ok. (2102)
✆ 06 22 05 82 29

71 - Vends Renault Clio 3, 1,5 L, DCI, 75 CV, année 2013, 54 000 km d'origine, CT ok, 7600 €. (2201)
✆ 07 71 36 32 35

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin enrubanné 2024/2025/2026 + regain 2024 prix raisonnable.
✆ 0474611288 hr

01 - Vends foin 2024 stocké hangar bottes 250 kg prix 25 euros/tonne.
✆ 06 37 06 27 49

Fourrage

21 - Achète paille en andain, Sud 21, travail soigné. (2001)
✆ 06 86 00 02 01

21 - Recherche herbe sur pied ou foin en andain. Secteur Précy-sous-Thil – 20 km alentours. Travail soigné, arrangeant, paiement sérieux. (1702)
✆ 06 75 39 31 86 -
Boussard Environnement

42 - Vends foin 2025, très bonne qualité, sans engrais.
✆ 06 87 77 28 03

89 - Recherche paille en andain. Secteurs Chablis (89) Montbard (21) et 30 km alentours. Travail soigné, enlèvement rapide, paiement sérieux. (1703)
✆ 06 75 39 31 86 -
Boussard Environnement

Terrain

38 - Eleveur d'ânes recherche à louer ou à acheter des parcelles de pré en herbe, situées en plaine ou en moyenne montagne, avec ou sans partie boisée, si possible avec grange ou petite ferme pour abri et stockage de foins et de céréales surface 1 ha à 10 ha, région Aura.
✆ 06 24 87 28 37
ou 06 30 36 49 28

Location

Immobilier

74 - Recherche suite à incendie bât pour 100 chèvres laitières et 20 vaches laitières pour hiver 2026/2027.
✆ 06 72 83 22 34

Divers

11 - Chasseurs de lapin (2) cherchent territoire ou le lapin abonde et qui provoque de sérieux dégâts Aude/Hérault sans une ACCA ou chasse privée avec prise de carte payante, chasse avec 2 épagneuls.
✆ 04 68 43 70 54
ou 06 71 09 56 67
ou 06 31 60 20 71

Animaux

Bovin

01 - Vends génisses prêtes Abondance et Tarine terme juin/juillet + génisses sevrées 6 mois.
✆ 06 17 79 82 75

39 - Vends bonnes vaches limousine pleines (entre 10 et 20), taureaux reproducteurs indemn IBR BVD Besno, possibilité livraison.
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vends taureaux Charolais 17 mois, HBC, vêlage facile, aptes à la saillie. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

43 - Vends troupeau limousin bio calme 31 vaches suitées, 22 veaux, 1 taureau priorité pour l'apos ; ensemble.
✆ 06 84 86 79 54

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends reproducteurs Charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, livraison assurée. Gaec Langlet, 58140 Gacogne. (1205)
✆ 06 37 90 51 67

69 - Vends mâles reproducteurs de l'année Limousins HBL fils de Pilou ARVS, docile.
✆ 06 71 61 73 16

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (1402)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Porcin

39 - Vends lots de porcelets 25 kg.
✆ 06 78 08 54 76

Chien

38 - Vends chiot Border Collie portée de 8 chiots, M et F nés le 1/04/2026, non lof, N° Immatriculation mère 250268743352005, prix : 250 euros, parents travaille sur bovins.
✆ 06 63 25 20 32

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

PLUS D'INFOS SUR

À pourvoir de suite
Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr
1895 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES



RECRUTE
un VENDEUR MAGASIN (H/F)

- Service clients en pièces détachées de matériel agricole, élevage et motoculture.
- Poste sédentaire en CDI.
- Connaissance du milieu agricole indispensable.

SCAR DeLaval

Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Demande

71 - Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

Suivez-nos publications sur Instagram

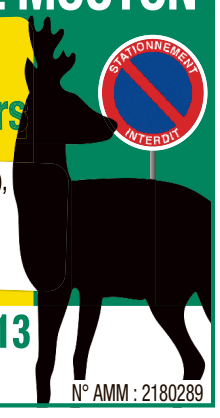
TRICO® JARDIN
TRICO AEGIS AGRO

RÉPULSIF CERVIDÉ BIOCONTRÔLE
À BASE DE GRAISSE DE MOUTON

- Protège arbustes et plantes des attaques de cervidés
- Protection longue durée jusqu'à 42 jours

250 ml ▶ protection de 30 à 50 plantes (rosiers...), jusqu'à 2 applications possible avec 250 ml
1L ▶ protection de 150 à 200 plantes (rosiers ...), jusqu'à 2 applications possibles avec 1L

Utilisation sans CERTIPHYTO



Appelez Romane au 02 31 23 10 13
rbaudin@aegis-agro.fr
N° AMM : 2180289

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
SONDES GÉOTHERMIQUES FORAGES D'EAU
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Rencontre

Agence Harmonie

H52a, agriculteur, cultivé et sportif, épicurien au grand cœur. V, sensible, attentionné, il rêve aujourd'hui d'une relation sincère avec F douce, indépendante, de la personnalité, 40/55a env.
Réf CHS260326

H68a, négociant dynamique et sérieux, il aime voyager, et partager les plaisirs simples de la vie. S, attentionné et facile à vivre, il espère rencontrer une femme douce et féminine, âge en rapp.
Réf 3206

F60a, resp. agricole spécialisée, souriante et sincère, attachée aux vraies valeurs. D, elle aime recevoir, voyager, lire. Ch vie simple et authentique avec 1 H proche de la nature 55/66a env.
Réf 1151757R

F64a, agricultrice retraitée, naturelle et chaleureuse, elle avance avec générosité et optimisme. Aime famille et simplicité. Vous : tendre et rassurant jusque 70a env.
Réf 31031010

F69a, petite brune, douce et optimiste, aime nature, voyages et partage. Attentionnée et chaleureuse, cherche un H gentil pr avancer main dans la main 65/77a env.
Réf CHS020426

F75a, agricultrice retraitée, dynamique, sociable, gd cœur positive... aime lire, voyager, sortir et profiter de la vie. Cherche H gentil et ouvert d'esprit 70/82a.
Réf 141513

POSSIBILITÉ DE VISITE À DOMICILE

13, rue Jules Ferry - 89000 Auxerre
Tél. : 06 47 04 33 78
www.agence-harmonie.fr

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Regardez-nous sur YouTube

Suivez-nous sur notre page Facebook

le groupe ARVERN ÉNERGIES
AGRI CONSO SUIVI
Le meilleur du Solaire Auvergnat



Des projets clairs, maîtrisés et durables, au plus près de vos besoins.

Agence du Cher
ZI DES NOIX BRÛLÉES
18200 ORVAL
02 42 11 01 00
www.arvernenergies.fr

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GAEC DES QUINTEFEUILLES
Groupement agricole d'exploitation en commun
Au capital de 227 200 €
1 rue de l'Eglise – 21270 ETEVAUX
838 378 818 RCS DIJON
Aux termes d'une AGE en date du 28 février 2026, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 14 rue de Cirey – 21270 ETEVAUX et ce à compter du 1er mars 2026.
POUR AVIS, La gérance

AL26023022

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux
Enquête publique portant sur la révision du PLU
Par arrêté n° AR_007_2026 du 19 mai 2026 le Maire de la commune de Saint-Nicolas-Lès-Cîteaux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU).
La personne responsable de la révision du PLU est la commune de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux représentée par son maire Mme Florence Zito et dont le siège administratif est situé à la mairie 7 route de Cîteaux à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux.
A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Saint-Nicolas-Lès-Cîteaux approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.
A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Philippe Colot, officier de gendarmerie à la retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Gérard Potel, ingénieur en chef des Télécommunications en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
L'enquête publique se déroulera en mairie, 7 route de Cîteaux à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux du 15 juin 2026 à 14 heures au jeudi 16 juillet 2026 à 18 heures 30, soit 32 jours consécutifs.
Le commissaire enquêteur recevra le public les :
- jeudi 18 juin de 15 heures 30 à 18 heures 30 ;
- samedi 20 juin de 9 heures à 12 heures ;
- lundi 6 juillet de 15 heures 30 à 18 heures 30 ;
- jeudi 16 juillet de 15 heures 30 à 18 heures 30.
Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.saint-nicolas-les-citeaux.fr, en mairie en version papier et sur un poste informatique aux jours et heures d'ouverture habituelles, les lundi et jeudi entre 16h30 à 18h30.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des observations déposées et consigner éventuellement ses observations, suggestions ou contre-propositions :
- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention « Objet : PLU » par courrier postal à : Mairie, 7 route de Cîteaux, 21700 Saint-Nicolas-lès-Cîteaux à l'attention de M. Colot, commissaire enquêteur, 7 route de Cîteaux, 21700 Saint-Nicolas-lès-Cîteaux et par courrier électronique à eprevisionplu@saintnicolaslesciteaux.fr
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :
- le projet de PLU arrêté, complété par une évaluation environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête, et le bilan de la concertation,
- les avis émis sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.
Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux et à la sous-préfecture de Beaune aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.
Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.
A Saint-Nicolas-Lès-Cîteaux, le 19 mai 2026
Le Maire,
Florence ZITO

AL26022985

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFÈTE DE LA CÔTE-D'OR
Déclaration d'utilité publique des captages « source de Fontenille » et « source de Fontenotte » situés à SENAILLY

Par arrêté préfectoral du 19 mai 2026 une enquête publique sera ouverte du mardi 9 juin 2026 à 9h au mardi 30 juin 2026 à 12h, soit 22 jours, sur les communes de Sénailly, Athie et Viserny portant sur la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection des captages « source de Fontenille » et « source de Fontenotte » situés à Sénailly, en vue de l'utilisation,du traitement et de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine au profit de la commune de Sénailly.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté à la mairie de Sénailly (2 rue des Écoles – 21500), à la mairie de Athie (24 grande rue – 21500) et à la mairie de Viserny (11 rue Belin - 21500) et les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies. Le dossier sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or à l'adresse suivante : **https://www.cote-dor.gouv.fr** (rubriques Actions de l'État >Environnement > Eau > Enquêtes publiques).
Les observations écrites pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête au commissaire enquêteur, M. Antonio TINELLI, retraité de la gendarmerie, à la mairie de Sénailly, ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante : **ddt-ser-pe@cote-dor.gouv.fr** au plus tard le 30 juin 2026 à 12h.
Le commissaire enquêteur recevra les observations de toutes les personnes intéressées à la mairie de Sénailly les mardi 9 juin 2026 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête), mardi 30 juin 2026 de 9h à 12h 2026 (clôture de l'enquête), à la mairie de Viserny, le lundi 15 juin 2026 de 9h à 12h et à la mairie de Athie, le vendredi 19 juin 2026 de 9h à 12h.
Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur soit dans les mairies de Sénailly, Athie et Viserny, soit à la préfecture de la Côte-d'Or – direction départementale des territoires– 57 rue de Mulhouse à Dijon ou sur le site internet **http://www.cote-dor.gouv.fr**

AL26022995

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
du 22/05/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Saint-Germain-de-Modéon : Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles louées – Prés, futaies résineuses, eaux – Urbanisme : RNU - 6 ha 28 a 00 ca 'LE CHAMP DE LA PORTE' : D-0127—0269 - 'LA PRAIRIE' : D-0150—0151
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **15/06/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023015

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

AVIS DE SAISINE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Par testament olographe en date du 20 janvier 2003, Eliane REY née le 02/09/1930 à Bourg de Péage (26) veuve de Henri LEGER a institué un légataire universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Jean-Denis FOURNIER DE SAINT JEAN, Notaire à Dijon (CRPCEN 21005), le 19/05/2026 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon le 20/05/2026.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Denis FOURNIER DE SAINT JEAN, Notaire à Dijon (21000) 23 rue Buffon (CRPCEN 21005) dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de Dijon.
Pour avis. Me Jean-Denis FOURNIER DE SAINT JEAN

AL26023024

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Denis FOURNIER DE SAINT JEAN, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 21 mai 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Claude René Jean-Marie PIERRAT, retraité, et Madame Monique BELMONTE, retraitée, demeurant ensemble à DIJON (21000) 6 B rue Galoche.
Monsieur est né à EPINAL (88000) le 29 septembre 1947.
Madame est née à ORAN (ALGERIE) le 26 juillet 1950.
Mariés à la mairie de PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT (75020) le 11 décembre 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26023030

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES LAURIERS
Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : 6 Place Carnot
BP40235
21200 BEAUNE
Siège de liquidation :
6 Place Carnot
21200 BEAUNE
923 424 287 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2025 au 6 Place Carnot 21200 BEAUNE, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Angélique RYAUX SCATAMACCHIA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis

AL26022972

DISSOLUTION

EARL JOYANDET OLIVIER
Société civile en liquidation
Au capital de 149 805 euros
Siège social :
61 Rue de France
21610 FONTAINE FRANCAISE
331 551 507 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal en date du 31 janvier 2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2026 et sa mise en liquidation amiable.
Il a nommé en qualité de liquidateur, M Olivier JOYANDET, demeurant 61 Rue de France –21610 FONTAINE FRANCAISE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 61 Rue de France – 21610 FONTAINE FRANCAISE, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le liquidateur

AL26023012

DISSOLUTION

SCI DE L'AVIATION
au capital de 150 000 euros
Siège social :
9 Rue de l'Aviation
21121 DAROIS
481282 630 RCS DIJON

Par décision du 22/05/2026, la société ALF, SARL au capital de 248000 euros, dont le siège social est 14 Rue d'Etaules – 21121 DAROIS, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 435109 194 a, en sa qualité d'associée unique de la SCI DE L'AVIATION, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SCI DE L'AVIATION au profit de la société ALF, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du TC de DIJON.
Les oppositions doivent être présentées devant le TC de DIJON, 13 Bd Georges Clemenceau – 21000 DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL26023019

DISSOLUTION

SARLU ALF2
au capital de 1 500 euros
Siège social :
14 Rue d'Etaules
21121 DAROIS
803 893437 RCS DIJON

Par décision du 22/05/2026, la société ALF, SARL au capital de 248000 euros, dont le siège social est 14 Rue d'Etaules – 21121 DAROIS, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 435109 194 a, en sa qualité d'associée unique de la société ALF 2, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation,conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société ALF 2 au profit de la société ALF,sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du TC de DIJON.
Les oppositions doivent être présentées devant le TC de DIJON, 13 Bd Georges Clemenceau – 21000 DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL26023020

// CONSTITUTION

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE « DU CENTRE »

Suivant acte reçu par Maître Martin MANGEL, Notaire associé à IS-SUR-TILLE (Côte d'Or), 31 Bis rue François Mitterrand, le 11 mai 2026, il a été constitué une société civile immobilière suivante :
DENOMINATION : DU CENTRE
SIEGE SOCIAL : MARCILLY SUR TILLE (21120), 26 A Grande Rue
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
OBJET : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.
Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
CAPITAL SOCIAL : 470.000,00 €
GERANCE : Monsieur Philippe BOMBARDE demeurant à SELONGEY (Côte-d'Or) 11 Rue des Champs, Monsieur François BOMBARDE demeurant à VILLEY SUR TILLE (Côte-d'Or) 13 Rue du Château, Monsieur Yves BOMBARDE demeurant à MARCILLY SUR TILLE (Côte-d'Or) 14 Impasse de la Roche à l'Ane.
CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé ; toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément.
IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Me MANGEL

AL26023017

Crowe

NOLLET FRERES
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social :
7 rue du Parc
21400 AMPILLY LE SEC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AMPILLY LE SEC du 7 mai 2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : NOLLET FRERES
Siège social : 7 rue du Parc, 21400 AMPILLY LE SEC
Objet social : La Société a pour objet :
- L'exploitation forestière,
- L'entreprise de travaux forestiers
- La location de matériels professionnels
- Le transport public routier de marchandises au moyen de véhicules de tous tonnages
- L'activité de sciage de bois
- L'activité de paysagiste élagueur
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 000 euros
Gérance :
Monsieur Adrien NOLLET, demeurant 16 rue du Hameau à VAUCHONVILLIERS (10 140),
Monsieur Camille NOLLET, demeurant 1 rue de la Gare à LAIGNES (21 330)
Monsieur Emilio NOLLET, demeurant 6 rue Champ Picard à CHEMIN D AISEY (21400)
Monsieur Romain NOLLET, demeurant 7 rue du Parc à AMPILLY LE SEC (21 400)
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance

AL26023023

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/05/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCM FIBULE DE L'AUXOIS
Forme : SCM
Capital social : 2 400 €
Siège social : 3, rue Lavoignat, 21140 MONTIGNY SUR ARMANÇON
Objet social : Mise en commun de moyens utiles destinés à faciliter l'activité professionnelle de ses membres, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci
Gérance : Mme Rachel AUBRUN demeurant 3 rue Lavoignat, 21140 MONTIGNY SUR ARMANÇON
Mme Sabrina COUPET demeurant 4 rue du vieux marronnier, 21460 CORSAINT
M. Sylvain VASSARD demeurant 31 grande rue, 21140 MAGNY-LA-VILLE
Clause d'agrément : La cession des parts sociales entre associés ou à l'égard d'un tiers ne pourra être réalisée qu'avec l'accord préalable des autres associés présents
Durée : 30 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL26023026

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

NEVKAP
SAS au capital de 4000 €
Siège social :
2 av colbert 58000 Nevers
849 505 797 RCS de Nevers

Par décisions du Président en date du 30/04/2026, il a été décidé de procéder à une réduction de capital non motivée par les pertes, d'un montant de 1330 €, par annulation de la totalité des 133 actions détenues par Monsieur Elie LUCIEN, le capital social a été ramené de 4000 € à 2670 €. Le capital social a ensuite été augmenté d'un montant de 20000 €, pour être porté de 2670 € à 22670 €, par émission de 2000 actions nouvelles de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées par apports en numéraire.
Il a été pris acte de la démission Monsieur Elie LUCIEN de ses fonctions de Directeur général à compter du 03/12/2025, Il n'a pas été pourvu à son remplacement.
Mention sera faite au RCS de Nevers

AL26022977

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DE LA METAIRIE HOUARD
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital social de 90 788.12 €
Siège social «La Métairie Houard» – 58440 LA CELLE SUR LOIRE
412 333 593 RCS NEVERS
Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/2026, l'associé unique a décidé à effet du même jour, la réduction du capital social, l'augmentation du capital social par apport de numéraire, la transformation de l'EARL en SCEA, la modification de la dénomination sociale et la modification de l'objet social, motivant la publication des insertions suivantes
Dénomination : SCEA METAIRIE HOUARD
Siège social: «La Métairie Houard» – 58440 LA CELLE SUR LOIRE
Objet : l'exercice d'une activité agricole, au sens de l'article L311-1 du Code rural et de la Pêche Maritime. La société peut également exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 03/08/2097 sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 119 295 € (biens mobiliers, numéraire…).
Gérance : **Monsieur Sébastien RAVAUX** demeurant au siège social
Cession de Parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint dans les cas prévus par la loi, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Lorsque l'ensemble des associé sa la qualité de co-contractant dans la cession de parts sociales, aucun agrément préalable n'est requis. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
Pour avis et mention, le Gérant.

AL26023004

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

HYDR'ELEC
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 21 Bis, rue de la Badelle – 58270 SAINT BENIN D'AZY
484 649 561 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 20/05/2026 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 31/05/2026 (23h59) :
Directeur Général :
- ancienne mention : M. Bruno LAFLEUR
- nouvelle mention : Néant

AL26023011

NOMINATION DE CO-GÉRANT

ECURIE VNJF HORSES
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 13.000 €
Siège social :
1 Rue du Chaillou
58400 CHAULGNES
R.C.S. : 880 973 532 RCS NEVERS

Suivant Décisions Collectives des Associés du 12.05.2026, il a été nommé, avec effet du 01.04.2026, en qualité de Co-Gérante, sans limitation de durée, Madame Nadia MOUSSET domiciliée à COULANGES LES NEVERS (58660) Boulevard Beauregard – BP 11.
Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour Avis
La Gérance

AL26023016

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

JM2B PIZZAS
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 44, route de Nevers
58130 ST MARTIN D HEUILLE
828360 818 RCS NEVERS

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 mai 2026 les associés ont décidé à l'unanimité :
- de remplacer la dénomination sociale «JM2B PIZZAS» par «JM2B»
- de supprimer les activités liées à la fabrication de pizzas, restauration rapide et ventes de boissons alcoolisées et d'étendre l'objet social aux activités de services, activités et prestations concernant diverses activités de préparation, par tout procédé et sur tout support, existant ou à venir, de tous documents, fichiers, données et autres activités spécialisées de soutien aux entreprises, à l'exclusion des travaux d'imprimerie.
et ce à compter du jour même, et de modifier en conséquence les articles 2 et 3 des statuts.
Pour avis
La gérance

AL26023027

// GÉRANCE

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 12 rue Gambetta
ORLEANS - 3/5 Bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 06/05/2026, enregistré le 11/05/2026 au SPFE de NEVERS, Dossier 2026 0008087 Référence 5804P01 2026 A 00290,la Société L'INSTANT, SARL au capital de 14 570 euros, ayant son siège à NEVERS (58000) 4bis,rue du 14 juillet, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°919487 454, déclarée enliquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 30/06/2026,représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnance du Juge Commissaire le 21/10/2025 a cédé à la SAS LES COPAINS, SAS au capital de 1000 euros dont le siège social est 5,rue Saint Didier 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 102792041, son fonds de commerce de restauration exploité à NEVERS (58000),4Bis, rue du 14juillet avec entrée en jouissance au 06/05/2026, au prix de 10 500 €, s'appliquant aux éléments corporels pour 2 000 € et 8 500 € pour les éléments incorporels. Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY,Mandataire liquidateur.
Pour avis,

AL26022984

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Avis rectificatif à l'annonce publiée dans le journal TERRES DE BOURGOGNE du 01/08/25 dans le cadre des modifications multiples de la société JORASA, il y avait lieu de lire :
"Aux termes d'une délibération en date du 24 juin 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire a décidé:
- de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale «JORASA» par «RAPHPLURI-AILES» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de remplacer l'objet social par l'activité d'électricité générale et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social du Rue du Canal, 58110 CHATILLON EN BAZOIS au 5 Rue des Prairies - 58110 MONTAPAS à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de prendre acte de la démission de Monsieur Johannes BAHL et de Madame Marie BAHL de leurs fonctions de gérants à compter du même jour, et de ne pas procéder à leur remplacement.
L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Johannes BAHL et Madame Marie BAHL a été supprimée."

AL26022932

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

SAS DENIS M. - RCS Nevers 948 963 814 - exploitation de tout bar, restaurant, organisation de réunions, congrès, séminaires, banquets, location de salles et d'une manière générale toute activité se rapportant à la restauration;café, glacier, épicerie fine, vente de produits régionaux; vente de plats à emporter; cours de cuisine, d'oenologie. - route de Nevers 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Jugement en date du 18/05/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26023000

RACE PAILLE - RCS Nevers 448 868 273 - achat-vente de fromages, oeufs ou de tout produit fermiers, boissons, vins. exploitation et la gestion des biens agricoles, apportés ou mis à disposition conformément à l'article l 411-37 -du code rural, par les associés, achetés, crées ou pris à bail par la société.vente directe des produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation sous réserve de respecter les usages agricoles. - Ville 58400 Narcy. Jugement en date du 18/05/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26023001

LA BOUTIQUE C - RCS Nevers 914 339 080 - la vente de vêtements et de chaussures ayant déjà été portes ainsi que de la vente de maroquinerie, bijoux fantaisie et accessoires de mode - 15 rue des Ardilliers 58000 Nevers. Jugement en date du 18/05/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26023002

DELEBARRE Patrice - RCS Nevers 514 017 615 - primeur - 84 rue François Mitterrand 58000 Nevers. Jugement en date du 18/05/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26023003

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Monsieur Pierre Marcel Jean François Marie MATHÉ, né à MOULINS (03000), le 1er avril 1944, en son vivant demeurant à LUCENAY-LES-AIX (58380), 4 Chemin Le Moulin Moineau, célibataire, décédé à MOULINS (03000), le 30 janvier 2026, a consenti un legs universel aux termes de son testament olographe fait à LUCENAY-LES-AIX (Nièvre), en date du 15 août 2023, lequel a été déposé au rang des minutes de Maître Charlotte CLAIRE, notaire à MOULINS (03000), 13 Cours Anatole France, suivant procès-verbal d'ouverture, de dépôt et de description du 29 avril 2026, suivi d'un acte complémentaire contrôlant la saisine des légataires universels reçu par Maître Charlotte CLAIRE, notaire susnommé, le 20 mai 2026.
Les oppositions à l'exercice de leurs droits par les légataires universels pourront être formées devant Maître Charlotte CLAIRE, susnommée, chargée du règlement de cette succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS (Nièvre), dudit procès-verbal, de la copie figurée de ce testament et dudit acte complémentaire.

AL26023031

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CABINET INFIRMIER SAINT ELOI
Société civile de moyens en liquidation au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 22 RUE DE LA POSTE - 58000 ST ELOI

ANNONCES LÉGALES

Siège de la liquidation : 22 RUE DE LA POSTE - 58000 ST ELOI
534 991 971 RCS NEVERS
Le 12.05.2026, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022989

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE BEGUIN

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 500 €
Siège social :
42 B rue du Commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIRET : 901 988 766 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE en date du 18/05/2026, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Michel CREPS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour.
La société sera radiée RCS de Nevers.
Pour avis.
Le liquidateur.

AL26023008

FIDACT AVOCATS

DISSOLUTION ANTICIPEE

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

3DB
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Le Bourg 58140 GACOGNE
Siège de liquidation : Le Bourg 58140 GACOGNE
950 926 642 RCS NEVERS
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Delphine BORGHERO, demeurant Le Bourg -58140 GACOGNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation,réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Le Bourg 58140 GACOGNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023018

// CONSTITUTION

CONSTITUTION SAS DE MASSENAY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST OUEN SUR LOIRE du 7 mai 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS DE MASSENAY
Siège : Lieu-dit Massenay, 58160 ST OUEN SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 20000 euros
Objet : Location de matériels
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Nicolas FALLET, demeurant Massenay, 58160 SAINT OUEN SURLOIRE
Directeur général : M. Pierre GOURDIN CAIRA, demeurant Lieu-dit Les Perdriats, 58160 ST OUEN SUR LOIRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS, Le Président

AL26022973

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

HEBERGEMENTS DE PANNECIERE
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros
Siège social : 67 Impasse des Citées, 58120 MONTIGNY EN MORVAN
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTIGNY EN MORVAN du 07.05.2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : HEBERGEMENTS DE PANNECIERE
Siège : 67 Impasse des Citées, 58120 MONTIGNY EN MORVAN
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : - La Conciergerie et plus précisément l'assistance, l'intendance et la gestion des locations de biens immobiliers destinés à la location de courte durée.
- La réalisation de prestation de service et de location d'équipements de loisir à vocation touristique.
- L'activité de petite restauration et de traiteur.
- L'animation de groupe de loisir dans un cadre touristique.
- La location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou encours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit.
- L'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou encours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit.
- La mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis.
- L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement.
- Plus généralement, la réalisation de toutes opérations, de quelque nature que ce soit se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
La société HOLDING MECANO ET FILS, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 1.000,00 €, sis Lieudit Vaumery – 58120 BLISMES,immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 938 268 042, représentée par Monsieur Romain CHAPERON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
La Présidente

AL26023014

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20/05/2026 , il a été constitué une SARL dénommée : LE GARAGE VINCENT LEMMER
Objet social :
- l'activité de garage, mécanique, carrosserie, tôlerie, entretien de tous véhicules, engins, motocycles, cycles ;
- la vente de lubrifiants, carburants, pièces, accessoires et pneumatiques ;
- la vente de véhicules, matériels, engins, motocycles et cycles, y compris en matière agricole, le tout d'occasion et neuves ;
-la location de véhicule sans chauffeur, de courte et longue durée, et de matériels, engins, motocycles et cycles ;
- le transport de véhicules avec licence,
- le convoyage de véhicules avec licence ;
- la gestion de fourrière gestion de fourrière,
- la location d'emplacement et le stockage ;
- le dépannage et remorquage 24 heures sur 24 de tous véhicules quel qu'en soit la nature, notamment des véhicules terrestres à moteur,
- et plus généralement toutes ventes et prestations se rattachant aux activités précédentes.
Siège social : 70 bis, Avenue du 8 mai 1945 – 58660 COULANGES-LES-NEVERS.
Capital : 1 000 euros,
Gérance : Monsieur Vincent LEMMER demeurant 629, rue des Gravières - 58320 POUGUES LES EAUX
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL26023028

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/05/2026, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DE LA DRAGNE » dont le siège social est sis 435 Chemin de Corcelles – 58360 PREPORCHE
La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Le Président

AL26023039

YONNE

// MODIFICATION

GERANCE

SCEA DES CORNES

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 28 446,99 euros
Siège social :
Ferme des Cornes
89310 CHATELGERARD
788 114 494 RCS AUXERRE

Par AGE du 31/12/2025, nomination de M. Nicolas TRAMEAU, demeurant à ANNOUX (Yonne), 1 route de Civry, aux fonctions de cogérant, à compter du même jour.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour avis, la gérance.

AL26022990

GERANCE

SCEA DES CHAILLOTS

Société civile au capital de 437 000 euros
Siège social : 4 rue de la Poste
89310 CHÂTELGÉRARD
751 032 079 RCS AUXERRE

Par AGE du 31/12/2025, nomination de M. Hugues TRAMEAU, demeurant à Corrombles (Côte d'Or), 5 rue du Dessus, aux fonctions de cogérant, à compter du même jour.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour avis, la gérance.

AL26022992

MAITRE Laurent TOPIN
NOTAIRE
89800 MALIGNY

AVIS DE TRANSFORMATION

«Aux termes d'un acte en date du 17 décembre 2024, les associés de la société «SAINT GILLES», dont le siège est à NAILLY (89100), 7 rue des Dauges, Les Masures, immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne) le 23 février 1990 sous le numéro d'identification 353 552 540 ont décidé de :
- Transformer la société, en une société civile, à compter du 31 décembre 2024 sans qu'il y ait création d'une nouvelle personne morale.
- Modifier la dénomination de la société qui sera dorénavant : « SAINT GILLES »
- Nommer en qualité de nouveau gérant en remplacement de Monsieur Jean-Marc GITTON, démissionnaire à compter du 31 décembre 2024, Madame Sandrine Michèle VEZY, retraitée, demeurant à NAILLY (89100), 7 rue des Dauges, Les Masures, née à PARIS 14ème arrondissement (75014), le 30 novembre 1955.
- Modifier la date de clôture de l'exercice social qui commencera dorénavant le 1er janvier et sera clos le 31 décembre. L'exercice en cours sera clos le 31 décembre 2024.
Formalités exécutées au RCS de SENS
Pour insertion - Me Laurent TOPIN

AL26023021

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES COMMUNES DE BESSY-SUR-CURE ET DEUX-RIVIÈRES

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0097du 22 mai 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme,une enquête publique est ouverte, relative à la demande de deux permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol, porté par la SAS CENTRALES PV FRANCE (Groupe EDF POWER SOLUTIONS), d'une emprise de 16,17 ha (surface clôturée) et d'une puissance de 17,25 MWc sur le territoire des communes de BESSY-SUR-CURE et DEUX-RIVIÈRES.
Cette enquête se déroule au sein des **mairies de BESSY-SUR-CURE et DEUX-RIVIÈRES**, pendant 32 jours consécutifs, du **mercredi 17 juin 2026 (09 h) au samedi 18 juillet 2026 (12 h).**
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier,contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale. Le public pourra formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.
Monsieur André PATIGNIER est désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur José JACQUEMAIN est désigné commissaire enquêteur suppléant pour diligenter l'enquête.
Monsieur André PATIGNIER recevra, en personne, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- mercredi 17 juin 2026 de 09 h à 12 h à la mairie de Deux-Rivières
- jeudi 09 juillet 2026 de 14 h à 17 h à la mairie de Bessy-sur-Cure
- samedi 18 juillet 2026 de 09 h à 12 h à la mairie de Deux-Rivières
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
soit **par écrit :**
- par inscription sur les registres d'enquête au format papier accessibles au sein des mairies ;
- par courrier à l'attention de Monsieur André PATIGNIER, commissaire enquêteur, à la mairie de DEUX-RIVIÈRES, siège de l'enquête (55 rue d'Orléans - Cravant - 89460 DEUX-RIVIÈRES).
soit **par voie électronique :**
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-bessy-deux-rivieres@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État :www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en Préfecture, au sein des mairies de BESSY-SUR-CURE et DEUX-RIVIÈRES, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Perrine BERTHELOT, Cheffe de projets EnR pour le Groupe EDF POWER SOLUTIONS - 43, boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE Cedex
Email : perrine.berthelot@edf-power.com

AL26023006

La terre, les cultures, les hommes :
explorez l'univers agricole à travers nos articles.

Bienvenue sur notre site
www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

// CONSTITUTION

SAS ACTIS
8 rue Madeleine Brès
25000 BESANCON

AVIS DE CONSTITUTION

SCI LA MORACHE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Impasse de Cora, 89270 SAINT MORE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT MORE du 20/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI LA MORACHE
Siège social : 5 Impasse de Cora, 89270 ST MORE
Objet social : la propriété, l'administration, la gestion et la disposition de tous immeubles ou droits immobiliers et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Thibaut, Bernard DUCHENNE, demeurant 5 Impasse de Cora, 89270 SAINT MORE,
Clauses relatives aux cessions de parts :
agrément requis dans tous les cas
agrément des associés représentant au moins plus de la moitié des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL26022991

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date des 19 et 20 mai 2026, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : SCI.
Dénomination : ASD GESTION
Siège social : 17 rue du Château Milly – 89800 CHABLIS
Objet social :
- L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par location ou autrement et la cession le cas échéant de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir locataire ou propriétaire.
- La location de logements meublés.
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
Capital social : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 €.
Cession de parts sociales : Toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des trois quarts.
Gérance :
Monsieur Adrien DEFAIX, demeurant 4 rue du Château Milly – 89800 CHABLIS, et Monsieur Sylvain DEFAIX, demeurant 4 rue du Château Milly – 89800 CHABLIS, nommés pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.
Immatriculation : au greffe du Tribunal des Activités Economiques d'AUXERRE.
Pour avis,
La Gérance.

AL26023009

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/05/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : OZE GREEN
Forme : SASU
Capital social : 1 000 €
Siège social : 3 Bis ruelle Bourg le vicomte, 89300 JOIGNY
Objet social : La fabrication et la commercialisation de cacao, chocolat et produits de confiserie, notamment la fabrication de chocolat à partir de fèves de cacao (bean-to-bar) ; L'organisation d'ateliers, stages et animations autour du chocolat, du cacao et des activités artisanales ; Toutes activités d'holding animatrice de sociétés, toutes prises de participation dans toutes opérations commerciales ou industrielles ; La création, la fabrication, la personnalisation et la commercialisation de produits artisanaux, créatifs et artistiques, ainsi que l'organisation d'ateliers, stages et formations liés aux activités manuelles, créatives et de loisirs créatifs ; Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.
Président : Mme Aimée Solange KALISA demeurant 3 Bis ruelle Bourg le vicomte, 89300 JOIGNY
Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL26023025

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr



PORTRAIT

// INITIATIVE

La France des fermes de Pauline

À la force des mollets, Pauline Plaçais explore les réalités agricoles françaises et questionne notre rapport à l'alimentation et au vivant. Du 3 au 10 mai, son périple l'a conduite dans le Cantal. Rencontre.



Son projet « Des graines pour demain » amène à vélo, sans assistance électrique, Pauline Plaçais de ferme en ferme.

Sur les hauteurs de Vieillevie, en Châtaigneraie cantalienne, l'arrivée aux Jardins de Maubert se mérite. La pente est raide, presque initiatique. Pauline Plaçais, 29 ans, l'a gravie comme elle mène son projet, à vélo, parfois à côté de la selle, certes, mais sans renoncer. Une manière de donner sens à son aventure, au plus près de l'effort et du terrain. Issue d'une famille agricole des Pays-de-la-Loire, Pauline Plaçais s'était pourtant éloignée de cet univers. Études en sciences de l'éducation, puis en management de la solidarité internationale, expériences en ONG (notamment en Côte d'Ivoire) avant un retour en France dans l'éducation populaire… Son parcours semblait tracé loin des champs. Jusqu'à une prise de conscience progressive, nourrie par ses recherches sur le changement climatique et ses impacts sur le vivant. *« Je me suis rendu compte que je ne comprenais rien à l'agriculture, alors même que j'en viens »*, confie-t-elle.

Retisser le lien souverain

De ce constat naît un projet, celui de traverser la France à vélo, de ferme bio en ferme bio, grâce au réseau Wwoof France, pour retisser du lien entre le monde agricole et la société. Car, pour Pauline Plaçais, le décalage est frappant : *« On connaît les McDo ou les Burger King, mais pas les agriculteurs près de chez nous »*. Derrière cette formule, il y a la conviction que la souveraineté alimentaire et la transition écologique passent par une meilleure connaissance des pratiques agricoles et par une reconnaissance concrète du métier. Son périple, entamé le 10 avril et démarré par un saut en parapente en Ariège – symbole de lâcher-prise, de confiance en un tiers et de prise de hauteur – s'inscrit dans le programme Sport Planète de la Maif, qui accompagne des projets engagés autour de la biodiversité. Le sien explore la diversité des modèles agricoles : agriculture biologique, maraîchage, élevage, avec la volonté de comprendre leurs réalités et leurs contraintes. *« Parler d'agriculture sans mettre les mains dans la terre pour saisir la réalité, ça n'a pas de valeur »*, insiste-t-elle.

Quant au choix du vélo, discipline découverte récemment, il s'impose comme une évidence. Une mobilité douce en cohérence avec son message. Propice aux rencontres, il permet d'évoluer en observant les paysages et d'entrer en contact avec les habitants. *« On arrive avec nos grosses sacoches, ça intrigue, ça ouvre le dialogue »*, explique-t-elle.

Une histoire collective

À ses côtés cette semaine, Anne-Claire, une amie, partage deux étapes. Car Pauline Plaçais tient à une dimension collective : chaque portion du parcours est vécue à deux, avec des accompagnateurs différents. *« On ne changera rien seuls »*, martèle-t-elle. Cette dynamique vise aussi à lever les freins : oser se lancer, souvent, c'est plus facile quand on est soutenu(e).

Aux Jardins de Maubert, où Florence Icard les accueille sur la ferme de son compagnon Jonathan Tsen, l'échange se prolonge autour des pratiques arboricoles et du soin aux animaux (cheval, ânes, poules, chien ou chat…). Une halte parmi d'autres, fidèle à l'esprit du projet qui est de prendre le temps de comprendre, d'échanger, et de communiquer pour redonner du sens à ce qui nous entoure et nous nourrit.

Renaud Saint-André

Jonathan Tsen : du spatial à la terre

Ancien ingénieur du spatial passé par les programmes Ariane 5 et Ariane 6, Jonathan Tsen a changé de trajectoire en 2021. Avec sa compagne Florence, il quitte la région parisienne pour s'installer à Vieillevie, dans la vallée du Lot, en quête d'un mode de vie ancré dans la nature. Après un an et demi de travaux, le couple y emménage en août 2022. Jonathan passe un BPREA à Rodez avant de s'installer en arboriculture en octobre 2024, valorisant un héritage existant de noyers et de châtaigniers, auquel il ajoute une production plus singulière autour de la nèfle. Les Jardins de Maubert prennent forme, entre remise en culture de terrasses et rénovation d'arbres anciens. En juin 2025, il lance sa commercialisation de confitures, de farine de châtaigne, de sirop ou d'apéritif de nèfle, vendus en épiceries locales, sur les marchés et via son site lesjardinsdemaubert.odoo.com. Parallèlement, il occupe le poste de secrétaire de mairie, le temps de consolider sa reconversion agricole.



R Saint-André

Union du Cantal

Pauline Plaçais, 29 ans, originaire des Pays-de-la-Loire, traverse la France à vélo, de ferme bio en ferme bio, grâce au réseau Wwoof France.

Authenticité et enjeux contemporains

Le Cantal, qu'elle découvre au fil de son itinérance, impose un autre rapport à l'effort. *« Ici, rien n'est simple, même pour se déplacer »*, glisse-t-elle. Mais au-delà de la topographie, elle souligne une identité agricole forte, structurée autour de l'élevage, où les pratiques s'ancrent dans une histoire et un paysage. Cette immersion cantalienne confirme, selon elle, la nécessité de multiplier ces passerelles entre citoyens et agriculteurs. Non pour idéaliser, mais pour mieux comprendre la complexité d'un métier au cœur des enjeux contemporains.

Wwoofing, ou comment apprendre en partageant

Aux Jardins de Maubert, le séjour de Pauline Plaçais ne se limite pas à une halte logistique. Il s'agit d'expérimenter le wwoofing comme un outil d'immersion, loin d'un simple échange de services à vocation touristique. *« Reçue comme chez des amis à qui on vient donner un coup de main. L'idée, ce n'est pas seulement d'aider, mais de comprendre »*, résume-t-elle. En partageant le quotidien des exploitants, elle observe les choix techniques, les contraintes économiques, mais aussi les arbitrages permanents entre production et respect du vivant. Dans cette approche, le réseau Wwoof France devient un véritable levier pédagogique. Pauline Plaçais y voit un moyen concret de reconnecter des publics souvent éloignés du monde agricole, évoquant une expérience qui dépasse les discours théoriques sur le bio ou les circuits courts.



R. Saint-André

Aux Jardins de Maubert, Pauline Plaçais expérimente le Wwoofing. Elle voit un moyen concret de reconnecter des publics souvent éloignés du monde agricole.

// JOURNÉES NATIONALES DE L'AGRICULTURE

Partir à la découverte des réalités agricoles

Du 5 au 7 juin, partout en France, des structures agricoles vous ouvrent leurs portes. Le thème retenu pour cette édition est « L'agriculture demain, quel avenir dans nos assiettes ? »

Les 5, 6 et 7 juin, partout en France, se tiendra la 6e édition des Journées nationales de l'Agriculture, coorganisées par #agridemain et Make.org Foundation. Plus de 2 000 événements sont programmés à travers le territoire pour permettre au grand public de rencontrer les professionnels du monde agricole et agroalimentaire. Le but est de sensibiliser les citoyens aux enjeux agricoles et alimentaires contemporains, en mettant en lumière la diversité des productions, la richesse des savoir-faire, le dynamisme des territoires et le rôle essentiel de l'agriculture dans notre quotidien. Elles sont également l'occasion, pour les acteurs du secteur, de partager la réalité de leurs métiers et les défis auxquels ils sont confrontés. Voici quelques rendez-vous prévus sur notre région :



- **Dans l'Yonne,** à Domats, près de Sens, à la ferme de Bérénice Soccard, un programme immersif fera découvrir le métier d'éleveuse laitière à travers des activités variées et familiales. Vendredi 5 et samedi 6 juin de 16 h 30 à 19 h 30. Sur inscription : 06 47 72 29 45, delicesdumetz@gmail.com
- **En Côte-d'Or,** à Montigny-sur-Aube, près de Châtillon-sur-Seine, une découverte des vergers-potagers du château et de sa ferme-auberge sera proposée, dans un cadre mêlant patrimoine et agriculture. Cette visite permettra d'aborder les pratiques maraîchères et arboricoles mises en œuvre sur le site. Vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 juin de midi à 18 h 30. Tarif : 10 € par adulte, 5 € de 12 à 17 ans, gratuit pour les moins de 12 ans. Sur inscription : www.chateaudemontigny.fr Renseignements : 06 08 95 70 10.
- **Dans la Nièvre,** à Moulins-Engilbert. Le U Express participera à une opération de soutien aux agriculteurs menée avec la Coopérative U et la plateforme Miimosa. Cette initiative mettra en avant les liens entre distribution, agriculture et financement participatif à travers une campagne d'engagement en faveur du monde agricole. Vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 juin de 9 heures à 18 heures.

D'après communiqué

Retrouvez la liste complète des événements sur : www.journeesagriculture.fr

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Une édition « explosive »

Les JA d'Is-sur-Tille organisent ce week-end la deuxième édition de leur événement Agri en Fol'Is.

Alors là, on ne rigole plus : une cinquantaine de C15 sont en lice ce week-end au circuit Nicolas-Klein ! Les jeunes agriculteurs issois annoncent des courses *« mythiques »* et une deuxième édition *« explosive »* d'Agri en Fol'Is. *« Si la météo est avec nous, c'est certain, tous les ingrédients seront réunis pour passer un excellent moment tous ensemble »*, lance Antoine Fouchet, agriculteur à Le Meix. Les C15 ont rendez-vous dès 14 heures samedi : *« nous procéderons à des qualifications. Nous avons beaucoup de participants de notre secteur, Beaucoup étaient aussi à Fromenteau. Pour l'anecdote, des gens du nord de la France seront aussi de la partie »*. Les finales, elles, sont programmées dimanche aux alentours de 17 heures. D'autres animations sont programmées : *« une quinzaine de producteurs, principalement de notre canton, exposeront à un marché. Il y aura des machines agricoles. Un bal débutera à 20 heures avec le même DJ que l'an passé. Il sera possible de se restaurer samedi soir et dimanche midi sans réservation, avec notamment des steaks de la famille Colson et des saucisses/merguez de la ferme Hazotte »*. Une cinquantaine de bénévoles œuvreront tout au long de ce week-end des 30 et 31 mai pour une nouvelle réussite de l'évènement.

AG



Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 30 et 31 mai

// Montrachet Jazz Festival

Le village de Puligny-Montrachet s'apprête à accueillir la seconde édition du Montrachet Jazz Festival. La place du Pasquier de la Fontaine va se transformer en scène à ciel ouvert, au pied des grands crus. La programmation réunira des artistes français et internationaux. Tout au long du festival, une sélection de domaines proposera des dégustations de grands vins blancs issus des appellations Puligny-Montrachet, Chassagne-Montrachet, Saint-Aubin, Santenay et Meursault.

Billet au lien suivant : montrachetjazz.com/fr/tickets

• Vendredi 5 juin

// Concert d'été à Santenay

Un concert du chœur Roger Roger aura lieu place du jet d'Eau à partir de 20 heures. Fun et décontracté, le chœur ne s'impose aucune limite et explore aussi bien Adèle que M, en passant par Taylor Swift, Ed Sheeran, Elvis, et même les Bee Gees.

Gratuit

• Samedi 6 et dimanche 7 juin

// Fête du bois à Francheville

Le foyer rural de Francheville organise sa 11e fête du bois. Au programme : le 6 juin à partir de 20 heures, concert avec l'Harmonie les enfants des sources de la Seine, Les Denises, DJ, buvette et petite restauration sur place. Le 7 juin, de 10 heures à 19 heures : repas traditionnel sanglier à la broche (réservation conseillé), concours de passe partout ouvert à tous, jeux en bois pour petits et grands (gratuit), présence d'artisans, de producteur locaux.

feteduboisfrancheville.com. Entrée gratuite.

• Jusqu'au 28 juin

// Exposition à la Cité des vins de Beaune

La Cité des Climats et vins de Bourgogne vous invite à découvrir une nouvelle exposition dédiée au travail de la vigne et du vin, vue à travers le regard sensible de l'artiste anglo-française SBBoursot. À travers une série de dessins au fusain réalisés au sein de différents domaines, l'exposition met en lumière les gestes du quotidien, de l'hiver jusqu'aux vendanges. Croquis préparatoires et œuvres abouties se répondent pour révéler toute la richesse du processus créatif.

www.citeclimatsvin-bourgogne.com

• Jusqu'au 11 novembre

// Exposition à Arnay-le-Duc

Les plantes aromatiques et médicinales sont l'objet de la nouvelle exposition présentée à la Maison régionale des arts de la table (15, rue Saint-Jacques). Cultivées depuis des millénaires, ces plantes occupent une place majeure dans l'art de soigner et dans celui de cuisiner.

Tous les jours sauf le lundi de 10 heures à midi et de 14 heures à 18 heures. www.musee-artsdelatable.fr. Tarif : 6 euros, gratuit pour les enfant jusqu'à 7 ans.

Nièvre

• Samedi 6 juin

// Brocante à Entrains-sur-Nohain

Une brocante est organisée de 8 heures à 18 heures, allée des Lavandières (route de Clamecy). C'est l'occasion de dénicher des trésors à petits prix. Une buvette sera à disposition sur place, ainsi qu'une offre de restauration.

Renseignements au 06 81 36 45 41. Tarif : 2 euros.

• Samedi 6 juin

// Salon de la Parentalité à Nevers

Le Salon de la Parentalité va se tenir au Palais ducal (1, place de l'Hôtel de ville), de 10 heures à 17 heures. Au programme : des ateliers, des échanges avec des professionnels, des conseils et accompagnements autour de la parentalité, des espaces d'écoute et de partage pour les parents, futurs parents, familles. De nombreux intervenants seront présents autour de thèmes variés : allaitement, portage, émotions, diversification alimentaire, hypnose périnatale, ergonomie, couches lavables...

Entrée gratuite.

• Samedi 6 et dimanche 7 juin

// Marché à la ferme à Luthenay-Uxeloup

Un marché à la ferme de Neuftables (1, route de Neuftables) est organisé de 10 heures à 18 heures. Cet événement met en avant : l'artisanat local, les produits gastronomiques. Sur place : activités pour les enfants, restauration et concert rock gratuit samedi soir à 20 h 30 avec Dumbling Dice.

Entrée gratuite.

Yonne

• Samedi 30 mai

// Balade avec les chèvres

À l'occasion des Printemps de la Ferme organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la Ferme de Claire ouvrira ses portes à Saint-Bris-le-Vineux pour une journée portes ouvertes et une balade avec les chèvres.

• 5, 6 & 7 juin

// Portes ouvertes & marché de producteurs

À l'occasion des Printemps de la Ferme organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, La structure « Le Cassis de la Grange aux Moines » ouvrira ses portes, à Pimelles pour une visite de l'atelier de transformation afin de découvrir les dessous de la production de cassis.

// PEUGEOT 103

Le mythe qui ne s'est jamais éteint

Produite à des millions d'exemplaires et encore utilisée dans plusieurs régions du monde, la Peugeot 103 a marqué durablement l'histoire du deux-roues. Derrière son apparente simplicité, ce cyclomoteur né au début des années soixante-dix, repose sur des choix techniques structurants qui expliquent en grande partie sa longévité et son succès populaire.



Dans les années quatre-vingt, le parking du lycée ressemblait souvent à un alignement de Peugeot 103.

Lorsque Peugeot lance la 103 en 1971, l'objectif est clair : proposer un cyclomoteur à la fois simple, fiable et performant, capable de succéder aux modèles 101 et 102. Le projet est confié à l'ingénieur Edmond Padovani, dont l'expérience dans le domaine du deux-roues oriente fortement les choix techniques.

Dès l'origine, la 103 se distingue par une architecture optimisée. Le moteur, intégré au cadre, participe à la rigidité de l'ensemble. Le bras oscillant, articulé directement au niveau du moteur, constitue une innovation notable pour l'époque. Cette configuration améliore la tenue de route et le confort, tout en simplifiant la conception.

Au cœur de la machine, on retrouve un moteur monocylindre deux-temps d'environ 49 cm³. Mais Peugeot ne se contente pas d'une mécanique basique. L'adoption d'une admission par clapets dans le carter marque une évolution importante, permettant d'améliorer à la fois la souplesse et les performances.

L'ensemble est pensé pour être accessible. Peu de pièces, une mécanique lisible, un entretien facilité : la 103 est conçue pour durer et pour être réparée facilement, y compris par ses utilisateurs. Ce choix technique, déterminant, contribue largement à son succès.

Une mécanique évolutive

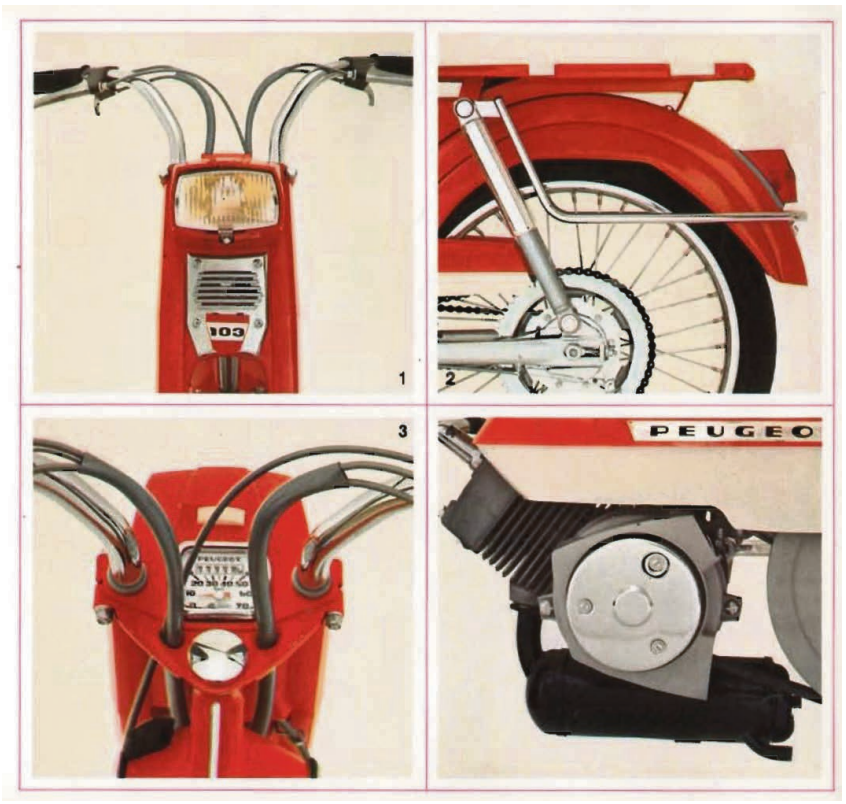
Si la Peugeot 103 s'impose durablement, c'est aussi grâce à la capacité de sa base technique à évoluer sans se renier. Au fil des années, elle s'adapte aux usages et aux évolutions réglementaires.

Au début des années quatre-vingt, un tournant important intervient : la réglementation permet le développement de modèles sans pédales. Peugeot en profite pour relancer fortement les volumes avec des versions comme les 103 SP, SPX et RCX, dotées notamment d'un démarrage à kick. Ces déclinaisons plus dynamiques séduisent une nouvelle génération d'utilisateurs.

La mécanique continue de se diversifier. Les versions les plus sportives adoptent un refroidissement liquide, tandis que d'autres variantes, comme les MVL et MVC, misent davantage sur le confort, la protection et une certaine montée en gamme. Cette capacité à couvrir des usages variés contribue à élargir encore sa diffusion.

Parallèlement, la 103 s'impose aussi dans un cadre professionnel. D'innombrables versions spécifiques équipent des administrations à travers toute l'Europe, confirmant sa robustesse et sa fiabilité dans des conditions d'utilisation intensives.

Malgré l'arrivée de modèles plus modernes, la 103 conserve longtemps son statut de référence. Son usage perdure encore aujourd'hui dans certains pays. Même après l'arrêt de sa commercialisation en 2017, elle continue de rouler, portée par une mécanique simple, robuste et capable de traverser les décennies.



Une 103, c'était un bruit, une odeur… et des souvenirs qui collent encore aujourd'hui.



Aujourd'hui encore, il suffit d'en croiser une pour replonger instantanément dans une autre époque.

Aujourd'hui, après le VéloSolex et Motobécane, les Peugeot font un retour remarqué dans le monde de la collection, portées par l'aura intacte de la 103, longtemps véritable phénomène dans les collèges et lycées.

Cédric Michelin

Puissance, performances et pratiques de débridage

Conçue pour répondre à la réglementation des cyclomoteurs, la Peugeot 103 est équipée d'un moteur deux-temps de 49 cm³ développant environ 1,5 à 2 chevaux selon les versions. Cette puissance limitée permet une vitesse maximale réglementaire d'environ 45 km/h, en cohérence avec son positionnement de véhicule accessible sans permis spécifique.

Mais dans la pratique, la 103 a rapidement dépassé ce cadre strict. Sa conception simple et sa mécanique facilement modifiable en ont fait un terrain privilégié pour les amateurs de préparation. Dès les années quatre-vingt, le débridage devient courant, notamment chez les jeunes utilisateurs en quête de performances.

Les interventions portent alors sur plusieurs éléments : modification de l'échappement, changement du carburateur, ajustement de la transmission ou encore remplacement du cylindre. Ces transformations permettent d'augmenter sensiblement la vitesse et les accélérations, parfois bien au-delà des limites initialement prévues.

Cette culture du débridage s'appuie notamment sur l'usage de « kits » dont la cylindrée variait généralement de 50 à 80 cm³, réalisés en aluminium ou en fonte. Souvent peu fiables, sujets à la surchauffe et aux serrages, ces équipements offraient un gain de puissance au prix d'une consommation nettement accrue et d'une durabilité réduite. Les versions les plus élaborées, associées à une préparation complète du moteur — voire au remplacement des carters — permettaient d'atteindre des régimes proches de 15 000 tr/min, contre environ 6 000 tr/min pour un moteur d'origine.



Entre bricolage du week-end et trajets quotidiens, la 103 ne restait jamais longtemps au repos.

La 103 entre dans l'ère électrique

Peugeot Motocycles réinterprète aujourd'hui la 103 à travers une version 100 % électrique, fidèle à son esprit d'origine mais pensée pour les usages actuels. Le modèle repose sur un châssis monocoque en aluminium léger, associé à un mono-bras arrière et à des suspensions travaillées pour offrir précision et confort de conduite.